

---

## Plurilinguisme européen et politique linguistique européenne Étude des perceptions de la communauté universitaire liégeoise ayant participé à un programme Erasmus+

**Auteur :** Dubois, Florine

**Promoteur(s) :** Perrez, Julien

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en communication multilingue, à finalité spécialisée en communication économique et sociale

**Année académique :** 2018-2019

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/6683>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



Université de Liège (ULiège)  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département Médias, Culture et Communication

# Plurilinguisme européen et politique linguistique européenne

---

Étude des perceptions de la communauté universitaire  
liégeoise ayant participé à un programme Erasmus+

Travail de fin d'études réalisé en vue de  
l'obtention du grade de Master en  
« Communication multilingue à finalité  
spécialisée en communication économique et  
sociale » par Florine DUBOIS

Année académique 2018-2019



## Remerciements

*Mes remerciements vont tout d'abord à Monsieur Julien Perrez, promoteur de ce mémoire, qui, par son encadrement bienveillant, ses critiques constructives et ses conseils judicieux, a grandement contribué à la réalisation du présent travail.*

*Je remercie également Madame Kristine Vanden Berghe et Monsieur Quentin Michel pour le temps qu'ils auront consacré à la lecture de ce travail et pour leur considération.*

*Je souhaite ensuite témoigner ma reconnaissance envers toutes les personnes ayant accepté de répondre à l'enquête quantitative par questionnaire réalisée dans le cadre de ce mémoire, sans laquelle je n'aurais pu aboutir à un travail de recherche pertinent.*

*Je salue enfin la présence et le soutien de ma famille qui non seulement a accompagné mon cursus universitaire, mais a également contribué à l'aboutissement de cette aventure.*



## Introduction

Alors que les prochaines élections européennes auront lieu du 23 au 26 mai 2019 afin d'élire les députés représentant les différents États membres de l'Union européenne, et tandis que la gouvernance de cette même Union est régulièrement remise en question, nous ne pouvons manquer de nous rappeler le caractère paradoxal de son enjeu ; à savoir que l'Union européenne, tel que l'indique sa devise, se caractérise à la fois par la diversité de ses membres et par la nécessité d'une certaine unité. Les électeurs de demain, citoyens européens, sont ainsi à l'image de cette « unité dans la diversité » : aux antipodes les uns des autres d'un point de vue culturel et linguistique mais jouissant des mêmes droits et privilèges instaurés au sein de l'union supranationale.

Le bon maintien de cette organisation repose alors notamment sur un équilibre entre deux facteurs d'intégration sociale, tous deux régulièrement considérés comme jouant un rôle dans le développement de l'intégration européenne en général : d'une part, la préservation et la promotion de la diversité culturelle, et d'autre part la constitution d'un espace de communication pour l'ensemble des citoyens. Afin de préserver cet équilibre et permettre un échange démocratique entre les différentes populations, les Européens se doivent ainsi de communiquer entre eux et, pour cela, de tendre vers un idéal de citoyens plurilingues et interculturels.

Pour de nombreux habitants du continent européen, le plurilinguisme fait ainsi partie de la réalité quotidienne et représente un élément central pour le bon fonctionnement des aspects économiques, politiques et sociaux de l'Union. Il existe donc, sans conteste, une prise de conscience que, sur le plan européen, la mise en relation des différentes activités va de pair avec des implications linguistiques et qu'il est nécessaire de définir des politiques appropriées. La conduite d'une politique linguistique bien rodée constitue donc un élément central au sein de la politique générale menée par l'Union européenne.

Ainsi, l'Union européenne a fait de l'apprentissage des langues une priorité et finance de nombreux programmes et projets dans ce secteur. Cela avec comme objectif affirmé que les citoyens européens maîtrisent deux autres langues en plus de leur langue maternelle. Une des réalisations de cette politique linguistique se trouve alors incarnée par le nouveau programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport : le programme Erasmus+, qui permet à ses bénéficiaires de réaliser un ou plusieurs séjours d'études ou stages à l'étranger dans un des États ouverts au programme.

Le programme Erasmus (EuROpean Action Scheme for the Mobility of University Students), créé en 1987, est nettement perçu comme un succès pour l'Union européenne avec plus de quatre millions d'étudiants y ayant participé au fil de ses trente années d'existence<sup>1</sup>. En 2018, la Commission européenne a même proposé de doubler le financement alloué au programme pour la prochaine période, allant de 2021 à 2027<sup>2</sup>. Mais s'il est présenté comme une des réussites de l'Union européenne, ce programme est-il irréprochable ? Participe-t-il à l'accomplissement des différents enjeux et objectifs qui lui ont été associés en tant que composante de la politique linguistique de l'Union européenne ?

Développer et/ou renforcer le processus de façonnement d'une identité européenne à la fois socioculturelle et politico-institutionnelle, construire un espace démocratique de débat public, favoriser un respect mutuel et une citoyenneté européenne active, faciliter la future insertion professionnelle des étudiants ou encore, mieux répondre aux changements et aux besoins de flexibilité des entreprises européennes, telles sont, entre autres, les raisons régulièrement évoquées afin d'encourager le développement de la mobilité étudiante intra-européenne.

Face à de tels enjeux, le présent travail vise à évaluer l'efficacité de cette forme contemporaine de mobilité à l'étranger, le programme Erasmus+, en analysant son influence sur les perceptions des étudiants, ou anciens étudiants, de l'Université de Liège ayant participé à ce type de mobilité. La question de recherche motivant ce travail de fin d'études se présente ainsi comme suit : « dans quelle mesure le programme Erasmus+ influence-t-il les perceptions de la communauté universitaire liégeoise lorsqu'elle est interrogée sur les thématiques liées à l'Union européenne et au plurilinguisme européen ? ». Sous une autre perspective, nous espérons alors pouvoir déterminer dans quelle mesure les différents enjeux et objectifs de la politique linguistique de l'Union européenne et de l'un de ses programmes d'actions, le programme Erasmus+, sont atteints.

Dans le cadre de ce travail de recherche, l'hypothèse générale relative à l'interrogation initiale sera, qu'en effet, le programme Erasmus+ a une influence sur les perceptions de cette communauté quant à ces thématiques ; et qu'ainsi ceux ayant effectué une mobilité Erasmus+ auront tendance à présenter des opinions différentes de ceux n'ayant pas effectué cette mobilité. Il sera alors question de déterminer quels facteurs en particulier amènent le « groupe

---

<sup>1</sup> Toute l'Europe. (2019). Erasmus+ en dix chiffres. Disponible sur <https://www.toutteleurope.eu/actualite/erasmus-en-dix-chiffres.html> (consulté le 28 avril 2019).

<sup>2</sup> Commission européenne. (2018). Budget de l'UE : La Commission propose de doubler le financement du programme (Communiqué de presse). Disponible sur [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-3948\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3948_fr.htm) (consulté le 28 avril 2019).

Erasmus+ » et le « groupe non-Erasmus+ » à présenter des perceptions différentes sur l'ensemble des sujets abordés. Pour répondre à ce questionnement, ce mémoire adoptera alors une démarche d'enquête quantitative par questionnaire donnant lieu à une analyse statistique des données.

Ainsi, le présent travail se divise en deux parties. La première partie fait office de cadre théorique et est scindée en quatre chapitres. Le premier développe, d'après la littérature scientifique, les définitions des différents concepts liés à la thématique générale de ce mémoire. Le deuxième chapitre aborde de manière plus approfondie la question du plurilinguisme au sein de l'Union européenne. Le troisième chapitre s'intéresse de près à la politique linguistique mise en place par l'Union européenne et décrit ses différentes réalisations et objectifs. Enfin, le quatrième chapitre se focalise sur une de ces réalisations : le programme d'action Erasmus+.

La seconde partie de ce mémoire est ensuite constituée d'un travail de recherche empirique réalisé afin de vérifier les hypothèses relatives à notre question de recherche. Cette partie se divise elle aussi en quatre chapitres. Le premier chapitre présente, de manière approfondie, la question de recherche ainsi que l'hypothèse générale et les sous-hypothèses. Il continue ensuite avec le travail exploratoire consistant en un recensement des différentes études ayant déjà été réalisées sur ces différentes thématiques. Le deuxième chapitre présente en détail la méthodologie adoptée afin de réaliser l'enquête nécessaire à la vérification des hypothèses. Le troisième chapitre aborde l'analyse des données statistiques récoltées. Et enfin, le quatrième chapitre présente une interprétation et une discussion des résultats empiriques. Ce mémoire se clôturera alors sur les diverses conclusions que ce travail aura apportées, ses limites et ses perspectives.





# PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE

---

Avant de réellement s'intéresser à la question que pose ce mémoire, il convient d'exposer et de définir certains éléments théoriques afin de fournir au lecteur des clés de compréhension pour la suite. Cette exploration de la littérature scientifique et l'apport théorique en découlant seront aussi essentiels à l'analyse ultérieure des données quantitatives récoltées suite à une enquête par questionnaire.

Cette première partie théorique se divise en quatre chapitres. Le premier définit, d'après la littérature scientifique, les différents concepts liés à la thématique de ce mémoire. Le deuxième chapitre aborde de manière plus approfondie la question du plurilinguisme au sein de l'Union européenne. Le troisième chapitre s'intéresse à la politique linguistique mise en place par l'Union européenne et décrit ses différentes réalisations et objectifs. Enfin, le quatrième chapitre se focalise sur une de ces réalisations : le programme Erasmus+.

## CHAPITRE PREMIER : DEFINITION DES CONCEPTS

### 1.1 Europe et Union européenne

Rappelons tout d'abord la différence entre les termes d'« Europe » et d'« Union européenne ». En effet, si les deux termes indiquent deux entités bien distinctes, ceux-ci sont régulièrement confondus au sein de certains discours – qu'ils proviennent de professionnels de la politique, de journalistes, de chercheurs, d'intellectuels, ou autres.

D'après la définition proposée par le dictionnaire en ligne Larousse, l'Europe est l'« une des cinq parties du monde, comprise entre l'océan Arctique au Nord, l'océan Atlantique à l'Ouest, la Méditerranée et ses annexes, ainsi que, traditionnellement, la chaîne du Caucase au Sud, la mer Caspienne et la chaîne de l'Oural à l'Est »<sup>3</sup>. L'Europe constitue ainsi un territoire géographique.

En ce qui concerne l'Union européenne, celle-ci est pour sa part définie par le dictionnaire en ligne Larousse comme une :

Organisation régionale européenne à vocation politique, économique et monétaire, créée par le traité de Maastricht (signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1er novembre 1993), révisé par

---

<sup>3</sup> Europe. (s. d.). Dans *Encyclopédie Larousse en ligne*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Europe/118736> (consulté le 17 novembre 2018).

le traité d'Amsterdam (signé le 2 octobre 1997 et entré en vigueur le 1er mai 1999) et par le traité de Lisbonne (signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur le 1er décembre 2009)<sup>4</sup>.

Actuellement, l'Union européenne regroupe vingt-huit États : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Notons que l'Union européenne devrait revenir à vingt-sept États membres suite à la sortie du Royaume-Uni – nommée « Brexit » – votée lors d'un référendum le 23 juin 2016. La procédure a officiellement été entamée le 29 mars 2017, lorsque le Royaume-Uni a notifié au Conseil européen son intention de quitter l'Union européenne conformément à l'article 50 du Traité sur l'Union européenne<sup>5</sup>. Cependant, selon le site web officiel de l'Union européenne, « le Royaume-Uni demeure pour l'instant un membre à part entière de l'Union européenne et les droits à obligations qui en découlent continuent de s'appliquer pleinement à cet État et sur son territoire »<sup>6</sup>.

L'Union européenne constitue ainsi une union supranationale consistant en une association politique et économique de certains pays du continent européen. L'analyse portée par ce mémoire s'intéressant à la politique linguistique mise en place au sein de l'Union européenne et au plurilinguisme de ses citoyens, lorsque les adjectifs « européen » et « européenne » seront utilisés, ceux-ci feront alors principalement référence à l'Union – également désignée sous l'abréviation « UE » – et à ses institutions et non au territoire géographique.

## 1.2 Identité et identité européenne

Abordons désormais le terme d'« identité », une notion complexe à définir en raison de sa transversalité disciplinaire. En effet, il n'y a pas de réel accord au sein de la littérature concernant sa définition ; nous tenterons ainsi de l'expliquer de manière générale, tout en explorant les dimensions propres à la notion d'« identité européenne ».

Selon une première définition proposée par le dictionnaire en ligne Larousse, l'identité est le « caractère permanent et fondamental de quelqu'un, d'un groupe, qui fait son

---

<sup>4</sup> Union européenne. (s. d.). Dans *Encyclopédie Larousse en ligne*. Disponible sur [https://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Union\\_europeenne/147898](https://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Union_europeenne/147898) (consulté le 17 novembre 2018).

<sup>5</sup> Commission européenne. (s. d.). Négociations sur le Brexit. Disponible sur [https://ec.europa.eu/commission/brexit-negotiations\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/brexit-negotiations_fr) (consulté le 17 novembre 2018).

<sup>6</sup> Union européenne. (s. d.). Pays. Disponible sur [https://europa.eu/european-union/about-eu/countries\\_fr#tab-0-1](https://europa.eu/european-union/about-eu/countries_fr#tab-0-1) (consulté le vendredi 17 mai 2019).

individualité, sa singularité »<sup>7</sup>. Au-delà de cette définition générale, la notion d'identité peut notamment être appréhendée sous deux perspectives différentes : d'un point de vue essentialiste et d'un point de vue constructiviste.

Le premier courant, l'« essentialisme », repose sur la croyance en des « essences » avec une identité constituée d'un ensemble de traits déterminés à la fois immuables et originels. Selon cette perspective, chaque personne serait porteuse, dès la naissance, d'une identité qui lui est propre et qui déterminera son parcours de manière plus ou moins stricte. L'identité des êtres serait ainsi « ce qui fait qu'ils restent identiques, dans le temps, à leur essence »<sup>8</sup>.

Le deuxième courant, le « constructivisme », propose quant à lui une définition de l'identité focalisée sur la relation, les changements, le contexte et la complexité du monde entourant le sujet en question. C'est dans le cadre de cette perspective que le terme d'identité sera utilisé et opérationnalisé au sein de ce mémoire.

Dans le sillage de la pensée constructiviste, Michel Castra énonce que « l'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoivent comme une entité spécifique et qu'ils sont perçus comme telle par les autres »<sup>9</sup>. L'auteur ajoute à cette définition que « ce concept doit être appréhendé à l'articulation de plusieurs instances sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives<sup>10</sup> » et que « l'identité personnelle est le produit de la socialisation, laquelle permet la constitution du “Soi” »<sup>11</sup>. L'identité est ainsi le fruit de plusieurs processus d'interactions entre un individu et un champ social et, comme l'indique Lipiansky, c'est « dans l'interaction avec autrui, que se construit, s'actualise, se confirme, ou s'infirmes l'identité »<sup>12</sup>.

Selon ces auteurs, l'identité est donc une construction et peut, par conséquent, évoluer et se modifier. Elle n'est pas figée et seulement acquise dès la naissance, mais est plutôt le fruit d'une dynamique évolutive qui s'effectue tout au long de la trajectoire de l'individu et de ses différentes expériences passées, présentes et futures. Cette part de dimension sociale rencontrée au fur et à mesure s'actualise dans la représentation de soi et crée, ou recrée, l'identité.

---

<sup>7</sup> Identité. (s. d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/identite/41420> (consulté le 20 janvier 2019).

<sup>8</sup> DUBAR, C. (2010). *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*. Paris, France : Presses Universitaires de France. pp. 1-13.

<sup>9</sup> CASTRA, M. (2012). Identité. Dans Paugam, S, *Les 100 mots de la sociologie*. Paris, France : Presses universitaires de France. pp. 72-73.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> LIPIANSKY, E. D. (1992). *Identité et communication : l'expérience groupale*. Paris, France : Armand Colin. p. 262.

Ce sont ainsi deux pôles, l'individuel et le collectif, qui constitue l'identité d'un individu. Claude Dubar énonce alors que l'identité sociale est composée de deux faces indissociables : « l'identité pour soi » et « l'identité pour autrui »<sup>13</sup>. La première, correspond à l'image que l'on se construit soi-même de manière subjective. C'est un jugement porté sur sa propre personne. La deuxième, est quant à elle une construction de l'image que l'on souhaite renvoyer aux autres. Elle se forme par les jugements des partenaires et constitue la face objective. L'identité est par conséquent une image correspondant à la connaissance de soi par soi-même mais aussi par autrui.

Castra décrit plus précisément la composante collective de l'identité et déclare que celle-ci trouve son origine dans deux formes : d'une part dans les identités communautaires où les sentiments d'appartenance sont particulièrement prononcés, tels que les cultures, les nations ou les ethnies, et d'autre part dans les identités sociétales où les groupes et les liens créés sont plus éphémères, tels que les religions, la famille ou les collègues<sup>14</sup>. La dimension sociale de l'identité est ainsi assurée par un sentiment d'appartenance à des groupes sociaux plus ou moins larges et pluridimensionnels.

Pour le citoyen d'un des États membres de l'Union européenne, une des identités collectives pouvant faire partie de son identité personnelle peut être celle liée à l'Union. Cependant, si le concept d'identité semble déjà difficile à définir, celui d'« identité européenne » l'est davantage. Selon Sophie Duschene, l'expression crée en effet le débat et la littérature concernant ce sujet se divise en deux grandes pensées. Une première partie s'attache ainsi à définir la notion en termes plutôt historiques et/ou philosophiques, en recherchant à décrire les valeurs et modes de vies communs à l'« Europe » ; tandis qu'une autre appréhende l'identité européenne plutôt comme un processus psychologique, sociologique et/ou politique d'attachement des citoyens à l'espace européen<sup>15</sup>.

Mais si une définition précise de l'« identité européenne » ne semble pas exister – hormis peut-être au sein de la Déclaration sur l'identité européenne de 1973<sup>16</sup> qui a introduit cette notion pour la première fois de manière officielle et qui a tenté d'en dégager une définition

---

<sup>13</sup> DUBAR, C. (2010). *op. cit.* pp. 1-13.

<sup>14</sup> CASTRA, M. (2012). *op. cit.* pp. 72-73.

<sup>15</sup> DUCHESNE, S. (2010). L'identité européenne, entre science politique et science-fiction. *Politique Européenne*, (30). pp. 7-16. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2010-1-page-7.html?contenu=article> (consulté le 23 janvier 2019).

<sup>16</sup> Bulletin des Communautés européennes. (1973). *Déclaration sur l'identité européenne* (Copenhague, 14 décembre 1973). Disponible sur [https://www.cvce.eu/obj/declaration\\_sur\\_l\\_identite\\_europeenne\\_copenhague\\_14\\_decembre\\_1973-fr-02798dc9-9c69-4b7d-b2c9-f03a8db7da32.html](https://www.cvce.eu/obj/declaration_sur_l_identite_europeenne_copenhague_14_decembre_1973-fr-02798dc9-9c69-4b7d-b2c9-f03a8db7da32.html) (consulté le 23 janvier 2019).

amenée à évoluer selon le processus d'intégration européenne – deux dimensions peuvent tout de même être identifiées : une à la fois sociale et culturelle, relative à des modes de vie et des valeurs partagés, et une autre plutôt politico-institutionnelle, relative à un sentiment d'appartenance à l'espace européen. Ce terme sera ainsi utilisé lorsqu'il sera question de déterminer les rapports qu'entretiennent les citoyens avec les institutions de l'Union européenne et les politiques menées, ainsi qu'avec l'intégration européenne.

### 1.3 Citoyenneté et citoyenneté européenne

Selon le Trésor de la langue française informatisée, un « citoyen » est un « membre d'une communauté politique organisée »<sup>17</sup>. Daniel Weinstock va plus loin en identifiant trois dimensions à la citoyenneté en relation avec le lien social et politique. La première est celle du statut juridique et renvoie au fait que « par opposition au simple résident, le citoyen est porteur de certains droits et responsabilités ». La seconde concerne un certain nombre de pratiques que le citoyen doit réaliser, comme « participer à la vie des institutions politiques et au façonnement du bien commun ». Enfin la troisième dimension renvoie quant à elle à un pôle identitaire et « est pleinement réalisée lorsque de statut du citoyen a une importance subjective pour l'individu »<sup>18</sup>.

Nous pouvons ainsi remarquer que le concept précédemment étudié d'« identité » est étroitement lié à celui de « citoyenneté ». Celui d'« identité européenne » est même parfois confondu avec celui de « citoyenneté européenne ». Mais si la notion d'identité européenne n'est pas clairement délimitée, une définition précise de « citoyenneté européenne » est quant à elle proposée, et ce à l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Cet article déclare tout d'abord qu'une citoyenneté de l'Union européenne est bel et bien instituée et que toute personne ayant la nationalité d'un État membre détient cette citoyenneté. Celle-ci s'ajoute à la citoyenneté nationale sans pour autant la remplacer. L'article énonce ensuite les différents droits dont jouissent les citoyens ainsi que les devoirs auxquels ils sont soumis. Les citoyens ont ainsi, entre autres :

- a) le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ; b) le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État ; c) le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont ils sont ressortissants n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre dans les mêmes conditions

---

<sup>17</sup> Citoyen. (s. d). Dans *Trésor de la Langue Française informatisé*. Disponible sur <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3693294030> (consulté le 23 janvier 2019).

<sup>18</sup> WEINSTOCK, D. (2000). Vivre la citoyenneté. Dans Boisvert, Y., Hamel, J., Molgat, M. (dir), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*. Montréal, Canada : Éditions Libert. pp. 16-17.

que les ressortissants de cet État ; d) le droit d'adresser des pétitions au Parlement européen, de recourir au médiateur européen, ainsi que le droit de s'adresser aux institutions et aux organes consultatifs de l'Union dans l'une des langues des traités et de recevoir une réponse dans la même langue<sup>19</sup>.

Les droits du citoyen européen sont aussi détaillés dans le chapitre V de la Charte des droits fondamentaux<sup>20</sup> avec les huit articles suivants : 1. Droit de vote et d'éligibilité aux élections au parlement européen ; 2. Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales ; 3. Droit à une bonne administration ; 4. Droit d'accès aux documents ; 5. Médiateur ; 6. Droit de pétition ; 7. Liberté de circulation et de séjour et 8. Protection diplomatique et consulaire.

Un des objectifs de ce travail sera alors de déterminer les rapports qu'entretiennent les individus avec les aspects de leur « citoyenneté européenne ».

## 1.4 Plurilinguisme et multilinguisme

Au sein de la langue française, deux termes font régulièrement écho à une même variété linguistique : le « plurilinguisme » et le « multilinguisme ». Si ceux-ci sont souvent considérés comme synonymes par les dictionnaires les plus élémentaires – tels que le Larousse<sup>21</sup> ou le Trésor de la langue française informatisé<sup>22</sup> – les spécialistes apportent, quant à eux, une définition propre à chacun. En effet, selon Claude Truchot :

De nombreux linguistes ont recommandé de manière raisonnable de réserver le premier [plurilinguisme] pour décrire des situations de coexistence de langues, de pluralité de communautés linguistiques dans un espace donné, et d'utiliser le second [multilinguisme] pour qualifier la connaissance multiple de langues par un même individu<sup>23</sup>.

Une recommandation qui n'est pas nécessairement suivie, puisque selon le Conseil de l'Europe et le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), la compétence plurilingue et pluriculturelle désigne :

La compétence à communiquer langagièrement et à interagir culturellement d'un acteur social qui possède, à des degrés divers, la maîtrise de plusieurs langues et l'expérience de plusieurs cultures. On

---

<sup>19</sup> Journal officiel de l'Union européenne. (2012). *Version consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Deuxième partie – Non-discrimination et citoyenneté de l'Union. Article 20 (ex Article 17 TCE)*. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12012E020> (consulté le 24 janvier 2019).

<sup>20</sup> Journal officiel des Communautés européennes. (2000). *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*. Disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf) (consulté le 24 janvier 2019).

<sup>21</sup> Multilinguisme. (s. d.) Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/multilinguisme/53186?q=multilinguisme#209886> (consulté le 28 novembre 2018).

<sup>22</sup> Plurilinguisme. (s. d.). Dans *Trésor de la Langue Française informatisé*. Disponible sur <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1988728425> (consulté le 28 novembre 2018).

<sup>23</sup> TRUCHOT, C. (1994). *Le plurilinguisme européen*. Paris, France : Éditions Honoré Champion. p. 21.

considérera qu'il n'y a pas là superposition ou juxtaposition de compétences distinctes, mais bien existence d'une compétence complexe, voire composite, dans laquelle l'utilisateur peut puiser<sup>24</sup>.

En ce qui concerne la compétence multilingue, celle-ci est définie par le Cadre européen commun de référence pour les langues comme « la connaissance d'un certain nombre de langues ou la coexistence de langues différentes dans une société donnée »<sup>25</sup>.

Des définitions renforcées en 2007 par le document *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, autre production du Conseil de l'Europe. Sont définis dans ce guide les termes de « multilinguisme » et de « plurilinguisme » comme suit :

Le *multilinguisme* renvoie à la présence dans une zone géographique déterminée – qu'elle soit limitée ou étendue – de plus d'une « variété de langues » (c'est-à-dire le mode d'expression d'un groupe social) reconnue officiellement ou non comme langue ; dans une telle zone géographique, certains individus peuvent être monolingues et ne parler que leur propre variété de langue ;

Le *plurilinguisme* envisage les langues non comme des objets mais du point de vue de ceux qui les parlent. Il renvoie au répertoire des variétés de langues que de nombreux individus utilisent et, en conséquence, est le contraire du monolingue ; il comprend la variété de langue appelée « langue maternelle » ou « première langue » et toute autre langue ou variété de langue quel que soit leur nombre. Ainsi, dans des aires géographiques multilingues, certains locuteurs sont monolingues et d'autres plurilingues<sup>26</sup>.

Malgré ces différentes définitions proposées par les spécialistes et les institutions officielles, ces deux termes continuent à être fréquemment employés de manière indifférenciée. Une tendance renforcée par le fait que l'anglais n'a recours, le plus souvent, qu'à un seul de ces termes – *multilingualism*. Mais ce travail visant à étudier ce phénomène linguistique au sein de l'Union européenne et du territoire européen, ce seront les définitions proposées par le Conseil de l'Europe qui seront retenues et prises en compte tout au long de l'analyse. Nous considérerons ainsi, comme le récapitule Véronique Castellotti, que le plurilinguisme désigne « des formes de pluralité linguistiques individuelles mises en œuvre, en tant que compétence, dans différentes situations sociales », et que le multilinguisme désigne quant à lui une « co-présence régulière de plusieurs langues dans un même environnement, plus ou moins délimité, telle qu'une région, un État ou un continent »<sup>27</sup>. Nous passerons alors d'une perspective géographique centrée sur les langues – une entité peut être dite monolingue ou multilingue – à une perspective psycho-sociale centrée sur les locuteurs – un individu peut être dit monolingue ou plurilingue, et vice-versa.

---

<sup>24</sup> Conseil de l'Europe. (2001). *Le cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. p. 129. Disponible sur <https://rm.coe.int/16802fc3a8> (consulté le 30 novembre 2018).

<sup>25</sup> *Ibid.* p. 11.

<sup>26</sup> Conseil de l'Europe. (2007). *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. (Version de synthèse). Disponible sur [https://rm.coe.int/16806a892d#\\_Toc173248144](https://rm.coe.int/16806a892d#_Toc173248144) (consulté le 30 novembre 2018).

<sup>27</sup> CASTELLOTTI, V. (2010). Attention ! Un plurilinguisme peut en cacher un autre. Enjeux théoriques et didactiques de la notion de pluralité. Dans *Recherches en didactique des langues et des cultures*, 7(1). doi : 10.4000/rdlc.2056



Dans le cadre de ce mémoire, ces deux termes seront également considérés comme opposés au « monolinguisme ». Seront ainsi utilisés les termes de plurilinguisme et de multilinguisme dès lors qu'au minimum deux langues seront pratiquées, soit par un individu, dans le cas du plurilinguisme, soit par une entité, dans le cas du multilinguisme.

## 1.5 Politique linguistique

Nous analyserons plus tard la politique linguistique de l'Union européenne. À cette fin, il est utile de comprendre la portée de cette dénomination couverte par deux grands concepts : celui de « politique » et celui de « linguistique ».

Une « politique » est de manière générale définie comme « relative à l'organisation du pouvoir dans un État, à son exercice »<sup>28</sup>. Lorsqu'il est question de politique, il est donc commun de penser à une entité supérieure, à des dirigeants et à un ensemble de décisions prises par ceux-ci. En ce qui concerne la « linguistique », il s'agit d'une « science qui a pour objet l'étude du langage et des langues »<sup>29</sup>. Ce sont donc deux concepts qui viennent ici se compléter pour former une autre appellation, celle de « politique linguistique ».

Une première définition de cette notion fut notamment proposée par Louis-Jean Calvet, qui utilise ce terme pour désigner « un ensemble de choix conscients concernant les rapports entre les langues (s) et la vie sociale, et planification linguistique, la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte »<sup>30</sup>.

Louis Porcher, définit, quant à lui, une politique linguistique comme : « une action volontariste, le plus souvent conduite par un État, ou une entité officielle, ou encore une communauté spontanée soudée par le souci de préserver (ou de développer) sa langue ou sa culture »<sup>31</sup>.

Selon Claude Truchot, « on peut convenir qu'il existe une politique linguistique dans la mesure où les acteurs politiques se réfèrent, dès lors qu'une décision doit être prise sur une

---

<sup>28</sup> Politique. (s. d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/politique/62189> (consulté le 2 décembre 2018).

<sup>29</sup> Linguistique. (s. d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/linguistique/47271> (consulté le 2 décembre 2018).

<sup>30</sup> CALVET, J.-L. (1996). *Les politiques linguistiques*. Paris, France : Presses universitaires de France. p. 11.

<sup>31</sup> PORCHER, L. (1996). Politiques linguistiques : orientations. *Les cahiers de l'ASDIFLE*, (7). Disponible sur [http://fle.asso.free.fr/asdifle/Cahiers/Asdifle\\_Cahier7\\_Porcher.pdf](http://fle.asso.free.fr/asdifle/Cahiers/Asdifle_Cahier7_Porcher.pdf) (consulté le 4 décembre 2018).

question de langues, à un ensemble de principes et d'objectifs définis et acceptés sur la gestion de ces questions »<sup>32</sup>.

Enfin, selon Henri Boyer :

La notion de politique linguistique, appliquée en général à l'action d'un État, désigne les choix, les objectifs, les orientations qui sont ceux de cet État en matière de langue(s), choix, objectifs et orientations suscités en général (mais pas obligatoirement) par une situation intra- ou intercommunautaire préoccupante en matière linguistique (on songe à l'Espagne au sortir du franquisme [régime durant lequel les langues autochtones, telles que le Catalan ou le Basque, furent opprimées et pour lesquelles un travail de réintroduction dut être mis en place] ou à la Yougoslavie de Tito [où différentes constitutions, fédérales et régionales, régissaient les nombreuses langues utilisées au sein de la République fédérale ayant pour résultat un fonctionnement linguistique complexe]) ou parfois même ouvertement conflictuelle (comme c'est le cas de la Belgique aujourd'hui)<sup>33</sup>.

Outre cette définition, Boyer s'est intéressé au contenu conceptuel que recouvre une politique linguistique. Celle-ci peut en effet concerner les langues sous deux dimensions : premièrement, la langue dans ses formes, et deuxièmement, la langue dans ses fonctionnements socioculturels. En ce qui concerne la première dimension, la politique linguistique intervient de manière normative en s'intéressant, par exemple, aux fonctionnements grammaticaux, lexicaux ou phonétiques ou en modifiant l'orthographe. La deuxième dimension de la politique linguistique concerne quant à elle les fonctionnements socioculturels de la langue, de son statut, de son territoire, face aux fonctionnements socioculturels, au statut et au territoire d'une, ou de plusieurs, langues qui seraient également en usage dans la même communauté. Cela en s'intéressant à différents cas de figure, tels que la concurrence, la domination ou la complémentarité entre ces langues<sup>34</sup>.

Toujours selon Boyer, « une politique linguistique peut aussi présenter une double visée : linguistique et socioculturelle, et les deux types d'interventions évoquées sont alors parfaitement solidaires »<sup>35</sup>. Si nous revenons à la définition proposée par Porcher, nous pouvons remarquer que celle-ci s'apparente à la pensée de Boyer, puisque selon Porcher une politique linguistique résulte d'un rapport conjoint entre la langue et la culture véhiculée par celle-ci.

Au-delà des différentes définitions proposées, il est donc possible de retenir cette double facette d'une politique linguistique : celle de la langue en elle-même, et celle de la culture s'y attachant.

---

<sup>32</sup> TRUCHOT, C. (2010). Les interventions des institutions européennes sur l'usage des langues. Vers quelle politique linguistique ? Dans Hanf D., Malacek K., Muir E. (dir.), *Langues et construction européenne*. (pp. 67-77) Bruxelles, Belgique : P.I.E. Peter Lang. pp. 67-68.

<sup>33</sup> BOYER, H. (2010). Les politiques linguistiques. *Mots. Les langues du politique*, (94), pp. 67-74. doi : 10.4000/mots.19891

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

## 1.6 Plurilinguisme européen

Si la notion de plurilinguisme a déjà été définie, il est désormais nécessaire de s'intéresser à celle de « plurilinguisme européen ». Selon Claude Truchot, « le terme de plurilinguisme européen apparaît de plus en plus fréquemment dans le champ de la politique linguistique ». Cette notion serait en effet employée pour :

Référer à des politiques qui ne seraient pas circonscrites à un seul État ou à une seule région, mais qui auraient vocation à s'étendre sur tout ou une partie de l'espace européen. Il existe incontestablement une prise de conscience que la mise en commun ou au moins en relation d'activités économiques, culturelles, politiques, sur un plan européen a des implications linguistiques et qu'il est nécessaire de définir des politiques appropriées<sup>36</sup>.

L'auteur cite ensuite trois politiques se recommandant du « plurilinguisme européen ». Trois politiques qu'ils signalent parfois contradictoires sous certains aspects. Le premier exemple est celui de la politique de plurilinguisme européen en France :

En France est dénommée ainsi une politique qui consiste à insérer la défense et la promotion de la langue française dans un contexte de solidarité et de réciprocité avec les autres langues nationales européennes ; son objectif est d'éviter l'hégémonie ou la trop forte hégémonie d'une seule langue, à savoir l'anglais<sup>37</sup>.

Comme second exemple, Truchot aborde les initiatives ayant choisi d'utiliser le terme de « plurilinguisme européen » pour les politiques visant « à restaurer un patrimoine linguistique européen minorisé par le rôle dévolu aux langues des États-nations »<sup>38</sup>. Truchot souligne alors que dans ce contexte et contrairement au cas français, l'anglais n'est cette fois pas perçu comme une langue hégémonique sinon comme une langue neutre vis-à-vis des langues nationales.

Enfin, un dernier exemple est constitué par les politiques visant à promouvoir le plurilinguisme européen et qui « entendent faire campagne pour développer la connaissance de plusieurs langues par le plus grand nombre possible d'Européens »<sup>39</sup>.

Suite à ces considérations, nous pouvons donc conclure que le plurilinguisme européen constitue une politique linguistique applicable à plusieurs territoires ou régions de l'espace européen visant à promouvoir une connaissance plurielle des langues européennes. Cette thématique du plurilinguisme européen sera davantage développée dans le chapitre suivant.

---

<sup>36</sup> TRUCHOT, C. (1994). *op. cit.* p. 21.

<sup>37</sup> *Ibid.* pp. 21-22.

<sup>38</sup> *Ibid.* p. 22.

<sup>39</sup> *Ibid.* p. 22.

## CHAPITRE 2 : PLURILINGUISME AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE

Ce deuxième chapitre aborde plus en détail la notion de « plurilinguisme européen ». La première partie rappelle les différentes langues parlées au sein de l'Union européenne. La deuxième partie s'attache à analyser la devise de l'Union : « Unie dans la diversité » et son contenu représentatif aux niveaux linguistique et culturel. Enfin, la troisième partie détaille les différents enjeux actuels du plurilinguisme européen.

### 2.1 Les langues de l'Union européenne

En 1957, six pays fondaient la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA). Deux organisations supranationales à l'origine de l'Union européenne telle qu'elle existe aujourd'hui. Au sein de ces six pays – l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas – quatre langues étaient alors parlées par les citoyens de l'Union européenne. Mais en 2004, suite aux différents élargissements et à l'arrivée de nouveaux membres, ce ne furent pas moins de onze langues qui façonnaient le paysage linguistique de l'Union.

Un paysage à nouveau élargi par la suite, puisqu'aujourd'hui l'Union européenne compte vingt-huit États membres et vingt-quatre langues officielles pour 500 millions de citoyens européens. Les langues parlées par ceux-ci sont les suivantes<sup>40</sup> : l'anglais (1,121 milliards de locuteurs), l'espagnol (512,9 millions de locuteurs), le français (284,9 millions de locuteurs), le portugais (236,5 millions de locuteurs), l'allemand (132,1 millions de locuteurs), l'italien (67,8 millions de locuteurs), le polonais (40,2 millions de locuteurs), le roumain (23,4 millions de locuteurs), le néerlandais (23 millions de locuteurs), le tchèque (13,3 millions de locuteurs), le grec (13,1 millions de locuteurs), le suédois (12,7 millions de locuteurs), le hongrois (12,5 millions de locuteurs), le bulgare (8,3 millions de locuteurs), le slovaque (7,2 millions), le croate (6,6 millions de locuteurs), le finnois (5,7 millions de locuteurs), le danois (5,6 millions de locuteurs), le lituanien (2,9 millions de locuteurs), le slovène (2,2 millions de locuteurs), le letton (1,7 millions de locuteurs), l'estonien (1,2 millions de locuteurs), l'irlandais (1,1 millions de locuteurs) et le maltais (482,880 de locuteurs)<sup>41</sup>.

---

<sup>40</sup> Le nombre de locuteurs mentionné par langue correspond au nombre de locuteurs dans tous les pays confondus (pays hors Union européenne compris), que la langue soit la première ou la deuxième langue des locuteurs.

<sup>41</sup> Ethnologue. (2018). Disponible sur <https://www.ethnologue.com> (consulté le 21 février 2019).

Outre ces vingt-quatre langues, l'Union européenne compte plus de soixante langues régionales ou minoritaires indigènes – citons par exemple le catalan, le basque ou le gallois<sup>42</sup> – ainsi qu'un nombre important de langues extérieures parlées par les communautés de migrants résidant au sein de l'Union. En Belgique, nous pouvons notamment prendre pour exemples la langue italienne, la langue arabe marocaine, la langue polonaise, la langue turque, ou encore les langues originaires de la République du Congo. Des langues encore utilisées par certaines parties des populations originaires de ces régions suite aux différents flux migratoires survenus au cours des dernières décennies<sup>43</sup>.

## **2.2 « Unie dans la diversité » : la diversité linguistique comme richesse culturelle de l'Union européenne**

L'Union européenne a ainsi dû faire face à une croissance exponentielle des langues utilisées au sein de son territoire et de ses institutions. Une diversité linguistique qui constitue un des socles démocratiques et culturels de l'Union, comme mentionné dans l'article 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : « L'union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique »<sup>44</sup>.

La devise « l'unité dans la diversité » (*In varietate concordia*) a été utilisée pour la première fois en 2000 et est décrite par le site web officiel de l'UE comme caractérisant « la manière dont les Européens se sont rassemblés, en créant l'Union européenne, pour œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité, s'enrichissant ainsi des diverses cultures, traditions et langues du continent »<sup>45</sup>. Cette multiplicité de langues constitue donc avant tout un héritage culturel. Ces langues ont été façonnées au fil des siècles et font, pour la plupart, partie de la grande famille des langues indo-européennes. Elles appartiennent à un patrimoine commun, celui du continent européen, et constituent une expression inestimable de l'identité européenne.

Cela induit qu'il est nécessaire de se libérer, comme le mentionne Michaël Oustinoff, « d'une vision purement techniciste des langues, ravalant celles-ci au rang de simples instruments interchangeables, alors que chaque langue constitue une vision du monde qui lui

---

<sup>42</sup> Union européenne. (s. d.). Multilinguisme. Disponible sur [https://europa.eu/european-union/topics/multilingualism\\_fr](https://europa.eu/european-union/topics/multilingualism_fr) (consulté le 9 décembre 2018).

<sup>43</sup> CEFAN. (2016). L'État belge : Données démolinguistiques. Disponible sur [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat\\_demo.htm#2\\_Les\\_recensements\\_linguistiques\\_](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat_demo.htm#2_Les_recensements_linguistiques_) (consulté le 5 avril 2019).

<sup>44</sup> Journal officiel des Communautés européennes. (2000). *op. cit.*

<sup>45</sup> Union européenne. (s. d.). La devise de l'Union européenne. Disponible sur [https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/motto\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/motto_fr) (consulté le 9 décembre 2018).

est propre »<sup>46</sup>. Au sein de l'Union, chaque langue n'est ainsi « pas perçue uniquement comme un simple outil de communication mais également comme expression d'une certaine tradition, culture et identité qui mérite d'être protégée »<sup>47</sup>. Les langues jouent non seulement un rôle essentiel dans la vie quotidienne de l'Union européenne, mais elles sont aussi indispensables pour conserver la diversité culturelle de l'Union.

Cette Union n'ayant pas de « langue maternelle » qui pourrait resserrer les liens entre les citoyens, la diversité de langues, et a fortiori le multilinguisme, deviennent le moyen de maintenir et de renforcer le lien entre les citoyens et l'Union. Orban soutient cette idée en énonçant qu'« une lingua franca ne pourra jamais satisfaire les besoins de communications des citoyens européens »<sup>48</sup>, et ajoute que :

La formule magique de notre cohésion n'est pas une langue commune qui priverait l'Europe de sa richesse culturelle et uniformiserait nos sociétés. C'est au contraire le multilinguisme, dont le respect permet à chaque culture de développer et de faire valoir sa différence, et à chaque nation, région ou communauté de préserver ses racines et traditions<sup>49</sup>.

Dès lors, le futur de l'Union européenne repose en partie dans le maintien de cette diversité linguistique, et comme l'énonça Claude Hagège en 1992 « l'Européen devra élever ses fils et ses filles dans la variété des langues et non dans l'unité »<sup>50</sup>.

## 2.3 Les enjeux du plurilinguisme européen

Le paysage linguistique de l'Union européenne est, et ce depuis ses débuts, très varié. Pour de nombreux habitants du continent européen, le plurilinguisme fait ainsi partie de la réalité quotidienne et représente un élément central pour le bon fonctionnement des aspects économiques, politiques et sociaux de l'Union. Selon Peter Hans Nelde, « il paraît évident que l'Européen ne maîtrisant qu'une seule langue ne pourra guère survivre au sein de cette structure plurilingue, surtout si l'on considère l'augmentation des contacts linguistiques »<sup>51</sup>. Une

---

<sup>46</sup> OUSTINOFF, M., NOWICKI, J., MACHADO DA SILVA, J. (2010). Introduction. *Hermès, La revue*, (56), pp. 13-20. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2010-1-page-13.htm> (consulté le 10 décembre 2018).

<sup>47</sup> HANF, D., MALACEK, K., MUIR, E. (dir.). (2010). *Langues et construction européenne*. Bruxelles, Belgique, P.I.E. Peter Lang. p. 24.

<sup>48</sup> ORBAN, L. (2010). Langues et traduction : une politique cruciale pour l'Union européenne. *Hermès, La revue*, (56), pp. 23-28. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2010-1-page-23.htm> (consulté le 10 décembre 2018).

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> HAGÈGE, C. (1992). *Le souffle de la langue. Voies et destins des parlers d'Europe*. Paris, France : Éditions Odile Jacob.

<sup>51</sup> HANS NELDE, P. (2004). Le nouveau plurilinguisme de l'Union européenne et la linguistique de contact. *Revue française de linguistique appliquée*, (9), pp. 31-46. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2004-2-page-31.htm> (consulté le 15 décembre 2018).

considération comprise par l'Union, qui toujours selon Hans Nelde, « tient compte du fait que les conflits linguistiques sont interdépendants des conflits socio-économiques »<sup>52</sup>. La conduite d'une politique linguistique bien rodée est donc un élément central au sein de la politique générale menée par l'Union.

Afin de s'orienter vers une bonne compréhension de cette politique linguistique européenne, il est tout d'abord utile de détailler les enjeux du plurilinguisme au sein de l'Union européenne. Des enjeux notamment mentionnés dans la Charte européenne du plurilinguisme publiée par l'Observatoire européen du plurilinguisme (OEP), une structure de mutualisation entre tous les partenaires du plurilinguisme. C'est lors des Premières Assises européennes du plurilinguisme, qui ont eu lieu à Paris les 24 et 25 novembre 2005, que cet organisme a vu le jour. Le principe de ces assises est de « réunir dans un même mouvement des décideurs, des chercheurs et des membres de la société civile pour poser clairement les questions linguistiques dans leurs enjeux politiques, culturels, économiques et sociaux au niveau des institutions européennes et de chacun des États membres »<sup>53</sup>.

### *2.3.1 Socle de l'identité et de la citoyenneté européenne*

Comme mentionné dans la section précédente, la diversité linguistique, et a fortiori le plurilinguisme, jouent un rôle fondamental quant à la constitution de l'identité et de la citoyenneté européenne. Les langues n'étant pas séparables de la culture, l'identité de l'Union européenne est faite de ses cultures comme de ses idiomes, anciens et modernes. Chaque langue européenne possède ainsi un lien avec l'espace culturel et politique européen.

Selon l'Observatoire européen du plurilinguisme, toute langue européenne, en tant que reflet d'une certaine vision du monde, constitue un élément-clé à la promotion d'une identité européenne. En effet, « les langues expriment des concepts qui ne sont pas toujours équivalents de l'une à l'autre et parfois intraduisibles sans une reconstitution des cadres de référence intellectuels et culturels. La langue n'est pas seulement un outil de communication, elle est aussi créatrice de sens et génératrice de représentations »<sup>54</sup>. Chaque langue est ainsi source de représentations culturelles et témoigne de la mémoire, des valeurs, des sensibilités, des sentiments, des comportements propres à la culture correspondante. De sorte que la langue

---

<sup>52</sup> HANS NELDE, P. (2004). *op. cit.*

<sup>53</sup> Observatoire européen du plurilinguisme. (2006). *Charte européenne du plurilinguisme. Assises européennes du plurilinguisme - 2005-2019.* Disponible sur <https://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Fondamentaux/CharteplurilinguismefrV2.13.pdf> (consulté le 26 décembre 2018).

<sup>54</sup> *Ibid.* p. 4.

demeure un accès privilégié à chaque culture et que, aussi parfaite soit-elle, une traduction ne remplacera pas le recours à des formes d'expression dans la langue d'origine.<sup>55</sup>.

Si la diversité linguistique est une composante fondamentale de l'identité européenne, elle est aussi indissociable de toute citoyenneté européenne active démocratique. En effet, une union politique et citoyenne ne peut exister que s'il existe une connaissance réciproque et une intercompréhension des différentes populations. Ainsi, « le plurilinguisme est le moyen d'affirmer en Europe la pérennité des entités nationales, lieu privilégié d'exercice de la citoyenneté »<sup>56</sup>. En outre, toujours selon l'Observatoire européen du plurilinguisme :

La citoyenneté implique la volonté de partager des valeurs communes et un destin collectif. Une citoyenneté européenne active, en tant que complément à la citoyenneté nationale, ne se conçoit pas sans une multiplication et un approfondissement des échanges au niveau des peuples et des individus dont le vecteur principal est la langue<sup>57</sup>.

Ainsi, si les citoyens souhaitent participer au débat public et politique de l'Union européenne, cela dépend de leur capacité à gérer une compétence plurilingue et à interagir de manière efficace avec les autres citoyens de l'Union.

### 2.3.2 Vecteur de tolérance et de démocratie

Selon Orban, « le multilinguisme contribue au double objectif d'ouvrir l'Europe vers le monde et les Européens vers eux-mêmes »<sup>58</sup>. En augmentant la compréhension et l'ouverture à différentes cultures, le plurilinguisme permet ainsi de nouer des contacts plus riches, tout en favorisant la tolérance et la confiance mutuelles. En effet, « le plurilinguisme est en Europe la forme la plus souhaitable et la plus efficace de communication dans l'espace du débat public : il porte des valeurs de tolérance et d'acceptation des différences et des minorités »<sup>59</sup>.

Le plurilinguisme est ainsi un outil favorisant la construction, sur de bonnes bases, des échanges internationaux. Le savoir-faire plurilingue, comme interculturel, fait alors partie des compétences clés dans les affaires internationales, et l'emploi de plusieurs langues doit être encouragé et favorisé au sein de toutes les instances et rencontres internationales. L'Observatoire européen du plurilinguisme ajoute que « l'Europe doit trouver sa plénitude en refusant de penser et de travailler par le biais des langues des superpuissances actuelles ou

---

<sup>55</sup> Observatoire européen du plurilinguisme. (2006). *op. cit.* p. 2.

<sup>56</sup> *Ibid.* p. 4.

<sup>57</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>58</sup> ORBAN, L. (2008). Le multilinguisme en Europe. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, (47). doi : 10.4000/ries.358

<sup>59</sup> Observatoire européen du plurilinguisme. (2006). *op. cit.* p. 2.



futures, en particulier lorsque ces langues sont minoritaires en Europe »<sup>60</sup>. Une volonté exprimée par l'Observatoire européen du plurilinguisme suite au constat que le plurilinguisme constitue une réponse au « choc des civilisations » et aux diverses formes d'hégémonie politique, culturelle et économique.<sup>61</sup>

L'Union européenne ne peut ainsi exister sans le respect des langues qui l'illustrent et l'animent. À l'inverse, « une langue unique comme langue de communication internationale n'est en aucune manière une garantie de dialogue et de paix. Elle est au contraire l'expression d'une domination »<sup>62</sup>.

### 2.3.3 À l'heure de la mondialisation : combattre l'hégémonie d'une langue unique

De nos jours, les relations et échanges entre les nations s'accélérent et un ensemble de processus, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, technologiques, ou institutionnelles contribuent à mettre en relation des sociétés et des individus du monde entier. Ce phénomène se nomme la mondialisation. Et s'il est vrai qu'« une vision dominante de la mondialisation tend au monopole d'une seule langue de communication instrumentalisée, il faut affirmer la supériorité d'un plurilinguisme fondé sur les langues de culture »<sup>63</sup>. Ainsi, comme l'énonce Oustinoff, « la défense de la diversité linguistique n'est nullement superflue : elle représente un enjeu central de la mondialisation »<sup>64</sup>.

En tant que *lingua franca* – ou langue véhiculaire – dans une grande partie du monde, l'anglais a longtemps représenté un choix évident comme langue commune de communication. Pourtant, la diversité linguistique est amplement développée et « d'un monde simple, communiquant par le truchement d'une *lingua franca* unique, nous sommes passés à un monde complexe, où la communication est non seulement pluriculturelle, mais également plurilingue »<sup>65</sup>. Dans un futur proche, le monde sera alors davantage interconnecté et le plurilinguisme de plus en plus sollicité. Oustinoff explique : « le tout-anglais n'est pas une solution d'avenir, mais une impasse, comme les anglophones sont en train de s'en rendre

---

<sup>60</sup> Observatoire européen du plurilinguisme. (2006). *op. cit.* p. 4.

<sup>61</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>62</sup> *Ibid.* p.5.

<sup>63</sup> *Ibid.* p. 2

<sup>64</sup> OUSTINOFF, M. (2013). La diversité linguistique, enjeu central de la mondialisation. *Revue française des Sciences de l'information et de la communication*, (2). doi : 10.4000/rfsic.328

<sup>65</sup> *Ibid.*

compte à leurs propres dépens »<sup>66</sup>. L'auteur ajoute : « dans un monde multipolaire, l'anglais seul ne saurait répondre à tous les besoins »<sup>67</sup>. Une opinion partagée par Orban, qui précise que « dans une économie mondialisée, l'anglais ne suffit pas »<sup>68</sup>.

En effet, suite à l'essor de puissances émergentes n'appartenant pas au monde occidental, certains pays utilisent une *lingua franca* autre que l'anglais – par exemple, le français, l'espagnol, le russe ou le mandarin. Dans ce contexte, il faut ainsi rester prudent quant à une hégémonie supposée de la langue anglaise et la diversité linguistique et culturelle doit donc s'imposer comme une priorité.

### 2.3.4 L'adaptabilité aux emplois

Cette nécessité de conserver la diversité linguistique vaut aussi pour l'ensemble des acteurs économiques exerçant à l'international. En effet, à mesure que les marchés s'internationalisent, le fait qu'une entreprise soit capable d'échanger avec ses collaborateurs dans plusieurs langues lui offre un avantage compétitif important sur ses rivales.

[Celle-ci] exprime ainsi son respect pour l'identité et la culture de ceux-ci, promeut la confiance et la bonne volonté, donne la preuve de son engagement à long terme, acquiert une meilleure compréhension de la législation et des coutumes locales, et renforce l'efficacité de ses études de marché et campagnes publicitaires<sup>69</sup>.

Avec le développement de la mondialisation, les candidats plurilingues sont donc de plus en plus sollicités par les entreprises souhaitant exercer une activité à un niveau international et viser une population ciblée. Orban confirme : « les entreprises recherchent de plus en plus les personnes douées de compétences dans plusieurs langues afin de faciliter la réalisation d'échanges commerciaux tant dans l'Union européenne qu'avec le reste du monde »<sup>70</sup>. Elles accordent donc une importance croissante à la maîtrise des langues dans leurs critères de recrutement.

Une réalité qui, selon Orban, ne fera que s'amplifier dans les années à venir puisque :

Les études le montrent, l'état du marché du travail en témoigne : la demande d'emplois hautement qualifiés en Europe continuera d'augmenter. Les implications sur le marché du travail à venir

---

<sup>66</sup> OUSTINOFF, M. (2015). Quel avenir pour le « Global English » à l'heure de la mondialisation ? *Euractiv*. Disponible sur <https://www.euractiv.fr/section/langues-culture/opinion/quel-avenir-pour-le-global-english-a-l-heure-de-la-mondialisation/> (consulté le 26 décembre 2018).

<sup>67</sup> OUSTINOFF, M. (2015). *op. cit.*

<sup>68</sup> ORBAN, L. (2010). *op. cit.*

<sup>69</sup> Marnix Plan. (s. d.). Pourquoi devenir multilingue ? Disponible sur <http://www.marnixplan.org/POURQUOI-devenir-multilingue> (page consulté 28 décembre 2018).

<sup>70</sup> ORBAN, L. (2010). *op. cit.*

sont considérables. Les personnes sans qualifications ad hoc, notamment dans le domaine linguistique, rencontreront des difficultés croissantes pour trouver un emploi<sup>71</sup>.

En permettant un accroissement du potentiel communicatif, le plurilinguisme constitue alors un avantage comparatif pour toute personne cherchant à s'insérer dans le monde professionnel, avec une multiplication des chances d'obtenir un emploi et d'accéder, peut-être, à un poste supérieur.

### 2.3.5 Gage de bien-être économique

En permettant l'amélioration des relations internationales, notamment commerciales, le plurilinguisme est aussi gage de bien-être économique. Selon, Hans Nelde, « l'importance du plurilinguisme pour le bien-être économique des citoyens n'est plus à prouver et occupe une place centrale dans les réflexions linguistiques »<sup>72</sup>. Ce dernier mentionne notamment François Grin et François Vaillancourt, deux auteurs s'étant attelés à démontrer « les avantages économiques et financiers que le plurilinguisme apporte à tout le monde et à chacun »<sup>73</sup>.

Cependant, dans une étude publiée en 2005 par la Commission européenne nommée *ELAN : Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne*<sup>74</sup>, les auteurs relevaient que les lacunes en termes de compétences linguistiques au sein de l'économie européenne étaient encore importantes. Orban rappelle en effet que « chaque année, des milliers d'entreprises européennes perdent des contrats et voient leur activité réduite par manque de compétences linguistiques »<sup>75</sup>. Selon cette étude, 11% de l'échantillon des PME sondées avaient perdu un contrat faute de maîtriser une langue étrangère. Ainsi, selon l'Observatoire du plurilinguisme, « les effets économiques des comportements linguistiques des entreprises doivent être étudiés spécifiquement » et « les entreprises qui pratiquent le plurilinguisme avec succès doivent avoir valeur d'exemple »<sup>76</sup>.

Constituant « un gage de progrès économique dans un monde pacifié », « le plurilinguisme procure un épanouissement personnel et une capacité d'échange favorables à la réussite sociale et économique de chacun »<sup>77</sup>.

---

<sup>71</sup> ORBAN, L. (2010). *op. cit*

<sup>72</sup> HANS NELDE, P. (2004). *op. cit*.

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> Commission européenne. (2005). *Incidence du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne (ELAN)*. Disponible sur [http://ec.europa.eu/assets/eac/languages/policy/strategic-framework/documents/elan\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/assets/eac/languages/policy/strategic-framework/documents/elan_fr.pdf) (consultée le 5 janvier 2019).

<sup>75</sup> ORBAN, L. (2010). *op. cit*.

<sup>76</sup> *Ibid.* p. 6.

<sup>77</sup> *Ibid.* p. 6.

### 2.3.6 L'intégration des communautés migrantes

Comme le rappelle Christine Deprez, notre société assiste, depuis les années 1980, à « d'importants changements dans les mouvements migratoires vers l'Europe, et notamment vers la France. Les origines des candidats à l'émigration se diversifient, les gens viennent plus facilement qu'avant des pays de l'Est et de l'Asie, augmentant le nombre et la diversité des langues parlées dans les pays où ils viennent résider »<sup>78</sup>. Le plurilinguisme peut alors jouer un rôle central dans l'intégration de ces communautés migrantes, de plus en plus présentes sur le territoire européen.

À nouveau contre la mise en place d'une langue unique, l'idée d'un répertoire plurilingue peut en effet aussi prendre tout son sens lorsqu'il est admis dans un processus d'intégration et de quête d'identité chez les individus issus d'une société migrante. En effet, en maîtrisant à la fois la langue du pays d'accueil et la langue première du migrant, ce processus et cette recherche d'identité ne peut qu'en être renforcée. Un constat confirmé par Orban :

L'enseignement de la langue d'origine aux nouvelles générations les aide à conserver leurs racines et à maintenir un contact avec les générations plus âgées. Conscients de la valeur de leur culture, ils seront davantage capables de s'intégrer dans notre société et de contribuer au développement d'une citoyenneté européenne responsable<sup>79</sup>.

Ainsi, si le multilinguisme, ou la « co-présence régulière de plusieurs langues dans un même environnement, plus ou moins délimité, telle qu'une région, un État ou un continent »<sup>80</sup>, est régulièrement défini comme provenant des mouvements migratoires ; le plurilinguisme peut-être quant à lui être décrit comme facilitant ces mouvements migratoires.

---

<sup>78</sup> DEPREZ, C. (2005). Langues et migrations : dynamiques en cours. *La linguistique*, (41). pp. 9-22. Disponible à : <https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2005-2-page-9.htm> (consulté le 7 janvier 2019)

<sup>79</sup> ORBAN, L. (2008). *op. cit.*

<sup>80</sup> CASTELLOTI, V. (2010). *op. cit.*

## CHAPITRE 3 : POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

Ce troisième chapitre s'intéresse à la politique linguistique menée par l'Union européenne. La première partie identifie les différents textes juridiques rédigés par les instances de l'Union européenne et énonçant l'importance de la diversité linguistique et de l'apprentissage des langues. La seconde partie détaille le rôle du Parlement européen en tant que gestionnaire de cette politique. La troisième partie présente les objectifs mis en place et la quatrième les différentes réalisations. Pour ce faire, le chapitre suit la structure et les informations présentes dans la fiche thématique sur l'Union européenne concernant la politique linguistique<sup>81</sup>.

### 3.1 Base juridique

La fiche thématique sur l'UE concernant la politique linguistique rappelle tout d'abord la devise de l'Union, « Unie dans la diversité », et déclare que « les langues jouent non seulement un rôle essentiel dans la vie quotidienne de l'Union européenne », mais qu'elles sont aussi « indispensables pour respecter la diversité culturelle et linguistique dans l'Union »<sup>82</sup>.

Le document s'attache ensuite à identifier les différents textes juridiques énonçant l'importance de cette diversité linguistique et culturelle ainsi que celle de l'apprentissage des langues. Le premier document mentionné est le règlement de 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Économique Européenne<sup>83</sup>, document modifié au fil des adhésions successives et définissant les langues officielles de l'Union européenne, tout comme l'article 55, paragraphe 1, du Traité sur l'Union européenne (TUE)<sup>84</sup>.

Le préambule de ce Traité sur l'Union européenne renvoie quant à lui aux principes consistant à « s'inspirer des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe » et à « confirmer l'attachement aux principes de la liberté, de la démocratie et du respect des Droits de l'homme ». L'article 2 accorde pour sa part une grande importance au respect des Droits de

---

<sup>81</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). La politique linguistique. *Fiches thématiques sur l'Union européenne*. Disponible sur le site web officiel du Parlement européen sur <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/142/la-politique-linguistique> (consulté le 12 janvier 2019).

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Conseil de la Communauté Économique Européenne. (1958). *Règlement n°1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Économique Européenne*. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A31958R0001> (consulté le 12 janvier 2019).

<sup>84</sup> Journal Officiel de l'Union européenne. (2012). *Version consolidée du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012M%2FTXT> (consulté le 13 janvier 2019).

l'homme et à la non-discrimination, tandis que l'article 3 dispose que l'Union européenne « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique »<sup>85</sup>.

Le deuxième texte mentionné est le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)<sup>86</sup>, dont l'article 165 paragraphe 2 souligne que l'action de l'Union vise « à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres », et ce « tout en respectant pleinement la diversité culturelle et linguistique (article 165, paragraphe 1, du TFUE) ». De plus, en vertu de l'article 24 de ce même traité, tout citoyen de l'Union a le droit de s'adresser aux institutions ou organes de l'Union européenne dans une de ces langues, et de recevoir une réponse dans la même langue<sup>87</sup>.

Enfin, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>88</sup>, qui, adoptée en 2000, fut rendue juridiquement contraignante par le Traité de Lisbonne, interdit « les discriminations fondées sur la langue » par l'article 21 et « oblige l'Union à respecter la diversité linguistique » par l'article 22.

### **3.2 Rôle du Parlement européen, gestionnaire de la politique linguistique**

La politique linguistique européenne est menée et gérée par le Parlement européen. Cette politique est décrite comme « pleinement opérationnelle », ce qui signifie que « toutes les langues de l'Union revêtent la même importance » et que « tous les documents parlementaires sont traduits dans toutes les langues officielles, et chaque député au Parlement a le droit de s'exprimer dans la langue de son choix »<sup>89</sup>.

La promotion de la diversité linguistique est donc un élément primordial dans cette politique linguistique et constitue le premier point sur lequel travaille le Parlement européen. Différentes mesures ont ainsi été prises au cours de ces dernières années, dont notamment la résolution du 24 mars 2009 nommée *Le multilinguisme, un atout pour l'Europe et un engagement commun*, dans laquelle le Parlement européen a réaffirmé son soutien aux politiques de l'Union en faveur du multilinguisme et a demandé à la Commission d'élaborer différentes mesures dans le but de promouvoir la diversité linguistique. Plus tard, le 19 novembre 2013, le Parlement européen a adopté les programmes Erasmus+ et Europe créative,

---

<sup>85</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>86</sup> Journal Officiel de l'Union européenne. (2012). *Version consolidée du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ibid.*

<sup>87</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>88</sup> Journal officiel des Communautés européennes. (2000). *op. cit.*

<sup>89</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

et a notamment pris des dispositions afin d'améliorer la circulation des œuvres audiovisuelles européennes grâce au financement des sous-titrages, doublages et audiodescriptions des films européens. Ensuite, en 2018, la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européenne a élaboré un rapport d'initiative intitulé *Égalité des langues à l'ère numérique. Vers un projet sur le langage humain*. Et enfin, chaque année depuis 2007, le Parlement européen décerne le prix LUX, un prix cinématographique attribué par un jury formé de députés européens et qui récompense une œuvre illustrant l'universalité des valeurs européennes et la diversité culturelle<sup>90</sup>.

Le deuxième élément central sur lequel travaille le Parlement européen est le soutien et la protection des langues minoritaires, et à ce sujet différentes dispositions ont elles aussi été prises au cours de ces dernières années. Premièrement, en 2013, le Parlement européen a adopté une résolution concernant les langues européennes menacées de disparition et la diversité linguistique au sein de l'UE, appelant ainsi les États membres à être davantage attentifs à cette problématique. Ensuite, en 2016, le Parlement européen a adopté une résolution concernant la langue des signes et visant à souligner que les citoyens atteints de surdit , sourds et aveugles ou malentendants doivent avoir acc s aux m mes informations et communications que les autres citoyens de l'Union. L'ann e suivante, la commission de la culture et de l' ducation du Parlement europ en a publi  un rapport analysant la situation des langues minoritaires dans les syst mes  ducatifs   travers treize  tudes de cas. Enfin en 2018, le Parlement europ en a approuv  une r solution sur la protection et la non-discrimination des minorit s dans les  tats membres de l'UE. Cette r solution encourage ainsi les  tats membres   s'assurer que le droit d'utiliser une langue minoritaire est garanti et vise   prot ger la diversit  linguistique au sein de l'Union.

### 3.3 Objectifs

Tr s t t, l'Union europ enne s'est attach e   promouvoir l'apprentissage des langues  trang res dans ses  tats membres. En 1976, une R solution du Conseil des Ministres de l' ducation a exprim  le souhait que chaque  l ve de l'Union europ enne devrait avoir la possibilit  d'apprendre au moins une langue  trang re<sup>91</sup>. Ces derni res ann es, cet objectif fut r vis  et aujourd'hui « l'un des objectifs de la politique linguistique de l'Union europ enne est

---

<sup>90</sup> FRANKE, M., H RIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>91</sup> Journal officiel des Communaut s europ ennes. (1976). *R solution du Conseil et des Ministres de l' ducation (9 f vrier 1976)*. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A41976X0219> (consult  le 16 janvier 2019).

que tous les citoyens européens maîtrisent deux autres langues en plus de leur langue maternelle »<sup>92</sup>. Un objectif exposé notamment le 17 novembre 2017 par la Commission européenne lors de sa participation au sommet social de Göteborg où elle développa l'idée d'un « espace européen de l'éducation » où d'ici 2025 « parler deux langues en plus de sa langue maternelle serait devenu la norme »<sup>93</sup>.

Pour cela, développer l'apprentissage des langues étrangères et la mobilité des citoyens à travers l'Union de par des programmes consacrés à l'éducation et à la formation professionnelle est nécessaire et plusieurs raisons justifient cet objectif. La première est notamment d'encourager le respect mutuel et la création d'un dialogue interculturel au sein de l'Union. La deuxième est celle d'augmenter l'employabilité des citoyens européens puisque « les connaissances linguistiques sont considérées comme des compétences de base qu'il est souhaitable que tous les citoyens de l'Union européenne acquièrent pour accroître leurs chances de formation et d'emploi ». Enfin, la dernière est celle de soutenir les langues minoritaires. En effet, « l'Union œuvre également aux côtés des États membres pour protéger les minorités, en se fondant sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe »<sup>94</sup>.

En conclusion, dans une Union européenne multilingue, l'objectif principal de la politique linguistique européenne est de viser au plurilinguisme des habitants, c'est-à-dire qu'elle souhaite des individus passant sans heurt d'une langue à l'autre, tout en instaurant un ample respect interculturel.

## **3.4 Réalisations**

### *3.4.1 Évolution des politiques et soutien aux projets de recherche dans le domaine des langues*

#### 3.4.1.1 Comparabilité des compétences linguistiques

L'indicateur européen des compétences linguistiques est un instrument destiné à mesurer les compétences linguistiques générales en langues étrangères dans tous les États membres. Il permet ainsi de déterminer si les mesures prises pour parvenir à l'objectif « la langue maternelle + deux langues étrangères » fonctionnent, et ce grâce à l'évaluation de données comparables sur les compétences linguistiques au sein de chaque État membre.

---

<sup>92</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> *Ibid.*



Comme résultat, un premier sondage réalisé en 2011 a démontré qu'il était nécessaire de développer une stratégie mieux adaptée pour l'apprentissage des langues à l'école<sup>95</sup>.

#### 3.4.1.2 CELV et Mercator

L'Union européenne soutient deux centres de recherche dans le domaine des langues, le Centre européen pour les langues vivantes (le CELV) et le Centre européen de recherche sur le multilinguisme et l'apprentissage des langues (le Mercator). Le premier encourage l'excellence et l'innovation dans l'enseignement des langues et permet aux citoyens d'être plus efficaces dans l'apprentissage des langues. Le CELV vise également à aider les États membres à mettre en place des politiques efficaces pour l'enseignement des langues. Le Mercator fait quant à lui partie d'un réseau de cinq centres de recherche et de documentation et est spécialisé dans les langues régionales et minoritaires de l'UE<sup>96</sup>.

#### 3.4.1.3 Master européen en traduction

Le master européen en traduction (EMT) est un label de qualité pour les formations universitaires en traduction et répond à un ensemble défini de critères professionnels et d'exigences du marché. Son principal objectif est d'améliorer la qualité de la formation des traducteurs et de permettre aux personnes de gagner en qualification afin d'exercer le métier de traducteur au sein de l'Union européenne. L'EMT vise également à améliorer le statut de la profession de traducteur dans l'Union européenne<sup>97</sup>.

### 3.4.2 Programmes d'actions

#### 3.4.2.1 Programmes Erasmus+

De manière générale, « Erasmus+ est le programme de l'Union européenne consacré à l'éducation, à la formation, à la jeunesse et au sport pour la période 2014-2020. La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique fait partie des objectifs spécifiques de ce programme »<sup>98</sup>. De plus amples informations concernant ce programme d'action seront présentées dans le quatrième chapitre.

---

<sup>95</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> *Ibid.*

### 3.4.2.2. Programme Europe créative

Dans le cadre du programme Europe créative – un programme soutenant les secteurs audiovisuel, culturel et créatif au sein de l’Union européenne – le sous-programme Culture apporte une aide pour la traduction de livres et de manuscrits<sup>99</sup>.

### 3.4.2.3 Journée européenne des langues

Le 26 septembre de chaque année, l’UE et le Conseil de l’Europe ont décidé de fêter la Journée européenne des langues, et ce au travers de multiples manifestations consacrées à l’apprentissage des langues dans toute l’Union. Cette action a également pour but de sensibiliser les citoyens à la diversité des langues parlées au sein de l’Union européenne et d’en encourager l’apprentissage<sup>100</sup>.

## 3.4.3 Prix décernés

### 3.4.3.1 Label européen des langues

Le label européen des langues est un prix décerné par la Commission européenne visant à encourager des initiatives innovantes en matière d’enseignement et d’apprentissage des langues, tout comme à récompenser de nouvelles méthodes d’enseignement des langues et à attirer l’attention sur les langues régionales et minoritaires. Le prix est ouvert à différents cas de figure : aux projets des pays participants pour le projet d’apprentissage des langues le plus innovant, aux personnes ayant le plus progressé dans l’apprentissage d’une langue étrangère, et aux meilleurs professeurs de langues<sup>101</sup>.

### 3.4.3.2 Juvenes Translatores

La Commission européenne décerne chaque année le prix de la meilleure traduction réalisée par des étudiants âgés de 17 ans dans les États membres. Ces étudiants ont le choix de traduire de et vers toutes les langues officielles de l’UE<sup>102</sup>.

---

<sup>99</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> *Ibid.*

## CHAPITRE 4 : PROGRAMME ERASMUS+

Ce quatrième chapitre s'intéresse en détail à ce programme d'action spécifique de la politique linguistique menée par l'Union européenne. La première partie rappelle brièvement la création du programme « Erasmus ». La seconde partie décrit de manière approfondie le nouveau programme « Erasmus+ », dont notamment les types de projets, les secteurs et les bénéficiaires, et les objectifs. Enfin, la troisième partie détaille le programme Erasmus+ tel qu'il est en vigueur à l'Université de Liège.

### 4.1 « Erasmus »

À l'origine, le programme Erasmus (EuRopean Action Schema for the Mobility of University Students) était un programme d'échanges académiques permettant aux étudiants des pays partenaires de réaliser un ou plusieurs semestres d'études à l'étranger au sein des universités et hautes écoles européennes et suisses jusqu'en février 2014. Le programme avait alors pour objectif général de promouvoir à la fois la mobilité et la reconnaissance mutuelle des diplômes au sein de l'Union européenne. Créé en 1987, il perdura jusqu'en 2013 dans la majorité des pays du continent européen (membres de l'UE et Suisse inclus). Le 26 juin 2013, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont alors trouvé un accord sur l'évolution de l'Erasmus classique. L'année suivante, en 2014, Erasmus cède sa place à un nouveau programme-cadre nommé « Erasmus+ ». Ce sont ainsi l'ensemble des anciens programmes européens qui portaient sur l'éducation, la formation et la jeunesse qui ont été intégrés dans un programme unique.

### 4.2 « Erasmus+ »

#### 4.2.1 Description

Le programme Erasmus+ est décrit par le site web de la Commission européenne comme étant « le programme de l'Union européenne en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe »<sup>103</sup>. Ce programme est prévu pour la période allant de 2014 à 2020 et dispose d'un budget de 14,7 milliards d'euros. Toujours selon le site web de la Commission européenne, le programme Erasmus+ « contribuera à offrir à plus de 4 millions

---

<sup>103</sup> Commission européenne. (s. d.). Erasmus+. Disponible sur [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about_fr) (consulté le 25 janvier 2019).

d'Européens la possibilité d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience ou de faire du bénévolat à l'étranger »<sup>104</sup>.

Erasmus+ encourage également la coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques par le biais de partenariats stratégiques dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. De plus, chaque année le programme Erasmus+ finance de nombreux projets afin de soutenir l'enseignement et l'apprentissage des langues des signes, et promouvoir la diversité linguistique et la protection des langues minoritaires<sup>105</sup>.

Pour tout participant aux actions de mobilité du programme, un soutien linguistique est offert via le soutien linguistique en ligne d'Erasmus+. Ceux-ci profitent ainsi d'une aide en vue de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Le guide du programme Erasmus+ précise que « les possibilités mises en place pour offrir un soutien linguistique ont pour objectif de rendre la mobilité plus efficiente et efficace, d'améliorer les performances d'apprentissage et donc de contribuer à la réalisation de l'objectif spécifique du programme »<sup>106</sup>.

Concernant ce qui suivra Erasmus+, la Commission européenne a publié en mai 2018 une proposition relative au programme prévu pour la période 2021-2027. Cette proposition vise à améliorer l'apprentissage des langues, notamment en utilisant davantage les outils en ligne. Au titre de son action clé numéro 1, le programme soutiendra les « possibilités d'apprentissage des langues, notamment celles soutenant les activités de mobilité »<sup>107</sup>.

Les pays participant au programme sont les suivants : les vingt-huit États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la République de Macédoine, la Norvège, la Serbie et la Turquie<sup>108</sup>.

#### 4.2.2 Types de projets

Le programme Erasmus+ se décline en trois actions dites « actions clés » : 1. La mobilité des individus à des fins d'enseignement et de formation ; 2. L'innovation et bonnes pratiques ; 3. Le soutien à la réforme des politiques.

L'action clé numéro 1 vise à :

---

<sup>104</sup> Commission européenne. (s. d.). Erasmus+. Disponible sur [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about_fr) (consulté le 25 janvier 2019).

<sup>105</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>106</sup> Commission européenne. (2019). Erasmus+. Guide du programme. p. 10. Disponible sur [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019_fr.pdf) (consulté le 27 janvier 2019).

<sup>107</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>108</sup> Toute l'Europe. (2019). *op. cit.*

Encourager la mobilité des étudiants, du personnel éducatif, des bénévoles, des professionnels du secteur de la jeunesse et des jeunes. Les organisations peuvent envoyer ou accueillir des étudiants et du personnel à destination ou en provenance de pays participant au programme, et organiser des activités d'enseignement, de formation, d'apprentissage et de volontariat<sup>109</sup>.

L'action clé numéro 2 vise à développer les secteurs de l'enseignement, de la formation et de la jeunesse au moyen de ces cinq grandes activités. La première renvoie à des partenariats stratégiques visant à soutenir l'innovation au sein de ces secteurs, ainsi que des initiatives afin de promouvoir la coopération et l'échange d'expériences. La deuxième correspond aux alliances de la connaissance en vue d'encourager l'innovation dans l'enseignement supérieur en collaboration avec les entreprises, en élaborant de nouvelles méthodes en matière d'enseignement et d'apprentissage. La troisième activité renvoie quant à elle à des alliances sectorielles afin de combattre la pénurie de compétences et garantir une meilleure adéquation de l'enseignement et de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail. La quatrième comprend des projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur pour soutenir la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires ; tandis que la cinquième activité renvoie à des projets de renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse, et vise à soutenir le développement de l'animation socio-éducative, de l'apprentissage non formel et du volontariat, ainsi qu'à promouvoir les possibilités d'apprentissage non formel avec les pays partenaires<sup>110</sup>.

En ce qui concerne l'action clé numéro 3, celle-ci vise à « accroître la participation des jeunes à la vie démocratique, en particulier dans le cadre de discussions avec les responsables politiques, et à développer les connaissances dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse »<sup>111</sup>.

#### 4.2.3 Secteurs et bénéficiaires

Le programme ne se limite pas qu'aux étudiants. En effet, il s'adresse à la fois aux particuliers et aux organisations. De plus, Erasmus+ ne concerne pas que les États membres de l'Union européenne et ses citoyens, il s'étend au monde entier<sup>112</sup>.

---

<sup>109</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>110</sup> Commission européenne. (s. d.). Erasmus+. Possibilités offertes par le programme. Disponible sur [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/overview\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/overview_fr) (consulté le 28 janvier 2019).

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*

#### 4.2.3.1 Les particuliers

Le programme « offre aux personnes de tout âge la possibilité d'élargir et de partager leurs connaissances et leur expérience dans des établissements et des organisations de différents pays »<sup>113</sup>. Cependant, les individus ne peuvent pas bénéficier directement du programme Erasmus+. Ils doivent en effet s'adresser à un organisme porteur d'un projet financé par le programme. Des possibilités sont ainsi offertes aux : étudiants, professionnels (enseignement), professionnels (formation), stagiaires, jeunes, et professionnels de la jeunesse<sup>114</sup>.

En ce qui concerne les étudiants, « faciliter les études à l'étranger est le principal objectif du programme Erasmus+. Il est prouvé qu'étudier à l'étranger améliore les perspectives d'emploi et permet de renforcer ses connaissances linguistiques, de gagner en autonomie, de prendre confiance en soi et de s'immerger dans une nouvelle culture ».

Pour le domaine de l'enseignement, « Erasmus+ offre la possibilité d'enseigner dans un établissement d'enseignement à l'étranger aux professionnels travaillant dans le secteur de l'éducation, mais aussi à ceux qui travaillent dans d'autres secteurs et souhaitent partager leurs connaissances et leur expérience ».

Le programme offre ensuite des « possibilités de formation au personnel éducatif, enseignant ou non. Les professionnels peuvent ainsi suivre des stages d'observation ou des formations spécifiques à l'étranger ».

Concernant les stagiaires, « Erasmus+ aide à acquérir de l'expérience en milieu professionnel en soutenant l'organisation de stages à l'étranger. Ces stages s'adressent aux personnes poursuivant des études supérieures ou récemment diplômées, ainsi qu'aux apprentis et aux personnes suivant une formation professionnelle ».

Le programme étant ouvert à tous les jeunes, et pas seulement à ceux suivant des études ou une formation, « les jeunes peuvent faire du bénévolat dans toute l'Europe ou au-delà, ou participer à un échange à l'étranger ».

Enfin, « Erasmus+ soutient le développement professionnel des personnes travaillant dans le secteur de la jeunesse en facilitant les séjours à l'étranger visant notamment à suivre une formation, à créer des réseaux, à participer à une visite d'études ou à effectuer un stage d'observation en milieu professionnel »<sup>115</sup>.

---

<sup>113</sup> Commission européenne. (s. d.). Erasmus+.

<sup>114</sup> Commission européenne. (s. d.). Erasmus+. Possibilités offertes par le programme.

<sup>115</sup> *Ibid.*

#### 4.2.3.2 Les organisations

Erasmus+ offre également « des possibilités à un large éventail d'organisations (universités, prestataires de service d'éducation et formation, groupes de réflexion, instituts de recherche et entreprises privées) »<sup>116</sup>.

Différentes activités de développement et de mise en réseau sont ainsi proposées aux organisations, cela « en vue notamment d'améliorer les capacités professionnelles de leur personnel, de renforcer leurs capacités organisationnelles et de créer des partenariats de coopération transnationale avec des organisations d'autres pays, afin d'obtenir des résultats innovants ou d'échanger des bonnes pratiques »<sup>117</sup>. De plus, les organisations sont appelées à encourager les possibilités de mobilité à des fins d'enseignement et de formation, et ce pour les étudiants, le personnel, les stagiaires, les apprentis, les bénévoles, les professionnels du secteur de la jeunesse et les jeunes. Les organisations participantes peuvent ainsi :

Accroître leur capacité d'exercer leurs activités au niveau international, améliorer leurs méthodes de gestion, accéder à davantage de projets et de possibilités de financement, améliorer leur aptitude à préparer, gérer et suivre des projets et disposer d'un éventail de possibilités plus attractif pour les étudiants et le personnel éducatif<sup>118</sup>.

#### 4.2.4 Les objectifs

Le site web de la Commission européenne mentionne que le programme « Erasmus+ contribue à la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance, de l'emploi, de l'équité sociale et de l'inclusion, ainsi qu'aux objectifs du cadre stratégique “Éducation et formation 2020” »<sup>119</sup>. Ces objectifs étant les suivants : faire de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité ; améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ; favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ; encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation<sup>120</sup>.

Erasmus+ « vise également à promouvoir le développement durable des pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et à contribuer aux objectifs de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse »<sup>121</sup>. Les deux grands objectifs de

---

<sup>116</sup> Commission européenne. (s. d.). Erasmus+. Possibilités offertes par le programme.

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> Commission européenne. (s. d.). Erasmus+.

<sup>120</sup> Commission européenne. (s. d.). Coopération politique européenne (cadre « Éducation et formation 2020 »). Disponible sur [https://ec.europa.eu/education/policies/european-policy-cooperation/et2020-framework\\_fr](https://ec.europa.eu/education/policies/european-policy-cooperation/et2020-framework_fr) (consulté le 2 février 2019).

<sup>121</sup> *Ibid.*

cette stratégie sont, premièrement, de créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail ; et deuxièmement, encourager les jeunes à participer activement à la société<sup>122</sup>.

En ce qui concerne les objectifs propres au programme Erasmus+, six thématiques sont en jeu : réduire le chômage, en particulier chez les jeunes ; promouvoir l'éducation des adultes, notamment dans le domaine des nouvelles compétences et des compétences demandées sur le marché de l'emploi; encourager les jeunes à participer à la vie démocratique au sein de l'Union européenne ; soutenir l'innovation, la coopération et les réformes ; réduire le décrochage scolaire ; promouvoir la coopération et la mobilité avec les pays partenaires de l'Union européenne<sup>123</sup>.

### 4.3 Erasmus+ à l'Université de Liège

L'Université de Liège permet à ses étudiants, chercheurs et encadrants de partir à l'étranger en proposant des formules diversifiées, adaptées aux projets de chacun et assorties d'aides importantes à la mobilité. Les étudiants ont ainsi l'opportunité de partir durant leur cursus, qu'il s'agisse d'un séjour d'échange (non-diplômant) ou pour obtenir un diplôme étranger à l'issue du séjour. Les doctorants peuvent eux aussi effectuer une mobilité à l'étranger et ce notamment afin d'étoffer les compétences en recherche. Pour les futurs jeunes diplômés, des bourses sont disponibles dans le but d'effectuer un stage dans une entreprise à l'étranger avant de se lancer sur le marché de l'emploi. Au-delà de ces étudiants, les encadrants, c'est-à-dire les membres du personnel de l'Université de Liège, ont quant à eux l'opportunité d'effectuer une mobilité internationale, avec pour objectif de stimuler les échanges entre les institutions et favoriser la reconnaissance mutuelle des cursus et formation<sup>124</sup>.

#### 4.3.1 Mobilité OUT pour les étudiants de l'Université de Liège<sup>125</sup>

Lorsque les étudiants de l'Université de Liège souhaitent réaliser une mobilité à l'étranger, différentes propositions leur sont offertes.

---

<sup>122</sup> Commission européenne. (s. d.). Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Disponible sur [https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy\\_fr](https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy_fr) (consulté le 3 février 2019).

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> Université de Liège. (s. d.). Partir à l'étranger. Disponible sur [https://www.enseignement.uliege.be/cms/c\\_9203826/fr/partir-a-l-etranger](https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9203826/fr/partir-a-l-etranger) (consulté le 5 février 2019).

<sup>125</sup> Université de Liège. (s. d.). Mobilité OUT pour les étudiants ULiège. Disponible sur [https://www.enseignement.uliege.be/cms/c\\_9209091/fr/partir-a-l-etranger-mobilite-out-pour-les-etudiants-uliege](https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9209091/fr/partir-a-l-etranger-mobilite-out-pour-les-etudiants-uliege) (consulté le 5 février 2019).



Les étudiants peuvent tout d'abord réaliser un programme d'échange. C'est-à-dire qu'ils peuvent partir à l'étranger, pour suivre des cours ou réaliser un stage, tout en restant inscrit à l'Université de Liège. Chaque année ce sont ainsi près de huit cents étudiants qui participent à ce type de programme. En ce qui concerne le programme Erasmus+, celui-ci permet aux étudiants de l'ULiège d'effectuer une mobilité (séjour d'études ou stage) reconnue dans l'un des vingt-huit États membres de l'UE, ainsi que la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la République de Macédoine, la Serbie et la Turquie. D'autres programmes sont alors proposés aux étudiants : le programme Erasmus Belgica, une initiative de la Fondation Prince Philippe visant à encourager la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur au sein des Communautés de Belgique, via un séjour d'études, de trois mois à un an, ou d'y effectuer un stage de minimum deux mois. Enfin, pour élargir un peu plus encore les opportunités de mobilités offertes à ses étudiants, l'Université de Liège signe chaque année des conventions bilatérales avec des partenaires non européens dans le but de suivre des séjours d'études en dehors de l'Union européenne.

Concernant les stages à l'étranger, différentes formules sont possibles. Comme mentionné ci-dessus, il est possible de réaliser un stage au sein d'un autre pays européen tout en profitant d'un financement. Cette offre est destinée aux étudiants ayant un stage inscrit dans le programme de leur cursus d'études et peut être intégré ou ajouté à un séjour Erasmus+ « classique ». La durée de ce séjour doit alors être de minimum neuf semaines à douze mois maximums par cycle. Les étudiants ayant un stage inscrit dans le programme de leur cursus peuvent aussi effectuer un stage, de minimum treize semaines, au sein d'un pays hors Union européenne ou d'un pays en développement.

Enfin, les étudiants peuvent profiter de programmes de mobilité donnant lieu à une diplomation. Plusieurs masters et bacheliers internationaux sont ainsi organisés en codiplomation dans différentes branches.

## DEUXIÈME PARTIE : TRAVAIL DE RECHERCHE EMPIRIQUE

---

Nous entamons ici la partie empirique de ce mémoire avec un travail de recherche qui s'appuiera sur une étude des perceptions menée auprès de la communauté estudiantine de l'Université de Liège. Cette étude sera réalisée à l'aide d'une enquête quantitative par questionnaire.

Selon Frédéric Gerard, docteur en sociologie et science politique, le déroulement d'une enquête par questionnaire s'effectue généralement en quatre phases. La première est celle de l'interrogation initiale où il s'agit de déterminer de manière précise ce que l'on cherche à savoir ou montrer. La deuxième est relative à l'architecture d'enquête et renvoie aux différents aspects organisationnels afin d'atteindre ce que l'on souhaite savoir. La troisième phase correspond quant à elle au terrain et à l'exécution d'une stratégie de collecte des données ; tandis que la quatrième phase renvoie à l'exploitation et l'analyse de ces données<sup>126</sup>.

La deuxième partie de ce mémoire se divisera ainsi en plusieurs chapitres dans lesquels nous évoquerons notamment les quatre phases mentionnées ci-dessus. Le premier chapitre, nommé « L'interrogation initiale », se divisera lui-même en trois sous-chapitres : La question de recherche ; Les hypothèses ; Le travail de recherche exploratoire. Le deuxième chapitre, « Méthodologie – L'architecture d'enquête » se divisera quant à lui en cinq sous-chapitres : L'enquête quantitative par questionnaire : notions ; La délimitation du terrain : l'échantillonnage ; L'élaboration du questionnaire ; Le mode d'administration du questionnaire ; La collecte des données. Enfin, le troisième chapitre « L'exploitation et l'analyse des données » ainsi que le quatrième chapitre « Discussion » se diviseront en cinq sous-chapitres, correspondant aux sous-thématiques cohérentes utilisées afin d'organiser nos différentes hypothèses.

---

<sup>126</sup> GERARD, F. (2015). *Conduite d'enquête par questionnaire*. France : Éditions du robot furieux. p.3.

# CHAPITRE PREMIER : L'INTERROGATION INITIALE

## 1.1 La question de recherche

Avant de détailler la méthodologie adoptée pour l'élaboration de cette enquête, il est tout d'abord indispensable de définir l'interrogation initiale motivant sa réalisation. Tout projet de recherche débute en effet par un problème et par un besoin de connaissances. Et afin d'explicitier au mieux cela, la manière la plus simple de procéder est de le présenter sous la forme d'une interrogation comportant différentes caractéristiques.

Premièrement, Frédéric Gerard explique que l'interrogation initiale doit être de « nature scientifique » et que même si d'autres considérations extérieures motivent la recherche, « la formulation du projet de recherche lui-même ne doit s'inscrire que dans le champ de la connaissance des faits »<sup>127</sup>.

Deuxièmement, puisqu'elle doit être de nature scientifique, l'interrogation initiale ne peut être que « descriptive » ou « explicative ». Ainsi, soit l'on cherche à « quantifier un aspect de la vie sociale par le calcul de proportions, d'indicateurs de tendance centrale ou de dispersion (objectif descriptif), soit à attester de l'existence et de mesurer l'importance d'un ou de plusieurs facteurs que l'on suppose déterminants pour cet aspect (objectif explicatif) »<sup>128</sup>. En d'autres termes, lorsque l'on poursuit un objectif descriptif il s'agit d'obtenir une image exacte, ou du moins plus ou moins exacte, d'un ou plusieurs aspects de la vie sociale ; alors que lorsque l'on poursuit un objectif explicatif, cela consiste à chercher la ou les causes déterminantes d'un ou de plusieurs de ces aspects.

Troisièmement, il « faut s'assurer que l'interrogation initiale implique – ou du moins soit compatible avec l'utilisation du questionnaire pour la collecte des données »<sup>129</sup>. Lors de la première phase de l'élaboration de l'enquête, il est donc nécessaire de vérifier que les concepts de la question initiale et des hypothèses soient opératoires, c'est-à-dire qu'ils soient, d'une manière ou d'une autre, mesurables.

Enfin, Gerard ajoute que si la question est explicative, il faudrait également que cette mesure fasse apparaître de la variabilité. Car « si l'aspect étudié se présente presque toujours de la même façon, il ne varie quasiment pas et il est donc vain de chercher à l'expliquer à travers une enquête par questionnaire »<sup>130</sup>.

---

<sup>127</sup> GERARD, F. (2015). *op. cit.* p. 7.

<sup>128</sup> *Ibid.* p.2.

<sup>129</sup> *Ibid.* p. 8.

<sup>130</sup> *Ibid.* p. 9.

En ce qui concerne l'enquête réalisée dans le cadre de ce mémoire, celle-ci est motivée par une recherche de connaissance concernant les thématiques liées au plurilinguisme européen et à la politique linguistique menée par l'Union européenne, dont le programme Erasmus+ constitue l'une des réalisations. Il s'agira alors de mesurer les perceptions des étudiants de l'Université de Liège quant à ces divers sujets et à déterminer si le programme Erasmus+ a une influence sur celles-ci. L'interrogation initiale prendra ainsi la forme d'une interrogation explicative pour laquelle nous chercherons donc à « montrer qu'un ou plusieurs aspects de la réalité sociale déterminent causalement, avec une intensité déterminée mesurable, un ou plusieurs autres aspects »<sup>131</sup>.

La question de recherche se présente ainsi comme suit : « dans quelle mesure le programme Erasmus+ influence-t-il les perceptions de la communauté universitaire liégeoise lorsqu'elle est interrogée sur les thématiques liées à l'Union européenne et au plurilinguisme européen ? ». Sous une autre perspective, il sera alors possible de déterminer dans quelle mesure les différents enjeux et objectifs de la politique linguistique de l'Union européenne et de l'un de ses programmes d'actions, le programme Erasmus+, sont atteints.

## 1.2 Les hypothèses

Après avoir déterminé l'interrogation initiale, il est désormais nécessaire de formuler l'hypothèse qui sera testée à travers l'ensemble des questions posées. Le questionnaire est ainsi un outil pour confirmer ou infirmer une hypothèse et se construit en fonction de celle-ci. Dans le cadre de cette enquête, l'hypothèse générale relative à l'interrogation initiale est, qu'en effet, le programme Erasmus+ a un impact sur les perceptions de cette communauté quant aux thématiques liées à l'Union européenne et au plurilinguisme européen ; et qu'ainsi ceux ayant effectué une mobilité Erasmus+ auront tendance à présenter des opinions différentes de ceux n'ayant pas effectué cette mobilité. Il sera alors question de déterminer quels éléments en particulier, aussi appelés facteurs, amènent le « groupe Erasmus+ » et le « groupe non-Erasmus+ » à présenter des opinions différentes sur l'ensemble des thématiques abordées.

Au-delà de ces deux hypothèses générales, différentes sous-hypothèses peuvent également être dégagées. En effet, si nous considérons que le programme Erasmus+ possède bel et bien un impact sur les perceptions des étudiants et que les objectifs et enjeux du programme sont atteints, il est possible d'aller plus loin en énonçant des hypothèses plus précises concernant les

---

<sup>131</sup> GERARD, F. (2015). *op. cit.* p.4.

différentes thématiques sur lesquelles le programme Erasmus+ peut influencer les différents points de vue, considérations et sensibilités des étudiants. Nos différentes sous-hypothèses sont donc les suivantes, regroupées par sous-thématiques cohérentes :

### *1. Plurilinguisme européen et compétences linguistiques*

Hypothèse 1.1 : le programme Erasmus+ renforce les compétences linguistiques de ses bénéficiaires.

Hypothèse 1.2 : le programme Erasmus+ encourage l'intérêt pour les langues étrangères et leur apprentissage.

Hypothèse 1.3 : le programme Erasmus+ encourage à utiliser les langues étrangères lors de voyages à l'étranger.

### *2. Mobilité à l'étranger*

Hypothèse 2.1 : le programme Erasmus+ encourage la mobilité vers d'autres pays, et plus particulièrement vers d'autres États membres de l'Union européenne.

Hypothèse 2.2 : le programme Erasmus+ augmente la probabilité de partir vivre à l'étranger.

### *3. Marché de l'emploi*

Hypothèse 3.1 : le programme Erasmus+ incite à considérer qu'il sera plus facile de trouver un emploi.

Hypothèse 3.2 : le programme Erasmus+ incite à penser que les compétences linguistiques constituent un atout afin de trouver un emploi.

Hypothèse 3.3 : le programme Erasmus+ encourage à améliorer ses compétences linguistiques afin de trouver un emploi.

Hypothèse 3.4 : le programme Erasmus+ augmente les possibilités de partir travailler à l'étranger.

### *4. Identité et citoyenneté*

Hypothèse 4.1 : le programme Erasmus+ influence les sentiments d'appartenance aux différentes identités régionales, nationales et supranationales.

Hypothèse 4.2 : le programme Erasmus+ influence les perceptions concernant les notions et les éléments constitutifs de l'« identité européenne » et de la « citoyenneté européenne ».

## 5. Union européenne

Hypothèse 5.1 : le programme Erasmus+ favorise la citoyenneté active en encourageant les jeunes à participer à la vie politique au sein de l'Union européenne et à des activités liées à ses institutions.

Hypothèse 5.2 : le programme Erasmus+ influence le niveau de connaissance de l'Union européenne, de ses politiques et de ses institutions.

Hypothèse 5.3 : le programme Erasmus+ influence les opinions concernant la place de la Belgique au sein de l'Union européenne.

Hypothèse 5.4 : le programme Erasmus+ influence l'image et les représentations de l'Union européenne.

Ainsi, l'entièreté des concepts utilisés en première phase, et définis au préalable dans la partie théorique, seront traduits, en deuxième phase, sous la forme d'indicateurs qui, une fois mis en question, après le recueil des réponses, serviront de variables. À la fin de la troisième phase, les questionnaires remplis et les variables se présenteront sous la forme d'un ensemble de données qui, en quatrième phase, seront exploitées à l'aide de traitements statistiques<sup>132</sup>.

### 1.3 Le travail de recherche exploratoire

Après avoir formulé l'interrogation initiale ainsi que les hypothèses, il est désormais temps d'entreprendre le travail de recherche exploratoire qui consiste à recenser l'ensemble des travaux déjà réalisés sur les thématiques couvertes par l'interrogation initiale. Ce recensement permet, dans un premier temps, d'évaluer l'originalité de l'angle choisi pour notre propre enquête tout en faisant le bilan de ce qui est déjà connu. Il permet ensuite de repérer divers éléments éventuellement réutilisables et, enfin, de prendre connaissance des différentes conclusions ayant été tirées. Nous analyserons donc l'ensemble de ces données et soulignerons, dans une section ultérieure, dans quelle mesure nos résultats se rapprochent ou se distinguent de ces conclusions<sup>133</sup>.

Différentes études ont ainsi pu être menées concernant les thématiques liées, de manière générale, à l'Union européenne, au plurilinguisme européen et/ou au programme Erasmus ou Erasmus+. Nous ne pourrions cependant pas recenser l'entièreté de celles-ci étant donné que l'éventail des sujets couverts par notre propre enquête est plutôt large et qu'il existe donc un

---

<sup>132</sup> GERARD, F. (2015). *op. cit.* p.3.

<sup>133</sup> *Ibid.* pp. 9-10.

nombre important d'études s'y rapportant. Seront ainsi recensées qu'une certaine partie des enquêtes et principalement celles qui nous paraissent les plus pertinentes pour notre questionnement. Nous commencerons par les études destinées à récolter des opinions dans l'ensemble des États membres de l'UE. Nous nous focaliserons ensuite sur les enquêtes réalisées uniquement au sein d'un seul État membre de l'Union, comme la France. Nous continuerons avec celles réalisées en Belgique, et enfin, celles effectuées à notre même niveau de recherche, c'est-à-dire les enquêtes réalisées au sein de l'Université de Liège. Une même grille de lecture sera alors utilisée pour chaque document : nous détaillerons notamment l'auteur de l'enquête, sa localisation, sa date ou période de réalisation, sa méthodologie, son panel de répondants, ses objectifs, et enfin nous résumerons ses grandes lignes et conclusions.

Nous pouvons tout d'abord mentionner l'enquête Eurobaromètre réalisée par le Parlement européen en 2013 et intitulée *À un an des élections européennes de 2014*<sup>134</sup>. Celle-ci visait à « mesurer la perception que les Européens ont du projet européen, de l'Union européenne et des perspectives ouvertes par les élections européennes des 22/25 mai 2014 ». L'enquête de terrain a eu lieu entre le 7 et le 23 juin 2013 et a été menée en face-à-face par TNS opinion dans les vingt-huit États membres de l'UE. Ce sont au total 27 624 Européens âgés de plus de quinze ans qui ont été interrogés. Suite à la collecte de l'ensemble des réponses obtenues, différents enseignements principaux ont alors été tirés. Nous mentionnerons ici ceux en lien avec les thématiques abordées au sein de notre propre questionnaire. Premièrement, lors de cette enquête les citoyens européens se sont positionnés quant aux résultats les plus positifs de l'UE. Les réponses dominantes étaient alors la libre circulation et la paix entre les États membres, et en troisième position, l'euro. Deuxièmement, ils ont réagi quant à la notion d'« identité européenne » et à ses possibles éléments constitutifs. L'euro était alors mentionné en tête de liste, avec de très fortes différences entre la zone euro et la zone non euro. Il était alors suivi de très près par les valeurs de liberté puis, loin derrière, l'histoire et la culture. Sur le sentiment d'identité, une majorité d'Européens se sentait « national et européen » et plus d'un tiers « national uniquement ». Enfin, interrogés sur ce qui renforcerait leur sentiment d'être un citoyen européen, ce sont les thèmes liés à la vie quotidienne qui furent cités en priorité, dont notamment un système de protection sociale européen harmonisé ou la liberté de s'installer dans n'importe quel pays de l'UE au moment de la retraite. Troisièmement, les citoyens ont été

---

<sup>134</sup> Parlement européen. (2013). *Eurobaromètre du Parlement européen « À un an des élections européennes de 2014 »*. Synthèse analytique. Disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/pdf/eurobarometre/2013/election/synth\\_finale\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/pdf/eurobarometre/2013/election/synth_finale_fr.pdf) (consulté le 3 mars 2019).

interrogés sur leur sentiment d'attachement à l'UE. Celui-ci était alors en légère hausse et atteignait presque une majorité absolue. Il était toutefois largement inférieur à l'attachement qu'ils portaient à leur ville ou village, leur région ou leur pays. Par ailleurs, l'appartenance à l'UE était largement considérée comme une bonne chose. Quatrièmement, les Européens étaient près de quatre sur dix à considérer que leur voix comptait dans l'UE et étaient une majorité absolue à estimer que leur voix comptait dans leur pays ou que la voix de leur pays comptait au sein l'Union. Les Européens ont ensuite été interrogés sur des questions davantage liées au domaine de la politique et ils étaient une majorité absolue à déclarer ne pas être intéressés par les questions de politique européenne. En revanche, nombreux considéraient que dans les années futures les citoyens seront plus impliqués qu'aujourd'hui dans les affaires européennes. Enfin, concernant l'intégration européenne, plus de sept Européens sur dix pensent que ce qui les rapproche est plus important que ce qui les sépare<sup>135</sup>.

Nous pouvons ensuite mentionner une autre enquête, réalisée par la Commission européenne cette fois, qui, en 2014, a publié une étude nommée *Erasmus Impact Study*<sup>136</sup> visant à analyser « les effets de la mobilité sur les compétences et l'employabilité des étudiants et sur l'internationalisation des établissements de l'enseignement supérieur ». Avec un échantillon réunissant 79 891 réponses individuelles, ce sont cinq études en ligne qui ont été réalisées auprès de 56 733 étudiants (incluant des étudiants mobiles avec ou sans expérience Erasmus et des étudiants non-mobiles), 18 618 anciens étudiants (dont 83% d'anciens étudiants mobiles avec ou sans expérience Erasmus), 4986 membres du personnel (universitaires et non-universitaires, mobiles et non-mobiles), 964 établissements d'enseignement supérieur et 652 employeurs (dont 55% étaient des PME) répartis à travers trente-quatre pays participant au programme ». Cette étude d'impact avait ainsi pour ambition de répondre à deux grandes questions. En premier lieu, l'étude visait à « analyser les effets de la mobilité des étudiants Erasmus, dans le cadre des études et de stages, sur l'amélioration des compétences individuelles, sur l'employabilité et sur le développement institutionnel ». En deuxième lieu, elle visait à « examiner les effets des missions d'enseignement/de formation Erasmus du personnel sur les compétences individuelles, les traits de personnalité et les attitudes, ainsi que sur l'impact des programmes en matière d'internationalisation des établissements de l'enseignement supérieur ». Suite à cette étude, six conclusions principales ont été tirées. Premièrement, « améliorer leur

---

<sup>135</sup> Parlement européen. (2013). *op. cit.*

<sup>136</sup> Commission européenne. (2014). *Erasmus Impact Study (EIS) (Executive Summary)*. Disponible sur [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-impact-study\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-impact-study_en) p. 4. (consulté le 10 mars 2019).



employabilité à l'étranger est de plus en plus important pour les étudiants Erasmus ». Deuxièmement, « les compétences transversales auxquelles les employeurs attachent de l'importance sont précisément les compétences améliorées au cours d'un séjour Erasmus à l'étranger ». Troisièmement, « en moyenne, 92% des employeurs sont à la recherche de compétences transversales, qualités citées avant l'expertise dans le domaine concerné (91%) et une expérience de travail pertinente (78%) ». Quatrièmement, « les étudiants Erasmus sont mieux placés pour décrocher leur premier emploi et ont de meilleures perspectives d'évolution de carrière ». Cinquièmement, « les étudiants Erasmus ont une vie davantage baignée dans un contexte international et sont davantage susceptibles de vivre à l'étranger ». Et enfin, « le programme Erasmus est un modèle aussi inclusif que les autres programmes de mobilité »<sup>137</sup>.

Une dernière enquête réalisée au niveau européen est notamment l'*Erasmus + Implementation Survey*<sup>138</sup>, une enquête mise en place chaque année par l'organisation bruxelloise The Lifelong Learning Platform<sup>139</sup> et visant à évaluer la mise en œuvre du programme Erasmus+. La dernière en date est celle rapportant les résultats pour l'année 2018 et l'objectif était cette fois d'évaluer la cinquième année d'existence du programme Erasmus+ et l'expérience de ses bénéficiaires. L'enquête cherchait ainsi à fournir aux personnes en charge d'Erasmus+ une évaluation directe provenant des participants au sujet de ce qui fonctionne, ce qui peut être amélioré et ce qu'il manque au sein du programme. L'enquête visait uniquement les organisations européennes ayant travaillé plus de cinq ans avec le programme Erasmus+ ou son prédécesseur et a collecté au total quarante et une réponses. Les principaux résultats tirés suite à cette enquête étaient alors les suivants : premièrement, 32% des répondants considéraient que le temps accordé à effectuer la demande pour partir en séjour Erasmus+ était trop long et qu'il y avait ainsi une nécessité de simplification au niveau de la procédure. Deuxièmement, 52% ont déclaré avoir eu des difficultés au niveau bureaucratique et/ou administratif lors de la mise en œuvre de leur projet. Troisièmement, si la majorité était satisfaite de la pertinence du Guide du programme, 66% étaient dubitatifs quant à sa facilité d'utilisation. Quatrièmement, concernant les ressources financières accordées aux participants, 73% les trouvaient insuffisantes pour couvrir l'entièreté de leurs besoins une fois arrivés sur le lieu de leur séjour Erasmus+. 73% des répondants pensaient également que les objectifs et actions du programme Erasmus+ étaient en accord avec les priorités existantes dans leur

---

<sup>137</sup> Commission européenne. (2014). *op. cit.* p.3

<sup>138</sup> Lifelong Learning Platform. (2018). *Erasmus+ Implementation Survey Results 2018*. Disponible sur <http://lllplatform.eu/lll/wp-content/uploads/2019/02/ErasmusSurveyReport2018.pdf> (consulté le 16 mars 2019).

<sup>139</sup> Lifelong Learning Platform. Homepage. Disponible sur <http://lllplatform.eu> (consulté le 8 avril 2019).

domaine professionnel, ce qui constitue un point positif quant à la pertinence du programme. Concernant le processus d'évaluation à réaliser la suite du programme, les répondants ont généralement déclaré en être satisfaits. À propos des points sur lesquels le programme doit travailler dans le futur, les participants ont répondu que ceux-ci devraient être en priorité l'inclusion sociale et l'éducation à la citoyenneté. Enfin, plus de la moitié des répondants pensaient que, de manière générale, les supports financiers accordés au programme n'étaient pas suffisants pour atteindre ses différents objectifs<sup>140</sup>.

À une échelle plus restreinte, nous pouvons mentionner les enquêtes réalisées dans d'autres États membres de l'Union européenne et destinées aux seuls citoyens de l'État en question. Seront notamment ici citées deux études ayant été réalisées en France. La première a été publiée par l'agence Europe Éducation Formation France en 2014 et s'intitulait *L'image d'Erasmus en France*<sup>141</sup>. Le terrain s'est déroulé du 25 au 31 mars 2014 et l'échantillon correspondait à un échantillon national représentatif des Français âgés de seize à soixante-cinq ans. Concernant le mode de recueil, des interviews ont été réalisées en ligne. Les principaux résultats tirés suite à cette enquête étaient alors que, premièrement, l'identité européenne rencontrait la résistance de la moitié des Français. Deuxièmement, si la plupart méconnaissaient les enjeux des élections européennes, il existait pour autant une réelle légitimité de l'UE sur la coopération économique, alors que l'enseignement et l'environnement venaient ensuite. Troisièmement, si seuls six Français sur dix parvenaient à dégager spontanément des actions ou programmes portés par l'UE, le programme Erasmus se plaçait troisième, derrière l'euro et quasiment au même niveau que la Politique Agricole Commune (PAC). Toujours concernant le programme Erasmus, près de trois quarts des Français ont déclaré le connaître, et ce par le biais médiatique et les proches avant tout, mais aussi par les informations scolaires et universitaires pour les plus jeunes. 3% des répondants étaient eux-mêmes partis avec Erasmus, et parmi ces participants, tous recommandaient le programme et en ont gardé un réel enrichissement personnel. Parmi ceux qui connaissaient Erasmus mais qui n'avaient pas participé au programme, près de huit sur dix auraient souhaité le faire. De manière générale, le programme Erasmus était associé à des valeurs positives, telles que l'échange, la découverte, l'ouverture culturelle, la pratique des langues, les études mais peu à l'Europe,

---

<sup>140</sup> Lifelong Learning Platform. (2018). *op. cit.*

<sup>141</sup> Agence Europe Education Formation France. (2014). *Image d'Erasmus en France*. (TNS Sofres). Disponible sur [http://www.agence-erasmus.fr/docs/20140409\\_image-erasmus-en-france-etude-tns.pdf](http://www.agence-erasmus.fr/docs/20140409_image-erasmus-en-france-etude-tns.pdf) (consulté le 13 mars 2019).

même si la notion de citoyenneté européenne était citée. Enfin, concernant la dimension professionnalisante du programme Erasmus, il existait un très fort intérêt pour celle-ci<sup>142</sup>.

Plus récemment, en avril 2018, une autre enquête française effectuée par ProVox a été publiée avec pour titre *Jeunesse, Europe et Educ Pop : 15 objectifs pour les politiques européennes de Jeunesse*<sup>143</sup>. L'enquête fut réalisée auprès de 2500 jeunes Français et était guidée par six grandes thématiques : l'éducation et l'apprentissage des langues, l'engagement et la citoyenneté, le rôle de la jeunesse dans les enjeux environnementaux et sociaux, la place des jeunes dans la société, et l'accès aux droits sociaux. Les résultats ont été dévoilés dans le cadre d'une conférence organisée par le comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP) et le Ministère de l'Éducation Nationale français. À nouveau, seuls les résultats liés aux thématiques de notre propre enquête seront ici mentionnés. Ainsi, la première thématique qui nous intéresse est celle liée à l'éducation et l'apprentissage des langues. Premièrement, suite à la question « comment créer un système éducatif européen ? », les jeunes Français ont répondu « en renforçant les échanges entre établissements » et « en créant des diplômes européens ». Deuxièmement, selon eux, habiter à l'étranger et voyager constituent les méthodes d'apprentissage des langues les plus efficaces. Troisièmement, à la question « quelles compétences les jeunes devraient prioritairement développer dans un contexte européen », les jeunes Français ont tout d'abord répondu les « compétences sociales et civiques » et ensuite les « langues étrangères ». La deuxième thématique est celle de la mobilité. Premièrement, au total, 50% des répondants envisageaient d'étudier ou de travailler à l'étranger. Au sein de ce total, 57% des jeunes ayant bénéficié d'une mobilité internationale avaient répondu positivement, tandis que 41% des jeunes n'ayant jamais bénéficié d'une mobilité internationale avaient aussi répondu positivement. Ensuite, selon 46% des répondants, la mobilité internationale représentait « un parcours du combattant », tandis que 50% considéraient que les communications sur les programmes de mobilité étaient « compliquées ». La troisième thématique abordée lors de cette enquête et qui se révèle pertinente pour notre propre étude est celle concernant de manière générale l'UE et ses politiques. Premièrement, selon une grande majorité, l'UE devrait soutenir l'engagement en Europe, plutôt que pour l'Europe. Deuxièmement, la construction de la paix, le respect des droits de l'homme et la libre circulation étaient les trois éléments principalement

---

<sup>142</sup> Agence Europe Education Formation France. (2014). *op. cit.*

<sup>143</sup> ProVox, Cnajep, Ministère de l'éducation nationale. (2018). *Jeunesse, Europe et Educ Pop. 15 objectifs pour les politiques européennes de Jeunesse*. Disponible sur [http://provox-jeunesse.fr/sites/default/files/rapportconsultation\\_2.pdf](http://provox-jeunesse.fr/sites/default/files/rapportconsultation_2.pdf) (consulté le 16 mars 2019).

cités suite à la question « quels sont les principes fondateurs de l'Union européenne ? ». Troisièmement, plus de la moitié des répondants considérait que l'UE devrait prioritairement harmoniser ses politiques sociales, avant les politiques fiscales et les politiques économiques. Enfin, la dernière thématique est celle concernant l'UE et la jeunesse. Premièrement, plus de la moitié des répondants considérait ne pas connaître l'action de l'UE pour la jeunesse. Deuxièmement, la moitié des répondants n'avait jamais bénéficié d'un soutien de l'UE dans leur parcours, tandis que 73% n'avaient jamais participé à un événement politique européen. Troisièmement, les jeunes Français considéraient que la stratégie européenne devrait porter une attention particulière à tous les jeunes sans exception, et non à certaines catégories de jeunes en particulier. Enfin, 25% ont déclaré ne pas avoir confiance dans les institutions européennes, tandis que 32% avaient confiance et 33% ne parvenaient pas à se positionner<sup>144</sup>.

Passons désormais aux enquêtes réalisées au sein de notre propre pays, la Belgique. En 2011, Caroline Close, doctorante en sciences politiques et chercheuse FNRS à l'Université Libre de Bruxelles, a notamment publié un article intitulé *Erasmus, un vecteur de citoyenneté européenne ? Expérience d'étudiants belges francophones (2002-2005)*<sup>145</sup>. Celui-ci présentait alors les résultats d'une étude menée en 2010 visant « à évaluer l'impact des formes contemporaines de la mobilité sur l'émergence ou le renforcement d'un processus psychosociologique ou sociopolitique d'identification à l'Europe au niveau individuel ». L'enquête fut réalisée à l'aide d'un questionnaire semi-directif administré lors d'entretiens en face à face avec treize anciens étudiants en sciences politiques à l'Université Libre de Bruxelles ayant effectué un séjour Erasmus entre les années 2002 et 2005. Selon l'auteure, « la question principale "Erasmus, vecteur de citoyenneté européenne?" est à entendre comme une interrogation sur l'émergence, le développement et/ou le renforcement d'un processus d'identification à l'Europe chez les jeunes ayant réalisé ce type de séjour ». Ainsi, l'étude articulait deux sujets de recherches distincts, premièrement l'identité européenne comme processus psychologique ou sociopolitique, et deuxièmement l'impact du séjour Erasmus, cela afin d'évaluer comment cette expérience de mobilité européenne peut créer ou modifier le sentiment de citoyenneté européenne. Concernant les résultats, ceux-ci ont notamment montré que le programme Erasmus, « en tant que programme européen d'échange et de mobilité, peut avoir de réels impacts au niveau identitaire ». En effet, « la confrontation à un milieu étranger

---

<sup>144</sup> ProVox, Cnajep, Ministère de l'éducation nationale français. (2018). *op. cit.*

<sup>145</sup> CLOSE, C. (2011). Erasmus, un vecteur de citoyenneté européenne ? Expérience d'étudiants belges francophones (2002-2005). *Cahiers du CEVIPOL*. Disponible sur <http://cevipol.ulb.ac.be/sites/default/files/Contenu/Cevipol/cahier-cevipol-brussels-close.pdf> (consulté le 16 mars 2019).

et la rencontre avec d'autres culturellement différents, amène de jeunes individus à la fois à aiguïser leur perception de soi et à ouvrir leur identité à une pluralité de sentiments d'appartenance, dont l'identité européenne ». Ainsi, il a été montré que les répondants présentaient un degré assez élevé d'identification à l'Europe, et que si l'identification à l'Europe restait un processus complexe pour certains répondants, leur expérience de mobilité, et les apprentissages qui en ont découlé leur ont certainement apporté différentes ressources permettant de s'identifier plus facilement à une Europe faite de diversité. En définitive, la chercheuse a conclu que « l'hypothèse qui a guidé cette enquête ne se voit pourtant que partiellement confirmée : car nous ne pouvons ici conclure à l'évidence du renforcement de l'identité européenne chez tous les étudiants participant au programme d'échange – notamment, ceux dont l'intérêt pour l'Europe serait moindre ». Celle-ci a ajouté ensuite que concernant la construction de réseaux européens pouvant constituer la base d'une future société européenne, « si des relations se sont effectivement créées entre étudiants européens et/ou avec la population locale, peu de ces rencontres ont véritablement perduré après le séjour ». Ainsi, il reste difficile de parier sur l'émergence d'une « société européenne » via la participation à ce type de programme d'échange<sup>146</sup>.

En dernier lieu, nous pouvons mentionner les enquêtes uniquement propres à l'Université de Liège, où différentes études ont en effet été menées auprès des étudiants ayant participé à un programme Erasmus+. Grâce à l'aide de la cellule RADIUS (Récolte et Analyse de Données et d'Information d'Utilisé Stratégique) de l'Université, nous avons notamment eu accès aux deux rapports les plus récents concernant l'année académique 2017-2018. Premièrement, le rapport des étudiants ayant effectué un « séjour académique »<sup>147</sup>, et deuxièmement le rapport des étudiants ayant effectué une « mobilité de stage »<sup>148</sup>. Les données présentes dans ceux rapports ont été fournies par l'Agence francophone pour l'éducation et la formation et sont issues d'une enquête européenne complétée par les étudiants au moment de leur retour du séjour. Seuls les étudiants ayant effectué un séjour en Europe ont été pris en considération dans les deux enquêtes.

Pour la première étude concernant les étudiants ayant réalisé un séjour académique à l'étranger avec le programme Erasmus+, différentes dimensions ont été abordées. Premièrement, l'enquête visait à identifier les informations générales. Il s'est ainsi avéré que

---

<sup>146</sup> CLOSE, C. (2011). *op. cit.*

<sup>147</sup> Radius – ULiège. (2018). *Rapport des étudiants « séjour académique »*. Total ULiège. Rapport final. Année académique 2017-2018. Disponible sur demande.

<sup>148</sup> Radius – ULiège. (2018). *Rapport des étudiants « mobilité de stage »*. Total ULiège. Rapport final. Année académique 2017-2018. Disponible sur demande.

pour 71% des répondants, la période de mobilité à l'étranger était obligatoire dans leur programme d'études. Concernant leurs motivations, les trois les plus régulièrement citées étaient : vivre à l'étranger et faire de nouvelles connaissances, apprendre ou approfondir une langue étrangère, et expérimenter des apprentissages ou des formations différentes. Ensuite, à la question « par quel moyen avez-vous eu connaissance de la possibilité d'étudier à l'étranger avec le programme Erasmus+ ? », les réponses les plus souvent mentionnées étaient : par le personnel enseignant de l'établissement d'envoi, par le personnel administratif de l'établissement d'envoi, et par les amis. Concernant l'appréciation du séjour, si pour 64% des étudiants l'expérience de mobilité Erasmus+ était « très satisfaisante », seuls 21% envisageait de réaliser à nouveau une mobilité. Cependant, 98% recommanderaient cette expérience à un autre étudiant. Deuxièmement, l'enquête se focalisait sur la qualité des cours reçus au sein de l'établissement d'accueil, pour lesquels les étudiants étaient en général plutôt satisfaits. Concernant les critères de sélection de l'établissement, la langue était l'un des critères prédominants, tout comme le pays, la ville et la culture. Troisièmement, l'enquête s'intéressait à la reconnaissance académique de la mobilité, dont notamment le contrat pédagogique et ses modifications, ainsi que les notes obtenues et leur transfert. Quatrièmement, les étudiants ont été interrogés sur leurs compétences en langues étrangères et le soutien linguistique qu'ils ont reçu. L'anglais était alors la langue la plus régulièrement utilisée lors des séjours, et pour 78% des répondants, leurs compétences furent améliorées. De plus, lors de ce séjour, la moitié des étudiants a également amélioré ses compétences dans d'autres langues en plus de celle principalement utilisée. Cinquièmement, l'enquête s'est focalisée sur le développement personnel de l'étudiant. Ainsi, au cours de leur mobilité, les étudiants ont notamment appris à appréhender les valeurs de cultures différentes, et à être plus ouvert d'esprit et intéressé par de nouveaux défis à relever. Cependant, peu se sentaient « plus européens » et l'intérêt pour les sujets en rapport avec l'Europe était plutôt mitigé. Concernant les perspectives futures d'éducation de formation et d'emploi, plus de la moitié était « plutôt d'accord » avec l'affirmation « grâce à cette mobilité Erasmus+, je pense que j'ai plus de chances d'obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi », et un grand nombre s'imaginait facilement travailler plus tard à l'étranger ou travailler dans un contexte international. Le rapport présente ensuite les opinions quant aux aspects pratiques et organisationnels, dont notamment l'aide apportée par l'établissement d'envoi ainsi que celui d'accueil, et le niveau d'intégration au sein de ce dernier. Enfin, le rapport s'intéresse aux coûts liés au programme Erasmus+. Ainsi, plus de 90% des étudiants avaient reçu une subvention européenne afin d'effectuer leur séjour et avaient

reçu celle-ci dans les temps impartis. Cependant, cette subvention ne couvrait en général qu'entre 26% et 50% des dépenses totales engendrées durant la période de mobilité.

Pour la deuxième étude concernant les étudiants ayant réalisé un stage à l'étranger avec le programme Erasmus+, ce sont en général les mêmes dimensions qui ont été abordées. Seront ainsi seulement mentionnés les caractéristiques propres à ce type de séjour et suffisamment pertinentes pour être mentionnées. Premièrement, l'enquête visait à identifier les informations et l'appréciation générales. Concernant les motivations ayant incité les étudiants à effectuer une mobilité de stage à l'étranger, les trois les plus régulièrement citées étaient : « développer des compétences comportementales, telle que l'adaptabilité » ; « augmenter ma future employabilité dans mon pays d'origine » et « expérimenter des apprentissages différents ». La majorité des étudiants était alors très satisfaite de leur expérience de mobilité et 99% recommanderait cette expérience à un autre étudiant. Deuxièmement, l'enquête se focalisait sur la qualité du stage. Parmi les critères de sélection de l'entreprise/organisme d'accueil, l'offre de stage, la notoriété de l'établissement, la langue et le pays étaient des éléments régulièrement jugés importants. L'enquête s'intéressait en troisième lieu à la reconnaissance académique du stage. Pour 95% des répondants, le stage était intégré dans leur programme d'études et pris en compte en vue de l'obtention de leur diplôme, mais pour 98% il n'était pas obligatoire d'effectuer ce stage dans un pays étranger. Quatrièmement, les étudiants ont été interrogés sur leurs compétences en langues étrangères et le soutien linguistique qu'ils ont reçu. À nouveau, l'anglais était la langue la plus régulièrement utilisée lors de l'activité de mobilité. Mais pour 51% des étudiants, leurs compétences ne se sont pas spécialement améliorées étant donné qu'il parlait déjà couramment la langue. Cinquièmement, l'enquête s'est focalisée sur le développement personnel de l'étudiant. Ainsi, au cours de leur mobilité, les étudiants ont principalement appris à planifier et apprendre de façon indépendante, à coopérer en équipe, à planifier et organiser des tâches et des activités, ou à être davantage capable de s'adapter et d'agir dans des situations nouvelles. Concernant les perspectives futures d'éducation de formation et d'emploi, plus de la moitié était « entièrement d'accord » avec l'affirmation « grâce à cette mobilité Erasmus+, je pense que j'ai plus de chances d'obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi », et un grand nombre s'imaginait facilement travailler plus tard à l'étranger ou travailler dans un contexte international. Le rapport présente ensuite les opinions quant aux aspects pratiques et organisationnels, dont notamment l'aide apportée par l'établissement d'envoi ainsi que celui d'accueil, et le niveau d'intégration au sein de ce dernier. Enfin, le rapport s'intéresse aux coûts liés au programme Erasmus+. 91% des participants avaient alors reçu une subvention européenne Erasmus+ et avait reçu celle-ci dans les temps

impartis. Cette subvention ne couvrait également, en général, qu'entre 26% et 50% des dépenses totales engendrées durant la période de mobilité.

Ainsi, nous pouvons constater que si ces différentes enquêtes s'intéressent à une ou plusieurs thématiques abordées au sein du présent travail, aucune n'avait pour objectif de comparer les perceptions des individus ayant effectué une mobilité Erasmus+ avec ceux n'ayant pas effectué cette mobilité au sujet de l'ensemble des thématiques suivantes : plurilinguisme européen et compétences linguistiques, mobilité à l'étranger, marché de l'emploi, identité et citoyenneté et Union européenne. Notre enquête recoupera donc plusieurs interrogations reprises au sein de ces différentes enquêtes et, suite à notre propre travail de recherche, nous serons alors dans la capacité de comparer nos résultats avec ceux présentés ci-dessus.



## CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE – L’ARCHITECTURE D’ENQUETE

Après avoir détaillé l’interrogation initiale et les hypothèses, et après avoir présenté une partie des différents travaux et études ayant déjà effectuées sur les thématiques relatives à celles contenues au sein de ce mémoire, il est désormais temps de s’intéresser à l’architecture de notre propre enquête et à la méthodologie employée pour la collecte des données. Ces données permettront alors de répondre, via leur traitement statistique et leur analyse, à la question de recherche.

### 2.1 L’enquête quantitative par questionnaire : notions

Comme il l’a déjà été mentionné, l’instrument d’enquête choisi pour ce travail de recherche est une étude quantitative par questionnaire. Selon Oliver Martin, sociologue et statisticien, « l’analyse quantitative désigne l’ensemble des méthodes et des raisonnements utilisés pour analyser des données standardisées (c’est-à-dire des informations dont la nature et les modalités de codage sont strictement identiques d’un individu ou d’une situation à l’autre) »<sup>149</sup>. En s’appuyant sur des méthodes statistiques, l’analyse quantifiée produit ainsi des données chiffrées, qui résultent alors souvent d’une enquête par questionnaire. Une fois récoltées, ces données ne constituent pourtant pas une fin en soi, puisqu’elles seront utilisées pour étayer notre raisonnement, répondre à l’interrogation initiale, et confirmer ou infirmer nos hypothèses. Les chiffres permettent ainsi de « saisir des régularités dans les comportements (ou attitudes ou opinions), des liens entre des variables (décrivant des comportements, attitudes, caractéristiques sociales des situations ou des individus) et d’estimer la fiabilité d’un résultat établi sur un échantillon »<sup>150</sup>. L’enquête par questionnaire est donc particulièrement indiquée lorsqu’il est question d’étudier les comportements ou les opinions d’un échantillon d’une population donnée car les résultats de cette étude pourront ensuite, idéalement, être extrapolés à l’ensemble de la population étudiée.

Cependant, si concevoir un questionnaire semble être une tâche facile, beaucoup de problèmes peuvent survenir et donc amener à de mauvais résultats. C’est pourquoi il est nécessaire de suivre une méthodologie précise. Selon Frédéric Gerard, s’organiser pour la collecte des données revient à répondre à trois questions principales. Il s’agit tout d’abord de

---

<sup>149</sup> MARTIN, O. (2012). « Analyse quantitative ». *Sociologie*. Les 100 mots de la sociologie. Disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologie/1204> (consulté le 09 janvier 2019).

<sup>150</sup> *Ibid.*

se demander auprès de quels individus nous allons recueillir des déclarations et donc savoir quelle est la population de référence à interroger, et s'il n'est pas souhaitable de l'approcher dans son entièreté, savoir quelle fraction de cette population – un échantillon – sera contactée. Une fois cette population définie, nous nous demanderons quelles questions lui poser de manière systématique. Il s'agira alors de traduire les concepts de la question de départ ou des hypothèses en indicateurs et ensuite traduire ces indicateurs en questions se prêtant à un codage aisé. C'est le problème de la mise au point de l'instrument d'enquête, en l'occurrence du questionnaire. Enfin il faudra se demander de quelle manière cet instrument sera utilisé. Ce problème est celui du mode d'administration du questionnaire et de sa mise en forme adéquate, c'est-à-dire de sa présentation en formulaire<sup>151</sup>.

Nous suivrons ainsi un processus en quatre étapes. Premièrement, nous nous occuperons de la délimitation du terrain, c'est-à-dire du choix de l'échantillon. Deuxièmement, nous nous attèlerons à l'élaboration et à la rédaction du questionnaire. Troisièmement, nous déterminerons la méthode d'administration du questionnaire. Et quatrièmement, nous aborderons la collecte des données.

## **2.2 La délimitation du terrain : l'échantillonnage**

Il s'agit ici de déterminer quelle est la population de référence à interroger, appelée également la population-mère, la population source ou l'univers de l'enquête. Selon Gerard, deux options se présentent à nous, soit nous décidons de contacter la totalité des membres qui composent la population de référence, soit nous nous limitons à un échantillon extrait de cette population-mère et nous engageons alors dans la voie du sondage. Pour décider entre les deux options, il faut alors se poser la question des moyens disponibles. Si la population est de dimension modeste, par exemple trois cents personnes, et que ses membres sont tous joignables sans difficulté, le recensement est possible. En revanche, si la population est très vaste et que ses membres sont difficiles à joindre dans leur totalité, alors le recensement ne peut se faire que si l'on dispose de moyens suffisants, qu'ils soient financiers ou techniques. Si cela n'est pas le cas, c'est alors le sondage qu'il faut privilégier, en constituant un échantillon de la population-mère<sup>152</sup>.

---

<sup>151</sup> GERARD, F. (2015). *op. cit.* pp. 2, 4.

<sup>152</sup> *Ibid.* p. 15.

C'est pour cette deuxième option que nous opterons dans le cadre de ce mémoire. En effet, ce travail visant à mesurer les perceptions des étudiants de l'Université de Liège, il serait impossible de contacter l'entièreté de cette communauté, rassemblant en moyenne vingt-cinq mille étudiants répartis sur trois villes (Liège, Gembloux et Arlon) et quatre campus (Liège centre-ville, Liège Sart Tilman, Gembloux Agro-Bio Tech et Arlon Campus Environnement). Des étudiants auxquels nous pouvons également ajouter nonante mille diplômés – ou alumni<sup>153</sup>. Si des moyens restreints nous empêchent de récolter les opinions de l'ensemble de ces individus, l'enquête sera cependant partagée de manière à atteindre un maximum d'entre eux. À cette fin, nous détaillerons plus tard la méthode d'administration du questionnaire choisie.

L'objectif étant de déterminer dans quelle mesure le programme Erasmus+ influence les perceptions de la communauté estudiantine de l'Université de Liège lorsqu'elle est interrogée sur les thématiques liées à l'Union européenne et au plurilinguisme européen, il est nécessaire d'interroger à la fois des individus ayant participé au programme et d'autres n'y ayant pas participé. L'échantillon choisi sera donc formé de deux groupes d'étudiants et anciens étudiants, d'une part un groupe ayant effectué une mobilité Erasmus+ et d'autre part, un groupe, appelé groupe de contrôle, n'ayant pas pris part à ce type de mobilité. Il s'agira donc ici de produire, à partir de deux échantillons, une connaissance de type descriptif et de tirer des conclusions valant pour la population-mère, c'est-à-dire l'ensemble de la communauté estudiantine de l'Université de Liège.

Il est cependant nécessaire d'être conscients que lorsque le sondage est choisi comme moyen de collecte de données, la représentativité ne peut être parfaite et que des écarts sont possibles. En effet, rien ne garantit a priori que l'échantillon de répondants possède exactement les mêmes caractéristiques que la population de référence. Gerard précise que « les chiffres calculés à partir des données recueillies n'auront pas d'autres valeurs que d'être des estimations entachées d'une marge d'erreur »<sup>154</sup>. L'économie de ressources que ce type d'enquête par questionnaire permet de réaliser est ainsi contrebalancée par une connaissance approximative d'un ou plusieurs aspects de la population mère et des relations que ces aspects peuvent entretenir avec les facteurs explicatifs. Nous n'obtiendrons donc qu'une réponse approximative à la question de recherche développée ultérieurement<sup>155</sup>.

---

<sup>153</sup> Université de Liège. (s. d.). Les chiffres clés. Disponible sur [https://www.uliege.be/cms/c\\_9038278/fr/chiffres-cles](https://www.uliege.be/cms/c_9038278/fr/chiffres-cles) (consulté le 23 mars 2019).

<sup>154</sup> GERARD, F. (2015). *op. cit.* p. 17.

<sup>155</sup> *Ibid.* p. 17

## 2.3 L'élaboration du questionnaire

Après avoir défini l'échantillonnage, il est désormais temps de se poser la question de l'instrument d'investigation. Il s'agira ici de construire un questionnaire en formulant plusieurs questions standardisées. Selon Gerard, « la standardisation désigne le fait que les questions sont exactement les mêmes pour tous – ou du moins ceux qui sont concernés – et qu'elles sont posées dans un ordre prédéfini – qui peut éventuellement prévoir une rotation déterminée »<sup>156</sup>.

### 2.3.1 La mise en forme des questions et des modalités de réponses

Il est premièrement nécessaire de distinguer deux types de questions : les questions spécifiques et les autres. Les premières sont indispensables à la réussite de l'enquête puisque ce sont celles permettant de mesurer la réalité désignée par les concepts de la question de recherche. Les autres questions remplissent quant à elles d'autres fonctions et sont au service des premières, elles relèvent alors plutôt de considérations de forme<sup>157</sup>.

Après avoir différencié les questions spécifiques des autres de types plus formels, trois grands types de questions peuvent aussi être distingué : les questions ouvertes, les questions fermées, et les questions semi-ouvertes – ou semi-fermées. Les premières sont celles pour lesquelles le répondant ne dispose pas de réponse prédéfinie et est donc libre de sa réponse. Les deuxièmes sont celles pour lesquelles l'espace de réponse consiste en une liste de réponses prédéfinies. Et les troisièmes « combinent une question fermée et une question ouverte qui, visuellement, n'en forment qu'une par emboitement ». Dans ce cas, la question prévoit régulièrement une modalité « autre »<sup>158</sup>. Le choix du type de question résulte de son adéquation avec le type d'information que l'on cherche à obtenir, et dans le cadre cette enquête, nous opterons pour une combinaison des trois types.

Concernant les modalités de réponses dans le cas des questions fermées, lorsqu'une seule réponse est possible dans la liste, la question est dite fermée unique tandis que lorsque plusieurs réponses sont possibles, elle est multiple. Une question fermée unique avec seulement deux possibilités de réponse est alors dite dichotomique ou binaire mais lorsque la liste contient au moins trois modalités, elle est multichotomique – ou polychotomique. Dans ce dernier cas,

---

<sup>156</sup> GERARD, F. (2015). *op. cit.* p. 27.

<sup>157</sup> *Ibid.* p. 27.

<sup>158</sup> *Ibid.* p. 31.

elle peut alors être non ordonnée ou ordonnée, c'est-à-dire que ses modalités se classent les unes par rapport aux autres sur une échelle<sup>159</sup>.

Lorsque les questions seront mises sous la forme de questions fermées multichotomiques ordonnées, différentes échelles seront alors utilisées. Premièrement, l'échelle de Likert qui, développée au début des années 1930 par un psychologue américain du même nom, est très utilisée dans le cadre des enquêtes et des questionnaires. Elle comprend généralement trois à sept degrés et permet d'interroger les individus à propos, notamment, de leur degré d'accord, de satisfaction, d'intérêt ou de probabilité vis-à-vis d'une affirmation ou d'un fait. Cette échelle sera alors utilisée avec un nombre impair de degrés – cinq degrés – afin de laisser la possibilité au répondant de ne pas se positionner. Nous utiliserons également une échelle de fréquence lorsque nous souhaiterons interroger les individus sur leur régularité vis-à-vis d'un fait. Enfin, nous utiliserons une échelle d'évaluation de 1 à 5 pour les cas où il peut être difficile de trouver un qualificatif pour évaluer le positionnement vis-à-vis d'une affirmation ou d'un fait.

### 2.3.2 *La mise en forme du questionnaire*

Un questionnaire se présente toujours sous la forme d'une série de questions et est tout d'abord composé d'un en-tête, où se situent le titre et une description présentant le but et la motivation de l'enquête. Vient ensuite le corps du questionnaire où se situent l'ensemble des questions. Celles-ci peuvent alors être ordonnées selon certains principes, dont notamment celui du groupement thématique qui indique que les questions relevant d'un même concept ou d'un même thème doivent se situer dans une même section, et ce afin que le répondant n'ait pas l'impression de faire des allers-retours d'un thème à l'autre<sup>160</sup>.

La division thématique de notre questionnaire se fera ainsi comme suit : Données personnelles ; Données relatives au séjour Erasmus+ (section uniquement destinée aux personnes ayant effectué une mobilité Erasmus+) ; Compétences linguistiques ; Mobilité à l'étranger ; Marché de l'emploi ; Identité et citoyenneté ; Union européenne.

Nous ajouterons enfin que plusieurs questions seront accompagnées d'une section « remarques », et ce afin de laisser la possibilité aux répondants de laisser, s'ils le souhaitent, un commentaire à propos de la réponse donnée à la question précédente<sup>161</sup>.

---

<sup>159</sup> GERARD, F. (2015). *op. cit.* p. 31.

<sup>160</sup> *Ibid.* p. 35.

<sup>161</sup> L'ensemble du questionnaire se situe au sein de l'annexe 1, à partir de la page 101 du présent document.

## 2.4 Le mode d'administration du questionnaire

Il est désormais temps d'aborder la question de la méthode d'administration du questionnaire qui désigne la manière dont celui-ci sera diffusé et accessible aux répondants. Nous avons ici utilisé la plateforme Google Forms, un outil de la suite bureautique de Google permettant de créer des formulaires personnalisés pour la réalisation d'enquêtes et de questionnaires. Cet outil n'engendre aucun frais et est accessible à tout le monde, du moment que l'individu souhaitant créer un questionnaire possède une connexion internet et un compte Google. En ce qui concerne l'accès pour les répondants, seule une connexion internet leur est nécessaire.

Lors de la création d'un formulaire Google Forms, il est premièrement possible de créer des sections, qui permettront alors la division thématique du questionnaire. Il est ensuite possible de choisir parmi différents types de questions et de réponses et d'agencer les questions en les glissant et en les déposant aux emplacements appropriés. En ce qui concerne le partage d'un formulaire Google Forms, cela est réalisable via un e-mail, un lien ou un site web. Enfin, il est possible d'examiner les réponses en temps réel et d'accéder aux données brutes. Les données récoltées peuvent alors être recueillies dans une feuille de calcul et être téléchargées pour être directement analysées par Excel.

Ne disposant pas d'un accès à une base de données répertoriant l'ensemble des données de contact des étudiants et anciens étudiants de l'Université de Liège, le partage aux répondants n'a pu se faire directement et uniquement via e-mail. D'autres canaux furent ainsi utilisés afin de partager le questionnaire à un maximum de répondants potentiels. Le lien vers l'enquête fut tout d'abord partagé au sein de l'intranet étudiant « MyULiège », dans la section « Petites annonces » où un message fut publié et visible à l'entière des individus ayant un accès à la plateforme. Le lien fut ensuite partagé au sein d'un message publié sur différentes pages et groupes liés à l'Université de Liège présentes sur le réseau social Facebook. Et enfin, le lien fut partagé via la plateforme email de l'Université de Liège aux étudiants dont nous disposions des données de contact.

Le questionnaire fut accessible pour une période de six semaines, du mercredi 20 février 2019 au vendredi 5 avril 2019.

## 2.5. La collecte des données

Une fois l'enquête rédigée et publiée, et une fois la période d'administration du questionnaire aux répondants arrivée à terme, il est temps de procéder à la collecte des données.

Lorsqu'une enquête est réalisée à l'aide d'un questionnaire en ligne, les réponses collectées sont rassemblées sous la forme d'une matrice de données. Il s'agit d'un tableau à double entrée dans lequel, par convention, les observations sont placées en lignes et les variables en colonnes. Chaque observation correspond alors à un formulaire qui correspond lui-même à un individu. Au croisement des lignes et des colonnes, les cases correspondront ainsi aux réponses apportées par les répondants dans la série des variables<sup>162</sup>.

Au total, cent septante individus ont répondu à l'enquête, et de ces cent septante formulaires de réponses, deux groupes, correspondant aux deux échantillons souhaités, peuvent être constitués : un groupe ayant effectué un séjour Erasmus+ et un autre n'ayant pas effectué ce séjour, le groupe non-Erasmus+. Cependant, tous les formulaires ne peuvent être pris en compte, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, ce mémoire visant à analyser le programme Erasmus+, valant pour la période de 2014 à 2020, les formulaires de réponses des individus ayant effectué une mobilité avant cette période ne peuvent être pris en compte. Nous avons donc écarté l'ensemble des formulaires de réponses des individus ayant effectué un séjour Erasmus, et non Erasmus+. Cela correspondait alors à neuf profils, il restait donc cent soixante et un formulaires de réponses.

Deuxièmement, le dernier profil ayant été supprimé parmi les individus ayant réalisé un séjour Erasmus+ avant l'année 2014 était celui d'une personne étant partie le 31 août 2013 et née le 10 janvier 1992. Nous avons donc décidé d'écarter les formulaires de réponses des individus ayant une date de naissance précédant le 10 janvier 1992. Et ce afin de réduire l'écart d'âge entre les répondants, et pouvoir alors comparer des opinions et perceptions valant pour des profils provenant d'une même génération et susceptibles de présenter des connaissances similaires en ce qui concerne les différentes thématiques abordées lors de l'enquête. Ce sont ainsi vingt formulaires qui ont été supprimés, avec cent quarante et un restants.

Enfin, nous avons également pris pour décision de supprimer les formulaires de réponse des individus étant en Bac 1 afin de réduire l'écart de niveau d'étude entre les individus et obtenir un échantillon de répondants étant entre le niveau Bac 2 et le niveau diplômé. Dix-huit profils ont alors été supprimés.

---

<sup>162</sup> GERARD, F. (2015). *op. cit.* p. 46.

Le total de formulaires de réponses restant en définitive est alors de cent vingt-trois, dont soixante-deux individus pour le groupe Erasmus+ et soixante-et-un pour le groupe non-Erasmus+. Cela est particulièrement satisfaisant puisqu'il reste en définitive deux échantillons avec un nombre d'individus presque identique, ce qui peut permettre d'obtenir une analyse des résultats davantage pertinente<sup>163</sup>.

---

<sup>163</sup> L'ensemble des caractéristiques pour la totalité des individus faisant partie des deux échantillons se situe à l'annexe 2, à partir de la page 123 du présent document. Ces données sont présentées à la fois pour le groupe Erasmus+ et le groupe non-Erasmus+ pour les caractéristiques suivantes : sexe, année de naissance, nationalité, classe sociale, niveau d'étude et faculté.



## CHAPITRE 3 : EXPLOITATION ET ANALYSE DES DONNEES

C'est désormais la phase de l'exploitation et de l'analyse des données qui s'ouvre. Dans cette étape, nous allons chercher à produire un résultat en exploitant la matrice des données. Lors de l'élaboration du questionnaire, les indicateurs de l'enquête avaient été traduits en question, qui chacune renvoyait à une variable. L'ensemble des réponses à une question constituaient alors les modalités de chaque variable – c'est-à-dire les valeurs différentes qu'elle peut prendre. L'analyse des résultats consistera donc à mettre en relation les variables et à les organiser selon nos hypothèses.

### 3.1. Plurilinguisme européen et compétences linguistiques

*Hypothèse 1.1 : le programme Erasmus+ renforce les compétences linguistiques de ses bénéficiaires*

Afin de pouvoir confirmer ou infirmer cette première hypothèse, nous avons tout d'abord interrogé l'ensemble des individus du groupe Erasmus+ – soixante-deux individus au total – sur leurs différentes motivations à participer à un programme Erasmus+ (2.9) ; et pour 77,42% « améliorer ses compétences dans une langue étrangère » était considéré comme un critère « très important ». Quant aux motivations à choisir une destination en particulier (2.10), « la langue du pays » constituait lui aussi un critère « très important » pour 72,58%<sup>164</sup>. Ces modalités de réponses étaient alors les seules à présenter un score aussi haut sur leur question respective. Les principales motivations des étudiants à effectuer une mobilité Erasmus+ étaient donc en lien avec l'amélioration de leurs compétences linguistiques.

Ensuite, nous nous sommes intéressés aux langues dans lesquelles les cours et/ou le stage avaient été suivis et/ou effectués lors du séjour (2.11) ; les résultats étaient alors les suivants : 41,94% en anglais, 22,58% en espagnol, 14,52% en néerlandais, 12,90% en allemand, 3,23% en italien, 1,61% en russe, 1,61% en portugais, et 1,61% en français. En plus de cette langue principale, certains suivaient également des cours donnés dans d'autres langues étrangères. Concernant leurs ressentis quant à l'amélioration de leurs compétences dans cette, ou ces langue(s), une grande majorité pensait avoir un meilleur niveau par rapport à celui maîtrisé avant le départ en mobilité.

---

<sup>164</sup> Questions 2.9 et 2.10 : échelle allant de 1 à 5 où 1 correspondait à « pas du tout important », 2 à « peu important », 3 à « moyennement important », 4 à « assez important », et 5 à « très important ».

Tableau 1 – « Selon vous, avez-vous un meilleur niveau dans la langue que vous avez sélectionnée ci-dessus ? » (Question 2.12)

Modalités de réponse	Groupe Erasmus+ (62)
Complètement en désaccord (1)	0%
En désaccord (2)	4,84%
Sans opinion (3)	6,45%
D'accord (4)	46,77%
Complètement d'accord (5)	41,94%

Afin d'aller plus loin, nous avons alors demandé aux répondants de déterminer les niveaux maîtrisés avant et après le séjour Erasmus+. Pour cela, nous nous sommes basés sur les six niveaux établis par le Cadre européen commun de référence pour les langues : A1 (Utilisateur élémentaire – Introductif ou découverte) ; A2 (Utilisateur élémentaire – Intermédiaire ou de survie) ; B1 (Utilisateur indépendant – Niveau seuil) ; B2 (Utilisateur indépendant – Avancé ou indépendant) ; C1 (Utilisateur expérimenté – Autonome) ; C2 (Utilisateur expérimenté – Maîtrise)<sup>165</sup>. Si 50% des répondants du groupe Erasmus+ assuraient avoir amélioré leurs compétences et être passés au niveau supérieur, pour 33,87% le niveau de langue demeurait pourtant inchangé.

Tableau 2 – Niveau de langue avant et après la mobilité Erasmus+ (Questions 2.13 et Q 2.14)

Évolution niveaux	Groupe Erasmus+ (62)
3 niveaux de plus	3,23%
2 niveaux de plus	9,68%
1 niveau de plus	50%
Inchangé	33,87%
1 niveau de moins	3,23%

Enfin, à la question 2.19 « suite à votre mobilité, quelle composante pensez-vous avoir principalement développée ? », 32,26% avaient choisi pour réponse « j'ai amélioré mes compétences dans une langue étrangère », tandis que 19,35% s'étaient principalement « épanoui(e) personnellement » et 16,13% avaient « appris davantage et autrement dans sa branche d'étude ».

Ainsi, si les étudiants étaient principalement motivés à effectuer une mobilité Erasmus+ afin d'améliorer leurs compétences dans une langue étrangère, suite à l'analyse de leurs perceptions au retour de leur séjour, cette modalité ne se distingue pas de manière très significative et l'amélioration ne semble pas effective pour tous les bénéficiaires.

<sup>165</sup> Conseil de l'Europe. (2001). *Le cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. p. 129. Disponible sur <https://rm.coe.int/16802fc3a8> (consulté le 23 avril 2019).

*Hypothèse 1.2 : le programme Erasmus+ encourage l'intérêt pour les langues étrangères et leur apprentissage*

Pour vérifier cette deuxième hypothèse, il est nécessaire de comparer les réponses des individus ayant effectué une mobilité Erasmus+ (soixante-deux individus) avec celles des individus faisant partie du groupe non-Erasmus+ (soixante et un individus).

Concernant le nombre de langues maîtrisées, l'ensemble des répondants du groupe Erasmus+ considérait parler couramment au minimum deux langues, dont 59,68% qui considéraient en maîtriser trois et 24,19% qui considéraient en maîtriser quatre. Tandis qu'au sein du groupe non-Erasmus+, 37,70% considéraient parler couramment deux langues et 42,62% trois langues. 6,56% des répondants non-Erasmus+ pensaient alors ne maîtriser qu'une seule langue, présumée être leur langue maternelle. La différence est ici significative puisque nous pouvons voir que les individus du groupe Erasmus+ ont tendance à avoir appris plus de langues que les autres. Les langues principalement dominées étaient alors les mêmes pour les deux groupes avec, par ordre d'importance, le français, l'anglais, le néerlandais et l'espagnol (3.3).

Tableau 3 – « Au total, dans combien de langues pensez-vous avoir un niveau suffisant pour pouvoir les utiliser dans la vie de tous les jours ? (Langue maternelle comprise) » (Question 3.4)

n <sup>bre</sup> langue	Groupe non-Erasmus+ (61)	Groupe Erasmus+ (62)
1	6,56%	0%
2	37,70%	14,52%
3	42,62%	59,68%
4	11,48%	24,19%
5	1,64%	1,61%

Ensuite, lorsqu'il leur a été posé la question « souhaitez-vous apprendre d'autres langues ? » (3.7), 90,32% et 93,44% ont respectivement répondu positivement pour le groupe Erasmus+ et le groupe non-Erasmus+. Concernant leurs perceptions à propos de la langue considérée comme la plus utilisée au monde (3.6), les réponses des deux groupes étaient également similaires avec, dans les deux cas, en première position l'anglais, et en deuxième position le mandarin. Enfin, s'ils ne pouvaient choisir qu'une seule langue (3.5), les individus du groupe Erasmus+ choisiraient le français – avec l'anglais en deuxième position, tandis que pour le groupe non-Erasmus+ c'est l'anglais qui obtient la première place.

*Hypothèse 1.3 : le programme Erasmus+ encourage à utiliser les langues étrangères lors de voyages à l'étranger*

Tableau 4 – (Questions 4.3, 4.4, 4.5)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« Lors du choix de destination, avez-vous tendance à vous orienter vers des pays dont vous maîtrisez la langue ? » (4.3)	3,20	2,81	0,107
« Lors de voyages à l'étranger, pensez-vous qu'il soit important de tenter de communiquer avec les résidents dans leur langue » (4.4)	4	4,34	0,05*
« Pensez-vous qu'il soit possible de voyager dans n'importe quel pays lorsque l'on maîtrise la langue anglaise ? » (4.5)	3,59	3,73	0,490

Pour cette troisième hypothèse, trois des questions ayant été administrées aux répondants peuvent permettre de déterminer si le programme Erasmus+ encourage à apprendre et/ou à utiliser des langues étrangères lors de voyages à l'étranger<sup>166</sup>. Pour chacune de ces questions et pour chaque groupe, la moyenne des réponses a été calculée ainsi que le degré de signification. Dans le domaine des sciences humaines, le calcul du degré de signification permet de préciser le risque potentiel d'erreur qui accompagne le rejet de l'hypothèse nulle. Il est de manière générale accepté que le seuil de signification soit inférieur ou égal à 0,05. Au-delà de 0,05, l'hypothèse nulle est rejetée, considérée alors comme invraisemblable. Autrement dit, au plus la différence est petite, au plus elle est significative car il y a moins de chances qu'elle soit liée au hasard.

Pour la question 4.3, une analyse de variance avec le séjour Erasmus+ comme variable indépendante et « s'orienter vers des pays dont on maîtrise la langue lors du choix de destination » comme variable dépendante montre que la différence n'est pas significative ( $F_{(1,121)} = 2,632$ ,  $p = 0,107$ ). De même pour la 4.5, où la différence pour « la possibilité de voyager dans n'importe quel pays lorsque l'on maîtrise la langue anglaise » n'est à nouveau pas significative ( $F_{(1,121)} = 0,478$ ,  $p = 0,490$ ). Sur ces deux questions, nous ne pouvons donc conclure que le programme Erasmus+ a une influence sur les opinions des répondants. Cependant, pour la 4.4, cette même analyse de variance montre que la différence est significative ( $F_{(1,121)} = 4,360$ ,  $p < 0,05$ ). Il y a donc une divergence d'opinion entre les deux groupes quant au fait de devoir tenter de communiquer avec les résidents dans leur langue lors de voyage à l'étranger.

<sup>166</sup> Questions 4.3, 4.4, 4.5 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

## 3.2 Mobilité à l'étranger

*Hypothèse 2.1 : le programme Erasmus+ encourage la mobilité vers d'autres pays, et plus particulièrement vers d'autres États membres de l'Union européenne*

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons tout d'abord interrogé les deux groupes sur leurs habitudes en termes de fréquence quant à leur mobilité à l'étranger, tous pays compris. Nous pouvons remarquer que le groupe Erasmus+ a une légère tendance à partir plus régulièrement, même si dans l'ensemble, la majorité part une à deux fois par an.

Tableau 5 – « En moyenne, à quelle fréquence voyagez-vous à l'étranger ? » (Question 4.1)

Modalités de réponse	Groupe non-Erasmus+ (61)	Groupe Erasmus+ (62)
1 à 2 fois par an	44,26%	38,70%
2 à 3 fois par an	24,59%	19,35%
3 à 4 fois par an	16,39%	11,29%
4 à 5 fois par an	4,92%	12,90%
5 à 6 fois par an	3,28%	6,45%
Plus de 6 fois par an	6,56%	11,29%

Concernant le choix de destination, le groupe Erasmus+ ne présente pas une plus forte tendance à choisir un pays membre de l'UE ( $F_{(1,121)} = 0,004$ ,  $p=0,947$ )<sup>167</sup>.

Tableau 6 – (Question 4.2)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« Lors du choix de destination, avez-vous tendance à vous orienter vers des pays membres de l'Union européenne ? » (4.2)	3,77	3,76	0,947

*Hypothèse 2.2 : le programme Erasmus+ augmente la probabilité de partir vivre à l'étranger*

Tableau 7 – (Question 4.6)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« Quelle est la probabilité pour vous de partir vivre à l'étranger ? » (4.6)	3,43	3,71	0,187

La différence d'opinion entre les deux groupes n'est à nouveau pas significative quant à la probabilité de partir vivre à l'étranger ( $F_{(1,121)} = 1,762$ ,  $p=0,187$ )<sup>168</sup>. Le programme Erasmus+ n'encourage donc pas ses bénéficiaires à envisager davantage de partir vivre dans un autre pays.

<sup>167</sup> Question 4.2 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

<sup>168</sup> Question 4.6 : échelle allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « très improbable », 2 à « improbable », 3 à « sans opinion », 4 à « probable » et 5 à « très probable ».

### 3.3 Marché de l'emploi

*Hypothèse 3.1 : le programme Erasmus+ incite à considérer qu'il sera plus facile de trouver un emploi*

Tableau 8 – (Question 5.1)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de Signification
« Pensez-vous pouvoir facilement trouver un emploi ? » (5.1)	3,72	3,79	0,700

Les répondants étaient ici en moyenne « d'accord » avec le fait qu'ils pourraient facilement trouver un emploi. Le fait d'avoir effectué une mobilité Erasmus+ ne démontre donc aucune influence sur la question ( $F_{(1,121)} = 0,149$ ,  $p=0,700$ )<sup>169</sup>.

*Hypothèse 3.2 : le programme Erasmus+ incite à penser que les compétences linguistiques constituent un atout afin de trouver un emploi*

Tableau 9 – (Question 5.2)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« Pensez-vous que les compétences linguistiques constituent un atout afin de trouver un emploi dans votre domaine d'études ? » (5.2)	4,44	4,69	0,055

Concernant le poids des compétences linguistiques comme possible atout pouvant aider lors de la recherche d'un emploi, la différence est presque significative ( $F_{(1,121)} = 3,765$ ,  $p=0,55$ ), et le groupe Erasmus+ avait une plus forte tendance à être « complètement d'accord »<sup>170</sup>.

*Hypothèse 3.3 : le programme Erasmus+ encourage à améliorer ses compétences linguistiques afin de trouver un emploi*

Tableau 10 – (Questions 5.3 et Q 5.4)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« Pensez-vous devoir améliorer vos compétences linguistiques afin de trouver un emploi ? » (5.3)	3,52	3,56	0,841
« Seriez-vous prêt à améliorer vos compétences linguistiques si vous ne trouvez pas d'emploi ? » (5.4)	4,33	4,68	0,01*

<sup>169</sup> Question 5.1 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

<sup>170</sup> Question 5.2 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

Si une grande majorité au sein des deux groupes considérait les compétences linguistiques comme un atout lors de la recherche d'un emploi, l'ensemble des répondants était également plutôt « d'accord » sur le fait de devoir améliorer ces compétences afin de trouver un emploi ( $F_{(1,121)} = 0,040$ ,  $p=0,841$ ). Cependant, le groupe Erasmus+ semblait plus prêt à s'améliorer, avec une différence significative ( $F_{(1,121)} = 7,217$ ,  $p<0,01$ )<sup>171</sup>. Le séjour Erasmus+ pourrait donc avoir un impact sur la motivation des individus à vouloir réellement perfectionner leurs compétences linguistiques.

### *Hypothèse 3.4 : le programme Erasmus+ augmente les possibilités de partir travailler à l'étranger*

Tableau 11 – « Souhaiteriez-vous travailler à l'étranger ? » (Question 5.6)

Modalités de réponse	Groupe non-Erasmus+ (61)	Groupe Erasmus+ (62)
Non	19,67%	11,29%
Oui	63,93%	75,81%
Sans opinion	16,39%	12,90%

Nous pouvons ici constater que concernant la possibilité de partir travailler à l'étranger, les réponses des deux groupes ne se distinguent à nouveau pas de façon importante, même si le groupe Erasmus+ a plus régulièrement répondu de manière affirmative.

Tableau 12 – (Questions 5.7 et Q 5.8)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« Pensez-vous qu'il soit facile de partir travailler dans un autre pays de l'Union européenne ? » (5.7)	3,31	3,77	0,01*
« Pensez-vous qu'il soit facile de partir travailler dans un autre pays (hors Union européenne) ? » (5.8)	2,48	2,52	0,807

Nous avons ensuite interrogé les répondants sur leurs perceptions quant à la facilité de partir travailler dans un autre pays. Pour la question 5.7, la différence est significative : les individus ayant effectué une mobilité Erasmus+ ont donc davantage tendance à penser qu'il est aisé de partir travailler dans un autre État membre de l'UE ( $F_{(1,121)} = 7,521$ ,  $p<0,01$ )<sup>172</sup>. Cependant, en ce qui concerne la mobilité professionnelle dans un autre pays hors Union européenne, la différence n'est pas significative et c'est la réponse « en désaccord » qui fut majoritairement choisie pour les deux groupes ( $F_{(1,121)} = 0,060$ ,  $p=0,807$ )<sup>173</sup>.

<sup>171</sup> Question 5.3 et 5.4 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

<sup>172</sup> Question 5.7 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

<sup>173</sup> Question 5.8 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

### 3.4 Identité et citoyenneté

*Hypothèse 4.1 : le programme Erasmus+ influence les sentiments d'appartenance aux différentes identités régionales, nationales et supranationales*

Nous avons ici présenté une liste de différentes identités possibles et avons ensuite demandé aux répondants d'indiquer sur une échelle allant de 1 à 5 à quel point ils s'y identifiaient. Voici les identités pour lesquelles l'analyse des résultats est la plus pertinente :

Tableau 13 – « Voici une liste d'identités possibles. Pouvez-vous pour chacune des identités indiquer à quel point vous vous y identifiez ? Vous pouvez l'indiquer sur une échelle allant de 1 à 5. » (Question 6.2)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
Wallon(ne)	3,64	3,89	0,311
Belge	4,26	4,60	0,061
Européen(ne)	4	4	1,000
Francophone	4,31	4,26	0,784

Si pour les identités « wallon(ne) », « européen(ne) » et « francophone » l'analyse de variance montre que les différences entre les opinions des deux groupes ne sont pas significatives<sup>174</sup>, la différence est presque significative pour l'identité « belge » ( $F_{(1,121)} = 3,566$ ,  $p=0,061$ ). Ainsi, nous pouvons observer que les deux groupes présentent exactement les mêmes résultats pour le taux d'identification à « européen(ne) » mais que les individus ayant effectué une mobilité Erasmus+ ont un peu plus tendance à s'identifier comme « belge ».

Pour la question suivante, les résultats montrent qu'en moyenne, la majorité pour les deux groupes s'identifie comme « d'abord belge et ensuite européen(ne) », mais davantage d'individus du groupe Erasmus+ se définissent « autant belge qu'européen(ne) ».

Tableau 14 – « Vous voyez-vous... ? » (Question 6.3)

Modalités de réponse	Groupe non-Erasmus+ (61)	Groupe Erasmus+ (62)
Belge uniquement	4,92%	8,06%
D'abord belge et ensuite européen(ne)	52,46%	54,84%
D'abord européen(ne) et ensuite Belge	6,56%	8,06%
Européen(ne) uniquement	3,28%	0%
Autant belge qu'européen(ne)	16,39%	25,81%
Aucun	11,48%	1,61%
Sans opinion	4,92%	1,61%

<sup>174</sup> Question 6.2 : « wallon(ne) » ( $F_{(1,121)} = 1,037$ ,  $p=0,311$ ) ; « européen(ne) » ( $F_{(1,121)} = 0,000$ ,  $p=0,061$ ) ; « francophone » ( $F_{(1,121)} = 0,075$ ,  $p=0,784$ ).



*Hypothèse 4.2 : le programme Erasmus+ influence les perceptions concernant les notions et les éléments constitutants de l'« identité européenne » et de la « citoyenneté européenne »*

Au sujet de la notion d'« identité européenne », nous avons tout d'abord simplement demandé aux individus si selon eux cette identité européenne existait ou non (6.4). Les résultats pour les deux groupes sont relativement similaires même si la part de « non » est un tout petit plus importante pour le groupe non-Erasmus+.

Tableau 15 – « Selon vous, existe-il une identité européenne ? » (Question 6.4)

Modalités de réponse	Groupe non-Erasmus+ (61)	Groupe Erasmus+ (62)
Non	21,31%	17,74%
Oui	62,30%	64,52%
Sans opinion	16,39%	17,74%

En ce qui concerne ce qui pourrait constituer cette identité européenne, nous avons cherché à savoir si cela pourrait être une association de l'ensemble des identités nationales des États membres de l'UE (6.5), et la différence d'opinion entre les deux groupes n'est pas significative : les réponses variaient principalement entre « sans opinion » et « d'accord » ( $F_{(1,121)} = 1,043$ ,  $p=0,309$ )<sup>175</sup>.

Tableau 16 – (Question 6.5)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« L'identité européenne pourrait-elle être une association de l'ensemble des identités nationales des États membres de l'Union européenne ? » (6.5)	3,23	3,03	0,309

Enfin, nous les avons interrogés sur différents éléments, plus concrets, qui pourraient constituer l'identité européenne. Ces propositions étaient les suivantes (6.6)<sup>176</sup> :

Tableau 17 – « Selon vous, quels éléments peuvent constituer l'identité européenne ? (Question 6.6)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
La monnaie unique, l'euro	3,48	3,60	0,580
Les valeurs de démocratie et de liberté	4,03	4,35	0,05*
L'histoire	3,89	3,53	0,053
L'hymne européen	2,64	2,48	0,433
Les langues	2,80	2,89	0,707
Le drapeau européen	3,38	3,37	0,979
La géographie	3,79	3,82	0,850
La devise de l'UE : « Unité dans la diversité »	3,16	3,71	0,05*

<sup>175</sup> Question 6.5 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

<sup>176</sup> Question 6.6 : échelle de Likert allant de 1 à 5 était proposée où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

La culture	3,66	3,66	0,978
Aucun	1,61	1,87	0,139

Les deux groupes présentent ici des opinions divergentes avec une différence significative pour seules trois des modalités : « la devise de l'UE : Unité dans la diversité » ( $F_{(1,121)} = 6,118$ ,  $p < 0,05$ ), « les valeurs de démocratie et de liberté » ( $F_{(1,121)} = 1,043$ ,  $p < 0,05$ ), et, avec une différence presque significative, « l'histoire » ( $F_{(1,121)} = 3,811$ ,  $p = 0,053$ ). Pour les deux premières, nous pouvons observer que le groupe Erasmus+ est davantage « d'accord » que ces éléments peuvent participer à la constitution de l'identité européenne, tandis que pour la troisième, l'histoire, les individus du groupe Erasmus+ présentent un peu moins d'intérêt que les autres pour qualifier cette modalité d'élément constituant.

Concernant le fait de « se sentir citoyen européen », la différence n'est pas significative ( $F_{(1,121)} = 0,360$ ,  $p = 0,550$ )<sup>177</sup>. Ainsi, si tous étaient relativement « d'accord » avec la proposition, les individus du groupe Erasmus+ ne se sentaient pas plus citoyen européen.

Tableau 18 – (Question 6.7)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« Vous sentez-vous citoyen européen ? (6.7)	3,75	3,85	0,550

La question qui se pose alors est « comment renforcer ce sentiment de citoyenneté européenne ? »<sup>178</sup>. Plusieurs propositions ont été présentées aux répondants.

Tableau 19 – « Comment renforcer le sentiment de citoyenneté européenne ? » (Question 6.8)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
La généralisation de la reconnaissance des diplômes	4,25	4,42	0,252
Le droit de s'installer dans n'importe quel pays de l'UE après votre retraite et y toucher directement votre pension	4,13	4,08	0,763
Une carte d'identité européenne en complément de la carte d'identité nationale	3,67	3,42	0,274
Le droit de voter à toutes les élections dans l'État membre où l'on réside même si on n'en est pas le citoyen	3,11	2,97	0,523
L'obligation d'inclure dans la formation scolaire l'apprentissage d'au moins deux langues européennes étrangères en plus de sa langue maternelle	4,00	4,15	0,435
La création d'un cours d'éducation civique européenne	3,54	3,66	0,576
Aucun	1,74	1,77	0,841

<sup>177</sup> Question 6.7 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

<sup>178</sup> Question 6.8 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

Suite à l'analyse de variance de ces propositions comme variables dépendantes avec le séjour Erasmus+ comme variable indépendante, nous pouvons voir qu'aucune de ces différences ne sont significatives<sup>179</sup>. Pour les deux groupes, la modalité remportant alors le plus haut score est « la généralisation de la reconnaissance des diplômes ».

### 3.5 Union européenne

*Hypothèse 5.1 : le programme Erasmus+ favorise la citoyenneté active en encourageant les jeunes à participer à la vie politique au sein de l'Union européenne et à des activités liées à ses institutions*

Tableau 20 – (Questions 7.1, 7.2, 7.3)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« Dans quelle mesure portez-vous de l'intérêt pour la politique en général ? » (7.1)	3,08	3,35	0,175
« Dans quelle mesure portez-vous de l'intérêt pour la politique européenne ? (7.2)	2,82	3,06	0,229
« Souhaiteriez-vous participer davantage au débat politique européen ? (7.3)	2,95	3,02	0,763

Pour introduire la thématique de la participation à la vie politique au sein de l'UE, nous avons tout d'abord interrogé les répondants sur leur intérêt pour la politique en général et le groupe Erasmus+ ne se sentait pas plus concerné par celle-ci ( $F_{(1,121)} = 1,862$ ,  $p=0,175$ ). De même pour la politique européenne, où le taux d'intérêt était à nouveau plus ou moins semblable et, surtout, moindre ( $F_{(1,121)} = 1,460$ ,  $p=0,229$ )<sup>180</sup>. Les deux groupes ont ensuite montré peu d'enthousiasme au fait de participer davantage au débat politique européen ( $F_{(1,121)} = 0,091$ ,  $p=0,763$ )<sup>181</sup>. Le séjour Erasmus+ ne semble donc pas avoir une influence sur l'intérêt pour la politique en général ou la politique européenne.

<sup>179</sup> « La généralisation de la reconnaissance des diplômes » ( $F_{(1,121)} = 1,326$ ,  $p=0,252$ ) ; « Le droit de s'installer dans n'importe quel pays de l'UE après votre retraite et y toucher directement votre pension » ( $F_{(1,121)} = 0,092$ ,  $p=0,763$ ) ; « Une carte d'identité européenne en complément de la carte d'identité nationale » ( $F_{(1,121)} = 1,210$ ,  $p=0,274$ ) ; « Le droit de voter à toutes les élections dans l'État membre où l'on réside même si on n'en est pas le citoyen » ( $F_{(1,121)} = 0,410$ ,  $p=0,523$ ) ; « L'obligation d'inclure dans la formation scolaire l'apprentissage d'au moins deux langues européennes étrangères en plus de sa langue maternelle » ( $F_{(1,121)} = 0,614$ ,  $p=0,435$ ) ; « La création d'un cours d'éducation civique européenne » ( $F_{(1,121)} = 0,315$ ,  $p=0,576$ ) ; « Aucun » ( $F_{(1,121)} = 0,040$ ,  $p=0,841$ ).

<sup>180</sup> Question 7.2 : échelle de Likert allant de 1 à 5 où 1 correspondait à « pas du tout concerné(e) », 2 à « pas concerné(e) », 3 à « sans opinion », 4 à « concerné(e) » et 5 à « très concerné(e) ».

<sup>181</sup> Question 7.3 : échelle de Likert allant de 1 à 5, où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

Tableau 22 – « Participez-vous à des activités directement ou indirectement liées à l’Union européenne, ses institutions, sa politique ou autre ? » (Question 7.7)

Modalités de réponse	Groupe non-Erasmus+ (61)	Groupe Erasmus+ (62)
Non	80,33%	75,81%
Oui	6,56%	11,29%
Sans opinion	13,11%	12,90%

Nous pouvons ici constater que la grande majorité des répondants ne participent pas ou peu à des activités liées à l’UE, ses institutions, sa politique ou autres, mais que les individus du groupe Erasmus+ y participent un peu plus. Nous leur avons alors demandé à quels types d’activités ils avaient pour habitude de participer (7.8), et voici les réponses récoltées : conférences et débats pro-européens, association pro-européenne, anniversaire du parlement européen, promotion des politiques, stage au Parlement européen, et ELSA (European Law Student Association).

*Hypothèse 5.2 : le programme Erasmus+ influence le niveau de connaissance de l’Union européenne, de ses politiques et de ses institutions*

Tableau 21 – (Questions 7.4, Q 7.5, Q 7.6)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« En utilisant cette échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous en savoir sur l’Union européenne, ses politiques, ses institutions ? » (7.4)	2,72	2,94	0,239
« Pensez-vous recevoir suffisamment d’information sur l’actualité de l’Union européenne ? » (7.5)	2,33	2,52	0,302
« Pensez-vous recevoir suffisamment d’information sur vos droits et devoirs en tant que citoyen européen ? » (7.6)	2,16	2,19	0,861

Les résultats indiquent ici que les individus ayant effectué une mobilité Erasmus+ n’estimaient pas en savoir plus sur l’UE, et l’ensemble des répondants semblait en savoir peu sur le sujet ( $F_{(1,121)} = 1,399$ ,  $p=0,239$ ). Ensuite, les répondants des deux groupes considéraient, en moyenne, ne pas recevoir suffisamment d’information sur l’actualité européenne comme sur leurs droits et devoirs en tant que citoyen européen. Aucune différence significative n’a été montrée sur ces deux questions ( $F_{(1,121)} = 1,073$ ,  $p=0,302$  ;  $F_{(1,121)} = 0,031$ ,  $p=0,861$ )<sup>182</sup>.

<sup>182</sup> Questions 7.5 et Q 7.6 : échelle de Likert allant de 1 à 5 où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d’accord » et 5 à « complètement d’accord ».

*Hypothèse 5.3 : le programme Erasmus+ influence les opinions concernant la place de la Belgique au sein de l'Union européenne*

Tableau 23 – (Question 7.10)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« De manière générale pensez-vous que, pour la Belgique, le fait de faire partie de l'UE est... ? » (7.10)	3,98	4,18	0,148

Concernant l'opinion au sujet de la place de la Belgique au sein de l'UE, la différence n'est pas significative ( $F_{(1,121)} = 2,116$ ,  $p=0,148$ )<sup>183</sup>. La majorité des répondants considèrerait cela comme « bien » ou comme « excellent ».

*Hypothèse 5.4 : le programme Erasmus+ influence l'image et les représentations de l'Union européenne*

Tableau 24 – (Questions 7.9 et 7.11)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
« De manière générale quelle image avez-vous de l'UE? » (7.9)	3,48	3,55	0,612
« Vous sentez vous attaché(e) à l'UE ? » (7.11)	3,56	3,53	0,891

Pour cette dernière hypothèse, l'analyse montre que la majorité des répondants a une « bonne » image de l'Union européenne ( $F_{(1,121)} = 0,259$ ,  $p=0,612$ ). Cependant les répondants ne s'y sentaient pas fortement attachés, et le groupe Erasmus+ ne l'était pas davantage ( $F_{(1,121)} = 0,019$ ,  $p=0,891$ )<sup>184</sup>.

Nous avons ensuite demandé aux répondants de se positionner quant aux différents éléments pouvant la représenter et l'élément ayant obtenu le score le plus haut pour les deux groupes est « la liberté de voyager, étudier et travailler partout dans l'UE ». La différence est ici significative ( $F_{(1,121)} = 4,612$ ,  $p<0,05$ ) et montre que pour le groupe Erasmus+ cet élément représente fortement l'UE. Nous pouvons également remarquer une différence significative pour la modalité « la tolérance envers l'autre » où le groupe Erasmus+ est davantage « d'accord » avec cette proposition ( $F_{(1,121)} = 7,367$ ,  $p<0,01$ ). Quant à la deuxième modalité

<sup>183</sup> Question 7.10 : échelle allant de 1 à 5 où 1 correspondait à « très mauvais », 2 à « mauvais », 3 à « sans opinion », 4 à « bien », et 5 à « excellent ».

<sup>184</sup> Question 7.11: échelle de Likert allant de 1 à 5 où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord »

ayant reçu un score élevé, celle-ci est « la diversité linguistique » qui, selon les deux groupes, caractérise nettement l'UE<sup>185</sup>.

Tableau 25 – « Que représente l'Union européenne pour vous ? » (Question 7.12)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61) (Moyenne)	Groupe Erasmus+ (62) (Moyenne)	Degré de signification
L'euro	3,92	4,16	0,197
La paix	3,57	3,82	0,248
La liberté de voyager, étudier et travailler partout dans l'UE	4,30	4,58	0,05*
Une voix plus importante dans le monde	3,34	3,68	0,112
La diversité culturelle	3,87	4,13	0,153
La prospérité économique	3,15	3,10	0,803
La démocratie	3,72	3,87	0,401
La diversité linguistique	4,00	4,26	0,096
Un gaspillage d'argent	2,57	2,32	0,240
La bureaucratie	3,23	3,15	0,682
Pas assez de contrôles aux frontières extérieures	2,51	2,26	0,246
Le chômage	2,20	2,24	0,799
La perte de notre identité culturelle	1,95	2,00	0,789
La tolérance envers l'autre	3,41	3,90	0,01*

Enfin, nous avons interrogé les répondants sur ce qu'ils pensent être le résultat le plus positif de l'Union européenne et la modalité ayant reçu le score le plus élevé est « la libre circulation des personnes, des biens et des services au sein de l'UE », avec un score plus haut au sein du groupe Erasmus+ qu'au sein du groupe non-Erasmus+. Nous pouvons ensuite constater que la modalité « la paix entre les États membres de l'UE » obtient un score plus élevé pour le groupe non-Erasmus+. Les opinions concernant cette variable semblent donc être légèrement différentes entre les deux groupes et le fait d'avoir effectué une mobilité Erasmus+ ou non peut en être un des facteurs d'influence.

Tableau 26 – « Parmi les propositions suivantes, quel est, selon vous, le résultat le plus positif de l'Union européenne ? » (Question 7.13)

Variable(s)	Groupe non-Erasmus+ (61)	Groupe Erasmus+ (62)
L'euro	6,56%	3,23%
L'influence politique et diplomatique de l'UE dans le reste du monde	6,56%	8,06%
La libre circulation des personnes, des biens et des services au sein de l'UE	31,15%	48,39%
La paix entre les États membres de l'UE	27,87%	19,35%
Le niveau de protection sociale (soins de santé, éducation, retraites) dans l'UE	14,75%	8,06%
Le pouvoir économique de l'UE	1,64%	1,61%
Les programmes d'échanges d'étudiantes (dont Erasmus+)	9,84%	11,29%
Sans opinion	1,64%	0%

<sup>185</sup> Q 7.12 : échelle de Likert allant de 1 à 5 où 1 correspondait à « complètement en désaccord », 2 à « en désaccord », 3 à « sans opinion », 4 à « d'accord » et 5 à « complètement d'accord ».

## CHAPITRE 4 : DISCUSSION

Dans cette dernière partie, nous allons nous atteler à comparer les résultats obtenus suite à notre enquête quantitative avec les différentes hypothèses formulées, tout en rappelant les enseignements apportés lors de l'exploration de la littérature scientifique effectuée au début de ce travail. Nous tenterons ainsi de mettre en évidence les convergences comme les divergences et nous explorerons alors les possibilités d'artefact pouvant expliquer la confirmation ou la remise en cause de la théorie sous-jacente. L'interprétation des données se fera, comme convenu, dans le but de déterminer l'influence du programme Erasmus+ sur : le plurilinguisme européen et les capacités linguistiques, la mobilité à l'étranger, le marché de l'emploi, les sentiments identitaires et l'appréhension de la citoyenneté européenne, et enfin, les perceptions relatives à l'Union européenne.

### 4.1 Erasmus+ : influences sur le plurilinguisme européen et les capacités linguistiques

Tout d'abord, il apparaît que notre hypothèse 1.1 énonçant que le programme Erasmus+ renforce les compétences linguistiques de ses bénéficiaires ne peut être que partiellement confirmée. En effet, si le programme Erasmus+ attire principalement les étudiants pour sa capacité à encourager l'apprentissage d'une langue étrangère et s'ils étaient nombreux à considérer avoir un meilleur niveau dans cette langue suite à leur retour de mobilité, l'analyse comparative des niveaux maîtrisés avant et après le séjour a démontré que ce niveau avait pourtant demeuré inchangé pour un tiers des participants. Un constat qui pourrait notamment s'expliquer par le fait que si l'étudiant communique de manière régulière dans la langue étrangère lors du séjour et a donc, suite à celui-ci, l'impression de pouvoir s'exprimer avec plus d'aisance, les aspects théoriques de l'apprentissage linguistique ne seraient quant à eux pas suffisants afin de remplir les conditions permettant de passer au niveau supérieur, selon les niveaux établis par le Cadre européen commun de référence pour les langues<sup>186</sup>. Et pourtant, comme il l'avait été signalé, le programme Erasmus+ a mis en place un soutien linguistique en ligne prévoyant à la fois une évaluation obligatoire des compétences et des formations linguistiques gratuites en autoformation, cela afin de soutenir les bénéficiaires dans leur apprentissage et contribuer ainsi à l'un des objectifs spécifiques du programme Erasmus+ : promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. Mais ce dernier

---

<sup>186</sup> Conseil de l'Europe. (2001). *op. cit.*

n'étant pas obligatoire, nous pouvons supposer que les étudiants n'aient pas suffisamment pris la peine de profiter de son utilité ; et il serait ainsi intéressant de déterminer ce qui pourrait être réalisé afin de promouvoir davantage cet outil et permettre alors un renforcement effectif des compétences linguistiques.

Ensuite, nous avons pu observer que les individus faisant partie du groupe Erasmus+ avaient tendance à avoir appris un nombre plus important de langues étrangères que le groupe non-Erasmus+, mais que l'ensemble des répondants montrait un fort intérêt pour un apprentissage futur d'autres langues. Notre hypothèse 1.2 voulant que le programme Erasmus+ encourage l'intérêt pour les langues et leur apprentissage ne se voit ainsi également confirmée qu'en partie. Au sein du groupe Erasmus+, la majorité considérait alors avoir un niveau suffisant dans au moins trois langues – dont la langue maternelle – pour pouvoir les utiliser dans la vie quotidienne. Ceci permettant de constater que l'un des objectifs principaux de la politique linguistique menée par l'Union européenne, à savoir « maîtriser deux autres langues en plus de la langue maternelle »<sup>187</sup>, peut être considéré comme atteint pour cette frange de la population ayant effectué une mobilité Erasmus+, représentée par notre échantillon. Néanmoins, quant à l'application de ce constat à l'ensemble des citoyens européens, une ambition exprimée lors du sommet social de Göteborg avec le projet de créer « un espace européen de l'éducation » où d'ici 2025 « parler deux langues en plus de sa langue maternelle serait devenu la norme »<sup>188</sup>, un travail supplémentaire semble nécessaire afin de concrétiser cet objectif. Il en relève alors des programmes consacrés à l'éducation et à la formation professionnelle mis en place par la politique linguistique de l'Union européenne ainsi que des systèmes éducatifs propres aux différents États membres.

Nous avons ensuite pu remarquer que la langue la plus régulièrement utilisée lors de l'activité de mobilité était l'anglais, tout comme il l'avait déjà été mentionné au sein des enquêtes dirigées par la cellule Radius de l'Université de Liège. Celle-ci était alors, pour les deux groupes, la deuxième langue la plus maîtrisée, après la langue maternelle. L'anglais fut également le plus régulièrement cité lorsqu'il a été demandé aux répondants quelle langue était, selon eux, la plus utilisée au monde. Cependant, lorsqu'ils ont été priés de choisir une seule langue, l'anglais obtenait la première place pour le groupe non-Erasmus+, tandis que pour le groupe Erasmus+, le français l'emportait de peu avec l'anglais en deuxième position. Ceci pouvant notamment s'expliquer par le fait que, lors d'une mobilité à l'étranger, l'individu serait

---

<sup>187</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit.*

<sup>188</sup> *Ibid.*



davantage conscient de son identité culturelle et linguistique et en reviendrait éventuellement plus attaché à sa langue. Lors de leur séjour sur un territoire étranger, les étudiants auraient ainsi peut-être pris conscience de la place de la langue française au sein de leur identité personnelle et de la manière dont elle les définit. En effet, s'identifier à sa nation n'est pas toujours facile et cela est encore moins aisé dans un État comme la Belgique, où les tensions linguistiques tendent à diviser l'opinion publique. Il peut être ainsi supposé que lors d'une mobilité à l'étranger, un étudiant de l'Université de Liège – entendu ici comme liégeois d'origine – aura plutôt tendance à se présenter comme « belge francophone » et non seulement comme « belge » et ce car, pour de nombreux citoyens belges, la distinction entre les identités flamande, wallonne ou francophone, ou germanophone demeure importante à préciser, non seulement pour se situer au sein du territoire géographique belge mais aussi pour annoncer la langue dans laquelle nous avons pour habitude de nous exprimer.

#### **4.2 Erasmus+ : influences sur la mobilité à l'étranger**

En participant à la création d'une population faite de citoyens plurilingues et en permettant d'instaurer un dialogue interculturel au sein de l'Union, le programme Erasmus+ influencerait ainsi les perceptions quant à la valeur des langues et au respect qu'elles doivent inciter. Un fait pouvant être affirmé par les résultats obtenus lorsqu'il a été demandé aux répondants s'il était important pour eux, lors de voyages à l'étranger, de tenter de communiquer avec les résidents dans leur langue. Si cela semblait être nécessaire pour les deux groupes, les répondant du groupe Erasmus+ étaient cependant plus en accord avec la proposition, avec une différence significative d'opinion. Notre hypothèse 1.3 énonçant que le programme Erasmus+ encourage à apprendre et/ou utiliser des langues lors de voyages à l'étranger se voit ainsi, dans une certaine mesure, confirmée. Faire usage de ses compétences plurilingues lors d'une mobilité à l'étranger relèverait donc d'une importance significative pour les individus ayant effectué un séjour Erasmus+, cela pouvant être justifié par le fait qu'ils aient été sensibilisés au plurilinguisme en tant que forme la plus souhaitable et la plus efficace de communication au sein de l'espace européen. Ceci ne peut alors que confirmer le rôle de la diversité linguistique et du plurilinguisme au sein de la lutte contre la tendance hégémonique de la langue anglaise telle qu'elle existe dans notre société actuelle, marquée par une mondialisation grandissante. Le programme Erasmus+ participerait ainsi à encourager les étudiants à ne pas percevoir leur

langue « uniquement comme un simple outil de communication mais également comme expression d'une certaine tradition, culture et identité qui mérite d'être protégée »<sup>189</sup>.

Cependant, toujours concernant la thématique de la mobilité à l'étranger, il a été constaté que le programme Erasmus+ n'encourage pas de manière significative les individus à partir plus régulièrement, à choisir comme destination en particulier un pays membre de l'Union européenne, ou à envisager davantage de partir vivre à l'étranger. Si selon l'*Erasmus Impact Study*, une étude analysée lors de notre travail exploratoire, « les étudiants Erasmus avaient une vie davantage baignée dans un contexte international et étaient davantage susceptibles de vivre à l'étranger »<sup>190</sup>, cela n'a pas été confirmé par nos résultats et nos hypothèses 2.1 et 2.2 s'en trouvent donc écartées. Nous expliquons notamment cela par le fait que nos deux échantillons, le groupe Erasmus+ et le groupe non-Erasmus+, sont constitués d'individus partageant plusieurs caractéristiques similaires dont notamment : premièrement, la même génération (l'ensemble étant né entre l'année 1992 et l'année 2000), deuxièmement, la même éducation de niveau universitaire (l'ensemble étant inscrit ou ayant été inscrit à l'Université de Liège), et troisièmement, la même classe sociale pour la majorité (avec 52,85% de la totalité des répondants faisant partie de la classe moyenne<sup>191</sup>). Ainsi, il peut être établi que si nos hypothèses quant à l'influence du programme Erasmus+ en termes de mobilité à l'étranger ne sont pas confirmées cela peut être dû à d'autres facteurs, dont les profils générationnel, éducationnel et financier relativement semblables de l'ensemble des répondants.

### **4.3 Erasmus+ : influences sur le marché de l'emploi**

Nous avons également pour hypothèse que le programme Erasmus+ exerçait une influence sur ses bénéficiaires quant à leurs perceptions du monde du travail et à leur potentiel d'adaptabilité au marché de l'emploi. Sur cette thématique, nous avons pu constater que l'ensemble des répondants, les deux groupes confondus, étaient en moyenne « d'accord » avec le fait qu'ils pourraient facilement trouver un emploi dans leur domaine d'études, et que les individus ayant effectué une mobilité Erasmus+ ne se sentaient pas nécessairement plus confiants par rapport à leur insertion professionnelle. Au sein des enquêtes analysées lors du travail exploratoire, dont l'*Erasmus Impact Study*, il avait pourtant été conclu que « les étudiants Erasmus étaient mieux placés pour décrocher leur premier emploi et avaient de

---

<sup>189</sup> HANF, D., MALACEK, K., MUIR, E. (dir.). (2010). *op. cit.* p. 24.

<sup>190</sup> Commission européenne. (2014). *op. cit.*

<sup>191</sup> Voir annexe 1 : question 6.1.

meilleures perspectives d'évolution de carrière »<sup>192</sup> tandis que dans les enquêtes menées par Radius, plus de la moitié des étudiants ayant effectué un séjour d'études ou un stage à l'étranger étaient d'accord avec l'affirmation « grâce à cette mobilité Erasmus+, je pense que j'ai plus de chances d'obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi »<sup>193</sup>. Les réponses des individus faisant parti de notre échantillon n'ont donc pas confirmé les conclusions apportées par les enquêtes précédentes effectuées sur ce sujet, et par conséquent notre hypothèse 3.1.

Cependant, si les répondants de notre échantillon Erasmus+ montraient une confiance moins prononcée par rapport aux précédentes enquêtes quant à leur future employabilité, nous avons pu établir qu'ils avaient une plus forte tendance à considérer les compétences linguistiques comme un atout lors de la recherche d'un emploi dans leur domaine d'études et qu'ils étaient davantage prêts à améliorer ces dites compétences si cela s'avérait nécessaire. Ceci nous permettant alors de confirmer nos hypothèses 3.2 et 3.3. Ainsi, les répondants du groupe Erasmus+ semblaient plus conscients du poids des langues étrangères afin d'augmenter leur employabilité, une réalité mise en avant par la politique linguistique menée par l'Union européenne dont un des objectifs principaux était d'encourager l'apprentissage des langues afin de faciliter l'insertion professionnelle des citoyens européens puisque « les connaissances linguistiques sont considérées comme des compétences de base qu'il est souhaitable que tous les citoyens de l'Union européenne acquièrent pour accroître leurs chances de formation et d'emploi »<sup>194</sup>. Nous considérons donc qu'au vu de ces résultats, les étudiants Erasmus+ présentent bel et bien des avantages sur le marché de l'emploi grâce à leur maîtrise, leur intérêt et leur perception de la valeur des langues étrangères, et que cela pourrait leur permettre de correspondre davantage aux critères de recrutement des entreprises qui, à l'heure actuelle, « recherchent de plus en plus les personnes douées de compétences dans plusieurs langues afin de faciliter la réalisation d'échanges commerciaux tant dans l'Union européenne qu'avec le reste du monde »<sup>195</sup>.

Enfin, concernant la mobilité professionnelle à l'étranger, nous avons émis l'hypothèse que celle-ci était encouragée par la participation à un programme Erasmus+ (hypothèse 3.4). Cela a alors été confirmé par nos résultats puisque les répondants du groupe Erasmus+ avaient une légère tendance à vouloir davantage travailler à l'étranger et considéraient, avec une différence significative par rapport au groupe non-Erasmus+, qu'il était plutôt facile de partir

---

<sup>192</sup> Commission européenne. (2014). *op. cit*

<sup>193</sup> Radius – ULiège. (2018). *op. cit*.

<sup>194</sup> FRANKE, M., HÉRIARD, P. (2018). *op. cit*.

<sup>195</sup> ORBAN, L. (2010). *op. cit*.

travailler dans un autre État membre de l'Union européenne. Nous pouvons ainsi déduire que l'objectif propre au programme Erasmus+ visant à « promouvoir la mobilité avec les pays partenaires de l'Union européenne »<sup>196</sup> est atteint. Un constat qui peut notamment être dû au fait que lors de la mobilité, l'étudiant est davantage conscient de ce que peut lui apporter le statut de citoyen européen : la libre circulation des travailleurs, tel qu'il l'est mentionné à l'article 45 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne énonçant que tout ressortissant de l'Union européenne peut s'installer pour travailler dans un autre État membre de l'UE<sup>197</sup>.

#### **4.4 Erasmus + : influences sur les sentiments identitaires et l'appréhension de la citoyenneté**

Notre premier objectif était ici de déterminer l'influence du programme Erasmus+ sur les sentiments d'appartenance aux différentes identités régionales, nationales et supranationales. Nous avons alors pu observer que les individus faisant partie du groupe Erasmus+ s'identifiaient un peu plus comme « belges » que les répondants du groupe non-Erasmus+. La participation à un programme de mobilité étudiante intra-européenne contribuerait donc, dans une certaine mesure, à renforcer l'attachement à l'identité nationale. Un constat pouvant être expliqué par le fait que, lors d'une mobilité, les étudiants, venus de tous horizons, ont davantage tendance à se définir selon leur nationalité : l'individu se présente tout d'abord par son prénom et son nom, et ensuite par sa nationalité. Mais si les bénéficiaires du programme Erasmus+ montraient un attachement plus important à l'identité « belge », ils étaient également plus nombreux à se définir « autant belges qu'européen(nes) », tandis que le taux d'identification à la variable « européen(ne) » était quant à lui exactement le même pour les deux groupes, avec un score assez haut. Nous pouvons ainsi constater que s'il n'existe pas nécessairement un plus haut degré d'identification à la seule identité européenne chez les individus ayant effectué un programme Erasmus+, nous pouvons confirmer le constat de Caroline Close, à savoir : « la confrontation à un milieu étranger et la rencontre avec d'autres culturellement différents, amène de jeunes individus à la fois à aiguïser leur perception de soi et à ouvrir leur identité à une pluralité de sentiments d'appartenance, dont l'identité

---

<sup>196</sup> Commission européenne. (s. d.). Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Disponible sur [https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy\\_fr](https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy_fr) (consulté le 3 février 2019)

<sup>197</sup> Journal officiel de l'Union européenne. (2012). *op. cit.*

européenne »<sup>198</sup>. Nous pouvons donc confirmer l'hypothèse 4.1 énonçant que le programme Erasmus+, en tant que programme européen d'échange et de mobilité, peut avoir un impact au niveau identitaire, et ce car il encourage à considérer l'identité nationale et l'identité européenne comme deux composantes pouvant être complémentaires au sein de l'identité personnelle. Cela confirme également notre vision constructiviste et non essentialiste du concept d'« identité », avec une identité qui peut évoluer et se modifier, qui n'est pas figée et seulement acquise dès la naissance, mais qui est plutôt le fruit d'une dynamique évolutive qui s'effectue tout au long de la trajectoire de l'individu et de ses différentes expériences de vie.

Notre deuxième objectif était ensuite de déterminer l'influence du programme Erasmus+ sur les perceptions concernant la notion d'« identité européenne » ainsi que de ses éventuels éléments constituant (hypothèse 4.2). Le groupe Erasmus+ présentait alors une différence d'opinion significative pour les modalités « les valeurs de démocratie et de liberté » et « la devise de l'UE : unité dans la diversité ». Nous pouvons ainsi constater que le programme Erasmus+ participe à une meilleure appréhension de la devise de l'Union européenne et des valeurs s'y rapportant. Cependant, la modalité « les langues » n'obtenait quant à elle qu'un score assez bas, et ce pour les deux groupes. Suite à leur séjour de mobilité, il semblerait ainsi que les bénéficiaires d'un programme Erasmus+ ne considèrent pas la diversité linguistique comme un élément nécessairement significatif au sein de la définition de l'identité européenne. Ainsi, si le programme Erasmus+ participe à encourager les étudiants à percevoir les langues non seulement comme outils de communication mais aussi comme expression d'une certaine tradition ou identité, il semblerait qu'il ne soit pas plus évident pour ceux-ci que la diversité linguistique représente de manière directe l'identité européenne. Ce qui confirme l'idée qu'il est généralement complexe de dégager une définition précise du terme d'« identité européenne », et ce car il se trouve probablement altéré par un manque de promotion au sein des différentes politiques mises en place par les institutions de l'Union européenne. Et pourtant, depuis la crise survenue en 2008, il semble d'autant plus nécessaire afin de resserrer les liens entre l'Union et sa population et rendre sa légitimité au système politique européen. Il serait alors intéressant d'envisager d'étudier de manière plus approfondie comment apporter une définition claire et efficace de l'identité européenne, laquelle les citoyens pourraient alors s'approprier.

Nous souhaitons enfin déterminer l'influence du programme sur les rapports qu'entretiennent les individus avec les aspects de leur « citoyenneté européenne » (hypothèse

---

<sup>198</sup> CLOSE, C. (2011). *op. cit.*

4.2) ; à savoir, comme il l'a été mentionné au sein du cadre théorique, les différents droits et devoirs attribués à l'ensemble des citoyens européens, tels qu'ils sont détaillés au sein de l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du chapitre V de la Charte des droits fondamentaux. Si tous étaient relativement « d'accord » avec le fait de se sentir « citoyen européen », les répondants du groupe Erasmus+ ne l'étaient pas plus que les autres. Nous ne pouvons donc établir que le programme Erasmus+ renforce le sentiment de citoyenneté européenne. Un constat notamment dû au fait que d'une part, l'ensemble des participants considéraient ne pas recevoir suffisamment d'informations concernant leurs droits et devoirs en tant que citoyen européen, et que, d'autre part, à l'aube des prochaines élections européennes, il existe de manière évidente une recrudescence de partis politiques nationalistes et europhobes et de citoyens y prêtant leur voix<sup>199</sup>. C'est pourquoi nous avons interrogé les participants de l'enquête sur ce qui, selon eux, pourrait renforcer ce sentiment de citoyenneté européenne. Et pour les deux groupes, la modalité remportant le plus haut score était « la généralisation de la reconnaissance des diplômes au sein de l'ensemble des États membres de l'Union européenne ». Un souhait similaire à celui qui avait été émis par les jeunes Français interrogés dans le cadre de l'enquête « Jeunesse, Europe et Educ Pop : 15 objectifs pour les politiques européennes de Jeunesse » lorsqu'ils avaient déclaré que la création de diplômes européen pourrait permettre de créer un système éducatif européen<sup>200</sup>. Mais nous pouvons supposer ici que si les participants à notre enquête ont présenté un plus fort intérêt pour cette proposition en particulier, cela est certainement dû en partie à leur profil d'étudiant universitaire ou de jeune diplômé. Une autre modalité ayant ensuite remporté un score élevé sur cette question était « l'obligation d'inclure dans la formation scolaire l'apprentissage d'au moins deux langues européennes étrangères en plus de sa langue maternelle ». L'ensemble des participants, les deux groupes confondus, considéraient donc également que cette proposition, à nouveau en lien avec le système de l'éducation, pourrait renforcer le sentiment de citoyenneté européenne. Une projet qui ferait alors la part belle à l'objectif principal de la politique linguistique de l'Union européenne, tel qu'il a été discuté précédemment.

---

<sup>199</sup> Le Vif. (2019). Élections : les europhobes montent. Disponible sur <https://www.levif.be/actualite/europe/elections-les-europhobes-montent/article-normal-1093951.html> (consulté le 6 mai 2019)

<sup>200</sup> ProVox, Cnajep, Ministère de l'éducation nationale français. (2018). *op. cit.*

## 4.5 Erasmus+ : influences sur les perceptions relatives à l'Union européenne

Nous visions également, par ce travail de recherche, à déterminer les rapports qu'entretiennent la communauté universitaire liégeoise avec l'Union européenne, ses institutions et ses politiques. Premièrement, hormis renforcer le sentiment de citoyenneté européenne, nous souhaitons vérifier l'hypothèse 5.1 selon laquelle le programme Erasmus+ favorise la citoyenneté active en encourageant les jeunes à participer à la vie politique au sein de l'Union européenne et à des activités liées à ses institutions ; un objectif visé par le programme Erasmus+<sup>201</sup>. Concernant l'intérêt pour la politique, nous avons pu constater que celui-ci était faible, que ce soit pour la politique en générale ou la politique européenne, et que le programme Erasmus+ ne démontrait aucune influence significative quant à ces variables. De plus, la majorité des répondants a déclaré ne pas souhaiter vouloir participer davantage au débat politique européen, ni même à des activités, autres que politiques, en lien avec l'Union européenne. Un bilan qui avait déjà été établi par l'enquête Eurobaromètre réalisée en vue des dernières élections européennes en 2014<sup>202</sup>. Ce désintérêt ne peut alors qu'être renforcé par le manque d'information évident de cette communauté puisqu'une grande majorité, au sein des deux groupes, considérait ne pas recevoir suffisamment d'information sur l'actualité européenne, comme sur leurs droits et devoirs en tant que citoyen européen. Nous ne pouvons donc confirmer notre hypothèse 5.2 voulant que la participation à un programme Erasmus+ influence le niveau de connaissance de l'Union européenne, de ses politiques, ou de ses institutions. Un constat pouvant être expliqué par un désintérêt général au sein de cette jeune population, considérée comme peu militante et peu engagée. En effet, selon Anne Muxel « presque partout en Europe la participation politique des jeunes est mise en question, et soupçonnée de présenter des manques, des insuffisances, voire des défaillances par rapport aux comportements des générations antérieures »<sup>203</sup>. Les nouvelles générations seraient ainsi considérées comme moins impliquées que leurs aînés dans leur rapport à la politique ; et si ce constat avait déjà été révélé en 2007, il n'en est qu'encore plus actuel aujourd'hui.

Nous souhaitons ensuite déterminer l'influence du programme Erasmus+ sur les perceptions quant à la place de la Belgique au sein de l'Union européenne (hypothèse 5.3). Pour la majorité des répondants cela était alors considéré comme « bien » ou « excellent », sans

---

<sup>201</sup> Voir Chapitre 4 : Programme Erasmus+, p. 33.

<sup>202</sup> Parlement européen. (2013). *op. cit.*

<sup>203</sup> MUXEL, A. (2007). Les jeunes et la politique. Dans *La politique en France et en Europe*. pp. 123-153. Disponible sur <https://www.cairn.info/la-politique-en-france-et-en-europe--9782724610192-page-123.htm> (consulté le 7 mai 2019)

différence significative entre les deux groupes. Ainsi, parallèlement à ce qui avait été avancé par l'enquête Eurobaromètre lorsque l'ensemble des citoyens européens avaient été interrogé sur leurs perceptions quant à l'intégration de leur pays au sein de l'Union européenne, la communauté universitaire liégeoise considère le fait de faire partie de l'UE comme une bonne chose. Une perception positive qui peut notamment être déterminée par la manière dont les répondants perçoivent, consciemment ou non, les avantages de cette intégration. En effet, l'Union profite à ses États membres, et ce en leur fournissant notamment la paix et la sécurité, puisque jamais depuis sa création l'Europe centrale et occidentale n'avait connu une si longue période sans guerre. Elle fournit également un marché unique, considéré comme la zone commerciale la plus développée et ouverte au monde, et contribue à protéger les droits politiques, sociaux et économiques de ses citoyens<sup>204</sup>. De plus, la Belgique étant un des membres fondateurs et précurseurs de l'Union européenne, la place de celle-ci au sein de l'Union ne peut qu'en être plus valorisée.

Le dernier objectif de notre enquête était alors de déterminer dans quelle mesure le programme Erasmus+ influence l'image et les représentations de l'Union européenne. La majorité des répondants avait alors une « bonne » image de celle-ci et aucune différence d'opinion significative n'avait été décelée entre les deux groupes. Quant à ce que représente l'Union européenne, le plus haut score avait été attribué à la modalité « la liberté de voyager, étudier et travailler partout dans l'UE ». Les individus ayant participé à un programme Erasmus+ étaient alors davantage conscients de ce bénéfice que leur offre l'intégration européenne. Un avantage également régulièrement cité au sein des enquêtes ayant été analysées dans notre travail exploratoire. Les individus ayant effectué un programme Erasmus+ étaient également plus nombreux à assimiler « la tolérance envers l'autre » comme élément représentant l'Union européenne. Concernant l'élément ayant obtenu le deuxième score le plus élevé sur cette question, celui-ci était « la diversité linguistique », mais sans différence d'opinion significative entre les deux groupes. Ainsi, il apparaît que si les répondants n'effectuaient pas directement un lien entre cette diversité linguistique et l'identité européenne, ils considèrent tout de même cette composante comme représentant fortement l'Union européenne. Enfin, lorsqu'il a été demandé aux participants de sélectionner ce qui, selon eux, était le résultat de l'Union européenne le plus positif, nous avons pu constater que le programme d'échange étudiants, dont Erasmus+ fait partie, arrivait en troisième position pour

---

<sup>204</sup> Union européenne. (s. d.). Ce que fait l'UE pour ses citoyens. Disponible sur [https://europa.eu/european-union/about-eu/what-the-eu-does-for-its-citizens\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/what-the-eu-does-for-its-citizens_fr) (consulté le 7 mai 2019)



les personnes ayant bénéficié de ce type de programme, la « libre la circulation des personnes, des biens, et des services au sein de l'UE » et « la paix entre les États-membres de l'UE » prenant respectivement la première et la deuxième place. Nous pouvons établir ici que si le programme Erasmus+ est perçu comme une des réalisations les plus positives de l'Union européenne, cela est notamment dû au taux de satisfaction élevé de ses participants, puisque d'après les notes relatives à la qualité de celui-ci, il obtient un score de 4,38 sur 5<sup>205</sup>. De plus, les soixante-deux individus ont tous répondu positivement à la question « conseillerez-vous cette expérience à vos connaissances ? » (2.21).

Après avoir multiplié le nombre d'étudiants mobiles par trente en trente ans et ainsi avoir permis à plus de neuf milles de ses étudiants d'effectuer un séjour d'études ou un stage à l'étranger<sup>206</sup>, l'Université de Liège pourrait donc faire face, dans les années à venir, à un intérêt d'autant plus important pour sa proposition de mobilité à l'étranger, et ainsi participer davantage au développement des différents objectifs portés par le programme Erasmus+ comme par la politique linguistique de l'Union européenne.

---

<sup>205</sup> Question 2.20 : « Sur une échelle de 1 à 5, comment noteriez-vous globalement votre mobilité ? ».

<sup>206</sup> Université de Liège (s. d.). Erasmus a 30 ans. Disponible sur [https://www.enseignement.uliege.be/cms/c\\_9426359/de/erasmus-a-30-ans](https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9426359/de/erasmus-a-30-ans) (consulté le 8 mai 2019)

## CONCLUSION

À travers le présent travail, nous avons pour ambition de contribuer à la recherche existante sur la thématique du programme Erasmus, et plus particulièrement sur la nouvelle version de celui-ci : le programme Erasmus+. Notre travail de recherche visait ainsi à évaluer l'efficacité de cette forme contemporaine de mobilité à l'étranger en analysant son influence sur les perceptions des étudiants, ou anciens étudiants, de l'Université de Liège ayant participé à ce type de mobilité. La question de recherche motivant ce mémoire se présentait ainsi comme suit : « dans quelle mesure le programme Erasmus+ influence-t-il les perceptions de la communauté universitaire liégeoise lorsqu'elle est interrogée sur les thématiques liées à l'Union européenne et au plurilinguisme européen ? ». Afin d'aborder cette thématique, nous avons tout d'abord effectué une exploration de la littérature scientifique nous permettant d'en appréhender les implications. Nous avons ensuite, dans la deuxième partie, établi une méthodologie visant à élaborer une enquête quantitative par questionnaire administrée en ligne. Suite à la collecte des données, nous avons alors pu entamer un travail d'analyse statistique et proposer une discussion et une interprétation de ces mêmes données.

Avant de développer les enseignements principaux pouvant être retirés de ce travail, certaines nuances doivent tout de même être apportées quant à la généralisation de ceux-ci. En effet, les conclusions formulées ne sont valables que pour la communauté universitaire liégeoise. La composition de nos deux échantillons n'a quant à elle pas la prétention d'être représentative de la distribution réelle de cette population, partagée entre les individus ayant participé à un programme Erasmus+ au cours de leur cursus universitaire (le groupe Erasmus+) et ceux n'ayant pas effectué cette activité de mobilité (le groupe non-Erasmus+). Notre travail analytique se base ainsi sur les données récoltées auprès de cent vingt-trois individus nés entre l'année 1992 et l'année 2000, inscrits ou ayant été inscrits à l'Université de Liège, dont soixante-deux individus ayant bénéficié d'une mobilité à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+ durant les années scolaires 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Les informations fournies pour l'échantillon « groupe Erasmus+ » couvrent ainsi une bonne partie de ce programme d'action, instauré sur la période allant de 2014 à 2020. De sorte que, si nous sommes conscients qu'un travail d'analyse statistique sur un échantillon restreint et sur une durée limitée constitue une limite conséquente pour établir des tendances à long terme applicables au programme Erasmus+ en tant que tel, nous considérons que les résultats obtenus fournissent tout de même des clés de compréhension de ce que ce programme peut exercer comme influence sur les perceptions de cette communauté universitaire liégeoise quant aux

différentes thématiques abordées. D'autant plus que certaines variations significatives d'opinions ont pu être décelées.

Nous considérons donc être en mesure de répondre à la question de recherche motivant ce travail en confirmant notre hypothèse générale et ainsi conclure que, même si les résultats obtenus ne permettent pas de confirmer l'ensemble de nos sous-hypothèses, le programme Erasmus+, en tant que programme en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport au sein de l'Union européenne, présente bel et bien une influence sur les perceptions de la communauté universitaire liégeoise ayant bénéficié de ce programme lorsqu'elle est interrogée sur les thématiques liées au plurilinguisme européen et à l'Union européenne. Concernant la thématique du plurilinguisme européen, nous avons ainsi pu partiellement confirmer l'hypothèse selon laquelle ce programme renforce les compétences linguistiques de ses bénéficiaires et qu'il encourage l'intérêt pour les langues étrangères et leur apprentissage. Nous avons ensuite pu confirmer de manière plus certaine que ce programme encourage à utiliser les langues étrangères lors de voyages à l'étranger. En ce qui concerne la mobilité à l'étranger, nous n'avons cependant pas été en mesure de confirmer que le programme Erasmus+ encourage de manière significative les individus à partir plus régulièrement, à choisir comme destination en particulier l'Union européenne, ou à envisager davantage de partir vivre à l'étranger. Au sujet du marché de l'emploi, nous n'avons également pas pu confirmer l'hypothèse selon laquelle le programme incite ses participants à penser qu'il sera plus facile de trouver un emploi, mais nous avons cependant pu établir que leur insertion professionnelle devrait être facilitée puisque ceux-ci présentaient une tendance plus forte à considérer les compétences linguistiques comme un atout lors de la recherche d'un emploi dans leur domaine d'études et qu'ils étaient davantage prêts à améliorer ces dites compétences si cela s'avérait nécessaire. Nous avons ensuite pu confirmer que l'échantillon « groupe Erasmus+ » avait une légère tendance à davantage vouloir travailler à l'étranger et qu'il estimait, avec une différence significative par rapport à l'autre groupe, qu'il était plutôt facile de partir travailler dans un autre État membre de l'Union européenne. Sur la thématique relative aux notions d'identité et de citoyenneté, nous avons pu confirmer l'hypothèse énonçant que le programme Erasmus+ exerce une influence sur les sentiments d'appartenance aux différentes identités régionales, nationales et supranationales, et nous avons démontré que celui-ci influence également en partie les perceptions concernant les termes et les éléments constitutifs de l'« identité européenne » et de la « citoyenneté européenne ». Enfin, concernant la thématique de l'Union européenne, nous avons constaté que le programme Erasmus+ ne favorise pas la citoyenneté active en encourageant les jeunes à participer à la vie politique au sein de l'Union européenne et/ou à des

activités liées à ses institutions, tout comme il n'influence pas les perceptions quant à la place de la Belgique au sein de l'Union européenne. Enfin, nous avons partiellement confirmé l'hypothèse selon laquelle le programme Erasmus+ influence l'image et les représentations de l'Union européenne.

En s'intéressant à l'influence exercée par le programme Erasmus+ sur les perceptions comme sur les compétences de ses bénéficiaires, ce travail contribue également à déterminer dans quelle mesure les objectifs du programme Erasmus+ et de la politique linguistique menée par l'Union européenne, dont il fait partie, sont atteints. Nous avons ainsi pu constater que si certains objectifs se voient soutenus par le programme d'action Erasmus+, ceux-ci sont encore loin d'être remplis dans leur ensemble. Les résultats de notre recherche donnent ainsi naissance à une discussion à approfondir : que faudrait-il mettre en place afin de favoriser l'influence positive de ce programme sur ses bénéficiaires, tout comme sur la politique linguistique de l'Union européenne ? Afin de déterminer cela, il serait alors intéressant de reproduire cette enquête à plus grande échelle, au sein de l'ensemble des États membres de l'Union européenne par exemple. En effet, à l'heure où les politiques européennes dans leur ensemble sont de plus en plus critiquées, et dans une période où la tentation du repli sur soi est grande, le programme Erasmus+ semble participer à l'émergence d'une société faite d'individus plurilingues et interculturels, conscientisés aux avantages de la citoyenneté européenne et aux différentes valeurs qu'elle incarne, telles qu'elles sont représentées par la devise de l'Union : « Unité dans la diversité ». Ce programme pourrait donc être amené à être davantage plébiscité par les citoyens européens dans les années à venir.

Arrivés au terme de cette analyse, nous voudrions ainsi proposer le questionnement suivant, faisant office de perspective pour de futures recherches : Pourrions-nous un jour considérer la communauté Erasmus comme l'« élite pionnière » de la construction de la société européenne de demain ?



## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Ouvrages et chapitres d'ouvrages**

CALVET, J.-L. (1996). *Les politiques linguistiques*. Paris, France : Presses universitaires de France.

CASTRA, M. (2012). Identité. Dans Paugam, S, *Les 100 mots de la sociologie*. pp. 72-73. Paris, France : Presses universitaires de France.

DUBAR, C. (2010). *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*. Paris, France : Presses Universitaires de France.

GERARD, F. (2015). *Conduite d'enquête par questionnaire*. France : Éditions du robot furieux.

HAGEGE, C. (1992). *Le souffle de la langue. Voies et destins des parlers d'Europe*. Paris, France : Éditions Odile Jacob.

HANF, D., MALACEK, K., MUIR, E. (dir.). (2010). *Langues et construction européenne*. Bruxelles, Belgique : P.I.E. Peter Lang.

LIPIANSKY, E. D. (1992). *Identité et communication : l'expérience groupale*. Paris, France : Armand Colin.

TRUCHOT, C. (1994). *Le plurilinguisme européen*. Paris, France : Éditions Honoré Champion.

TRUCHOT, C. (2010). Les interventions des institutions européennes sur l'usage des langues. Vers quelle politique linguistique ? Dans Hanf D., Malacek K., Muir E. (dir.), *Langues et construction européenne*. Bruxelles, Belgique : P.I.E Peter Lang.

WEINSTOCK, D. (2000). Vivre la citoyenneté. Dans Boisvert, Y., Hamel, J., Molgat, M. (dir), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*. Montréal, Canada : Éditions Libert.

### **Articles de revues scientifiques**

BOYER, H. (2010). Les politiques linguistiques. *Mots. Les langues du politique*, (94). doi : 10.4000/mots.19891

CASTELLOTI, V. (2010). Attention ! Un plurilinguisme peut en cacher un autre. Enjeux théoriques et didactiques de la notion de pluralité. *Recherches en didactique des langues et des cultures*, 7(1). doi : 10.4000/rdlc.2056

- CLOSE, C. (2011). Erasmus, un vecteur de citoyenneté européenne ? Expérience d'étudiants belges francophones (2002-2005). *Cahiers du CEVIPOL*. Disponible sur <http://cevipol.ulb.ac.be/sites/default/files/Contenu/Cevipol/cahier-cevipol-brussels-close.pdf>
- DEPREZ, C. (2005). Langues et migrations : dynamiques en cours. *La linguistique*, (41). Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2005-2-page-9.htm>
- DUCHESNE, S. (2010). L'identité européenne, entre science politique et science-fiction. *Politique Européenne*, (30). pp. 7-16. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2010-1-page-7.html?contenu=article>
- HANS NELDE, P. (2004). Le nouveau plurilinguisme de l'Union européenne et la linguistique de contact. *Revue française de linguistique appliquée*, (9). Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2004-2-page-31.htm>
- MARTIN, O. (2012). Analyse quantitative. *Sociologie*. Les 100 mots de la sociologie. Disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologie/1204>
- MUXEL, A. (2007). Les jeunes et la politique. Dans *La politique en France et en Europe*. pp. 123-153. Disponible sur <https://www.cairn.info/la-politique-en-france-et-en-europe--9782724610192-page-123.htm>
- ORBAN, L. (2008). Le multilinguisme en Europe. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, (47). doi : 10.4000/ries.358
- ORBAN, L. (2010). Langues et traduction : une politique cruciale pour l'Union européenne. *Hermès, La revue*, (56). Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2010-1-page-23.htm>
- OUSTINOFF, M., NOWICKI, J., MACHADO DA SILVA, J. (2010). Introduction. *Hermès, La revue*, (56). Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2010-1-page-13.htm>
- OUSTINOFF, M. (2013). La diversité linguistique, enjeu central de la mondialisation. *Revue française des Sciences de l'information et de la communication*, (2). doi : 10.4000/rfsic.328
- OUSTINOFF, M. (2015). Quel avenir pour le « Global English » à l'heure de la mondialisation ? *Euractiv*. Disponible sur <https://www.euractiv.fr/section/langues-culture/opinion/quel-avenir-pour-le-global-english-a-l-heure-de-la-mondialisation/>
- PORCHER, L. (1996). Politiques linguistiques : orientations. *Les cahiers de l'ASDIFLE*, (7). Disponible sur [http://fle.asso.free.fr/asdifle/Cahiers/Asdifle\\_Cahier7\\_Porcher.pdf](http://fle.asso.free.fr/asdifle/Cahiers/Asdifle_Cahier7_Porcher.pdf)

## Règlementations

Bulletin des Communautés européennes. (1973). *Déclaration sur l'identité européenne (Copenhague, 14 décembre 1973)*. Disponible sur [https://www.cvce.eu/obj/declaration\\_sur\\_l\\_identite\\_europeenne\\_copenhague\\_14\\_decembre\\_1973-fr-02798dc9-9c69-4b7d-b2c9-f03a8db7da32.html](https://www.cvce.eu/obj/declaration_sur_l_identite_europeenne_copenhague_14_decembre_1973-fr-02798dc9-9c69-4b7d-b2c9-f03a8db7da32.html)

Conseil de la Communauté Économique Européenne. (1958). *Règlement n°1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Économique Européenne*. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A31958R0001>

Journal officiel des Communautés européennes. (1976). *Résolution du Conseil et des Ministres de l'éducation (9 février 1976)*. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A41976X0219>

Journal officiel des Communautés européennes. (2000). *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*. Disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf)

Journal Officiel de l'Union européenne. (2012). *Version consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Deuxième partie – Non-discrimination et citoyenneté de l'Union. Article 20 (ex Article 17 TCE)*. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12012E020>

Journal Officiel de l'Union européenne. (2012). *Version consolidée du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012M%2FTXT>

Observatoire européen du plurilinguisme. (2006). *Charte européenne du plurilinguisme. Assises européennes du plurilinguisme - 2005-2019*. Disponible sur <https://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Fondamentaux/CharteplurilinguismefrV2.13.pdf>

## Publications institutionnelles

Conseil de l'Europe. (2001). *Le cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Disponible sur <https://rm.coe.int/16802fc3a8>

Conseil de l'Europe. (2007). *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. (Version de synthèse). Disponible sur [https://rm.coe.int/16806a892d#\\_Toc173248144](https://rm.coe.int/16806a892d#_Toc173248144)



Commission européenne. (2019). *Erasmus+. Guide du programme*. Disponible sur [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019_fr.pdf)

## Rapports

Agence Europe Education Formation France. (2014). *Image d'Erasmus en France*. (TNS Sofres). Disponible sur [http://www.agence-erasmus.fr/docs/20140409\\_image-erasmus-en-france-etude-tns.pdf](http://www.agence-erasmus.fr/docs/20140409_image-erasmus-en-france-etude-tns.pdf)

Commission européenne. (2005). *Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne (ELAN)*. Disponible sur [http://ec.europa.eu/assets/eac/languages/policy/strategic-framework/documents/elan\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/assets/eac/languages/policy/strategic-framework/documents/elan_fr.pdf)

Commission européenne. (2014). *L'Erasmus Impact Study (EIS). (Executive Summary)*. Disponible sur [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-impact-study\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-impact-study_en)

Lifelong Learning Platform. (2018). *Erasmus+ Implementation Survey Results 2018*. Disponible sur <http://lllplatform.eu/lll/wp-content/uploads/2019/02/ErasmusSurveyReport2018.pdf>

Parlement européen. (2013). *Eurobaromètre du Parlement européen « À un an des élections européennes de 2014 ». Synthèse analytique*. Disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/pdf/eurobarometre/2013/election/synth\\_finale\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/pdf/eurobarometre/2013/election/synth_finale_fr.pdf)

ProVox, Cnajep, Ministère de l'éducation nationale. (2018). *Jeunesse, Europe et Educ Pop. 15 objectifs pour les politiques européennes de Jeunesse*. Disponible sur [http://provox-jeunesse.fr/sites/default/files/rapportconsultation\\_2.pdf](http://provox-jeunesse.fr/sites/default/files/rapportconsultation_2.pdf)

Radius – ULiège. (2018). *Rapport des étudiants « séjour académique ». Total ULiège. Rapport final. Année académique 2017-2018*. Disponible sur demande.

Radius – ULiège. (2018). *Rapport des étudiants « mobilité de stage ». Total ULiège. Rapport final. Année académique 2017-2018*. Disponible sur demande.

## Sites web

Dictionnaire Larousse en ligne. Disponible sur <https://www.larousse.fr/>

Encyclopédie Larousse en ligne. Disponible sur <https://www.larousse.fr/encyclopedie/>

Ethnologue. Disponible sur <https://www.ethnologue.com>

Lifelong Learning Platform. Disponible sur <http://lllplatform.eu>

Site web de la Commission européenne. Disponible sur [https://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Site web du Parlement européen. Disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/>

Site web de l'Union européenne. Disponible sur [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

Site web de l'Université de Liège. Disponible sur <https://www.uliege.be>

Trésor de la Langue Française informatisé. Disponible sur <http://stella.atilf.fr/>

Toute l'Europe. Disponible sur [https://www.touteleurope.eu/](https://www.toutteleurope.eu/)

### **Articles de presse**

Le Vif. (2019). Élections : les europhobes montent. Disponible sur <https://www.levif.be/actualite/europe/elections-les-europhobes-montent/article-normal-1093951.html>

### **Autres**

CEFAN. (2016). L'État belge : Données démolinguistiques. Disponible sur [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat\\_demo.htm#2\\_Les\\_recensements\\_linguistiques\\_](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat_demo.htm#2_Les_recensements_linguistiques_)

Marnix Plan. (s. d.). Pourquoi devenir multilingue ? Disponible sur <http://www.marnixplan.org/POURQUOI-devenir-multilingue>



# Table des matières

<i>Introduction</i> .....	1
<i>PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE</i> .....	5
<i>CHAPITRE PREMIER : DEFINITION DES CONCEPTS</i> .....	5
1.1 Europe et Union européenne.....	5
1.2 Identité et identité européenne .....	6
1.3 Citoyenneté et citoyenneté européenne.....	9
1.4 Plurilinguisme et multilinguisme .....	10
1.5 Politique linguistique .....	12
1.6 Plurilinguisme européen .....	14
<i>CHAPITRE 2 : PLURILINGUISME AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE</i> .....	15
2.1 Les langues de l'Union européenne .....	15
2.2 « Unie dans la diversité » : la diversité linguistique comme richesse culturelle de l'Union européenne .....	16
2.3 Les enjeux du plurilinguisme européen .....	17
2.3.1 Socle de l'identité et de la citoyenneté européenne.....	18
2.3.2 Vecteur de tolérance et de démocratie.....	19
2.3.3 À l'heure de la mondialisation : combattre l'hégémonie d'une langue unique.....	20
2.3.4 L'adaptabilité aux emplois .....	21
2.3.5 Gage de bien-être économique .....	22
2.3.6 L'intégration des communautés migrantes.....	23
<i>CHAPITRE 3 : POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNION EUROPEENNE</i> .....	24
3.1 Base juridique .....	24
3.2 Rôle du Parlement européen, gestionnaire de la politique linguistique.....	25
3.3 Objectifs .....	26
3.4 Réalisations .....	27
3.4.1 Évolution des politiques et soutien aux projets de recherche dans le domaine des langues .....	27
3.4.2 Programmes d'actions .....	28
3.4.3 Prix décernés.....	29

<i>CHAPITRE 4 : PROGRAMME ERASMUS+</i> .....	30
4.1 « Erasmus ».....	30
4.2 « Erasmus+ ».....	30
4.2.1 Description.....	30
4.2.2 Types de projets.....	31
4.2.3 Secteurs et bénéficiaires .....	32
4.2.4 Les objectifs.....	34
4.3 Erasmus+ à l'Université de Liège.....	35
4.3.1 Mobilité OUT pour les étudiants de l'Université de Liège .....	35
<i>DEUXIÈME PARTIE : TRAVAIL DE RECHERCHE EMPIRIQUE</i> .....	37
<i>CHAPITRE PREMIER : L'INTERROGATION INITIALE</i> .....	38
1.1 La question de recherche.....	38
1.2 Les hypothèses .....	39
1. Plurilinguisme européen et compétences linguistiques .....	40
2. Mobilité à l'étranger .....	40
3. Marché de l'emploi.....	40
4. Identité et citoyenneté.....	40
5. Union européenne.....	41
1.3 Le travail de recherche exploratoire.....	41
<i>CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE – L'ARCHITECTURE D'ENQUETE</i> .....	52
2.1 L'enquête quantitative par questionnaire : notions .....	52
2.2 La délimitation du terrain : l'échantillonnage.....	53
2.3 L'élaboration du questionnaire .....	55
2.3.1 La mise en forme des questions et des modalités de réponses .....	55
2.3.2 La mise en forme du questionnaire.....	56
2.4 Le mode d'administration du questionnaire.....	57
2.5. La collecte des données.....	58
<i>CHAPITRE 3 : EXPLOITATION ET ANALYSE DES DONNEES</i> .....	60
3.1. Plurilinguisme européen et compétences linguistiques.....	60
3.2 Mobilité à l'étranger.....	64
3.3 Marché de l'emploi .....	65

3.4 Identité et citoyenneté .....	67
3.5 Union européenne .....	70
<i>CHAPITRE 4 : DISCUSSION</i> .....	74
4.1 Erasmus+ : influences sur le plurilinguisme européen et les capacités linguistiques .....	74
4.2 Erasmus+ : influences sur la mobilité à l'étranger.....	76
4.3 Erasmus+ : influences sur le marché de l'emploi .....	77
4.4 Erasmus + : influences sur les sentiments identitaires et l'appréhension de la citoyenneté .....	79
4.5 Erasmus+ : influences sur les perceptions relatives à l'Union européenne .....	82
<i>CONCLUSION</i> .....	85
<i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....	89
<i>ANNEXES</i> .....	99
<i>ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE</i> .....	101
<i>ANNEXE 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON</i> .....	123



# **ANNEXES**

---





# ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE

## Titre

Plurilinguisme européen et politique linguistique européenne : étude des perceptions de la communauté universitaire liégeoise.

## Description

Ce questionnaire est destiné aux étudiants et anciens étudiants de l'Université de Liège, toutes facultés confondues.

L'enquête est réalisée dans le cadre d'un mémoire en vue de l'obtention d'un Master en Communication multilingue – à finalité économique et sociale – à l'Université de Liège.

Les questions et leurs réponses permettront de situer les perceptions et les représentations des étudiants ayant effectué un séjour Erasmus+ et de ceux n'ayant pas effectué cette mobilité quant à différentes notions concernant le plurilinguisme européen et la politique linguistique mise en place par l'Union européenne.

Le questionnaire se construit sous la forme suivante :

1. Données personnelles
2. Données relatives au séjour Erasmus+ (section uniquement destinée aux personnes ayant effectuée une mobilité Erasmus+)
3. Compétences linguistiques
4. Mobilité à l'étranger
5. Emploi
6. Identité et citoyenneté
7. Union européenne

Prenez soin de bien lire chaque question et chaque réponse possible. Merci.

\* Réponse obligatoire

## 1. Données personnelles

### 1.1 Sexe\*

- Femme
- Homme
- Autre...

### 1.2 Date de naissance\*

Mois, jour, année

### 1.3 Nationalité\*

- Belge
- Français(e)
- Allemand(e)
- Luxembourgeois(e)
- Hollandais(e)
- Italien(ne)
- Espagnol(e)
- Marocain(e)
- Autre...

### 1.4 Statut\*

- Étudiant(e) actuel(le)
- Ancien(ne) étudiant(e)

### 1.5 Faculté\*

- Faculté de Philosophie et Lettres
- Faculté de Droit, Science Politique et Criminologie
- Faculté des Sciences
- Faculté de Médecine
- Faculté des Sciences Appliquées
- Faculté de Médecine Vétérinaire
- Faculté de Psychologique, Logopédie et Sciences de l'Éducation
- HEC Liège – École de Gestion
- Faculté des Sciences Sociales
- Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech
- Faculté d'Architecture

#### 1.6 Niveau d'étude\*

- Bac 1
- Bac 2
- Bac 3
- Année préparatoire
- Master 1
- Master 2
- Diplômé(e)

#### 1.7 Section (actuelle ou celle du diplôme obtenu)\*

Réponse courte

#### 1.8 Pays de naissance\*

- Belgique
- Italie
- Maroc
- Allemagne
- Pays-Bas
- France
- Turquie
- Autre...

#### 1.9 Pays de naissance de votre mère\*

- Belgique
- Italie
- Maroc
- Pays-Bas
- France
- Turquie
- Autre...

#### 1.10 Pays de naissance de votre père\*

- Belgique
- Italie
- Maroc
- Pays-Bas
- France
- Turquie
- Autre...

## 2. Données relatives au séjour Erasmus+ (section UNIQUEMENT destinée aux personnes ayant effectuée une mobilité Erasmus+)

Veillez répondre aux questions présentes dans cette section UNIQUEMENT si vous avez effectué un séjour Erasmus+. Merci.

2.1 À quel(s) type(s) de programme Erasmus+ avez-vous participé ?

- Séjour d'étude
- Stage à l'étranger
- Séjour d'étude + stage à l'étranger
- Autre...

2.2 Date de départ du séjour Erasmus+

Mois, jour, année

2.3 Durée en semaines du séjour Erasmus+

Réponse courte

2.4 Pays de destination

Réponse courte

2.5 Ville de destination

Réponse courte

2.6 Le séjour Erasmus+ était-il obligatoire dans votre cursus universitaire ?

- Non
- Oui

2.7 D'un point de vue académique, l'expérience Erasmus+ vous semblait-elle utile dans le cadre de vos études ?

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.8 D'un point de vue personnel, l'expérience Erasmus+ vous semblait-elle indispensable à votre parcours universitaire ?

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.9 Veuillez qualifier l'importance de ces différentes motivations à participer à un programme Erasmus+.

Veuillez choisir une réponse par ligne, merci.

	Pas du tout important	Peu important	Moyennement important	Assez important	Très important
Améliorer vos compétences dans une langue étrangère					
Découvrir une nouvelle culture					
Rencontrer des nouvelles personnes					
En apprendre davantage et autrement dans votre branche d'étude					
Valoriser votre CV					
Voyager					
Améliorer vos compétences professionnelles					
Vous épanouir personnellement					
Devenir plus mature et indépendant					

2.10 Veuillez qualifier l'importance de ces différentes motivations à choisir une destination en particulier.

Veuillez choisir une réponse par ligne, merci.

	Pas du tout important	Peu important	Moyennement important	Assez important	Très important
La langue					
La culture					
Les festivités					
La météo					
Les paysages					
Le niveau d'éducation					
Les cours proposés					

2.11 Dans quelle langue avez-vous suivi les cours et/ou effectué le stage lors de votre séjour Erasmus+ ?

Veuillez sélectionner la langue majoritairement utilisée dans le cadre de vos cours ou de votre stage à l'étranger.

- Français
- Allemand
- Néerlandais
- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Arabe
- Mandarin
- Russe
- Autre...

Remarque 1

Si vous le souhaitez, laissez une remarque relative à la question précédente : Dans quelle langue avez-vous suivi les cours et/ou effectué le stage lors de votre séjour Erasmus+?

2.12 Selon vous, avez-vous un meilleur niveau dans la langue que vous avez sélectionnée ci-dessus ?

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.13 Quel niveau possédiez-vous dans cette langue AVANT votre départ?

- A1
- A2
- B1
- B2
- C1
- C2

2.14 Quel niveau possédiez-vous APRÈS votre retour ?

- A1
- A2
- B1
- B2
- C1
- C2

2.15 Avez-vous des contacts avec des personnes rencontrées lors de ce séjour Erasmus+?

1 = jamais / 2 = rarement / 3 = parfois / 4 = souvent / 5 = tout le temps

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.16 Depuis votre retour, êtes-vous retourné dans le pays où vous avez effectué votre séjour Erasmus+ ?

- Non
- Oui

2.17 Envisagez-vous d'y retourner prochainement ?

- Non
- Oui
- Sans opinion

2.18 Comment jugeriez-vous la qualité de votre mobilité quant à son apport en termes de compétences et de connaissances ?

1 = complètement insatisfait / 2 = insatisfait / 3 = sans opinion / 4 = satisfait / 5 = complètement satisfait

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



2.19 Suite à votre mobilité quelle composante pensez-vous avoir principalement développée ?

- J'ai amélioré mes compétences dans une langue étrangère
- J'ai découvert une nouvelle culture
- J'ai rencontré des nouvelles personnes
- J'en ai appris davantage et autrement dans ma branche d'étude
- J'ai valorisé mon CV
- J'ai voyagé
- J'ai amélioré mes compétences professionnelles
- Je me suis épanoui(e) personnellement
- Je suis devenu(e) plus mature et autonome
- Aucune
- Autre...

2.20 Sur une échelle de 1 à 5, comment noteriez-vous globalement votre mobilité ?

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Remarque 2

Si vous le souhaitez, justifiez la réponse donnée à la question précédente : Comment noteriez-vous globalement votre mobilité?

2.21 Conseilleriez-vous cette expérience à vos connaissances ?

- Non
- Oui
- Sans opinion

### 3. Compétences linguistiques

3.1 Quelle est votre langue maternelle ? (plusieurs réponses possibles)\*

- Français
- Allemand
- Néerlandais
- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Arabe
- Mandarin
- Russe
- Autre...

3.2 Quelles autres langues parlez-vous couramment ? (plusieurs réponses possibles)\*

- Aucune
- Français
- Allemand
- Néerlandais
- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Arabe
- Mandarin
- Russe
- Autre...

3.3 Dans quelles langues avez-vous au moins un niveau B2 ? (plusieurs réponses possibles)\*

Remarque : le niveau B2 est celui régulièrement requis pour pouvoir utiliser la langue dans un cadre professionnel.

- Aucune
- Français
- Allemand
- Néerlandais
- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Arabe
- Mandarin
- Russe
- Autre...

3.4 Au total, dans combien de langues pensez-vous avoir un niveau suffisant pour pouvoir les utiliser dans la vie de tous les jours ? (langue maternelle comprise)\*

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- Autre...

3.5 Si vous deviez choisir une seule langue, laquelle choisiriez-vous ?\*

- Français
- Allemand
- Néerlandais
- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Arabe
- Mandarin
- Russe
- Autre...

3.6 Selon vous, quelle langue est la plus utilisée dans le monde ?\*

- Français
- Allemand
- Néerlandais
- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Arabe
- Mandarin
- Russe
- Autre...

3.7 Souhaitez-vous apprendre d'autres langues ?\*

- Non
- Oui
- Sans opinion

Remarque 3

Si vous le souhaitez, justifiez la réponse donnée à la question précédente : Souhaitez-vous apprendre d'autres langues?

3.8 Quelles langues apprenez-vous, ou avez-vous appris, à l'Université de Liège ? (plusieurs réponses possibles)\*

- Aucune
- Français
- Allemand
- Néerlandais

- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Arabe
- Mandarin
- Russe
- Autre...

3.9 De manière générale, comment qualifieriez-vous l'enseignement linguistique au sein de l'Université de Liège?\*

1 = très mauvais / 2 = mauvais / 3 = moyen / 4 = bien / 5 = très bien

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Remarque 4

Si vous le souhaitez, justifiez la réponse donnée à la question précédente : De manière générale, comment qualifieriez-vous l'enseignement linguistique au sein de l'Université de Liège?

3.5 Selon vous, les programmes Erasmus+ sont-ils suffisamment promus à l'Université de Liège ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Remarque 5

Si vous le souhaitez, justifiez la réponse donnée à la question précédente : Selon vous, les programmes Erasmus+ sont-ils suffisamment promus à l'Université de Liège?

## 4. Mobilité à l'étranger

4.1 En moyenne, à quelle fréquence voyagez-vous à l'étranger ?\*

Toutes durées de séjour confondues.

- 1 à 2 fois par an
- 2 à 3 fois par an
- 3 à 4 fois par an
- 4 à 5 fois par an
- 5 à 6 fois par an
- Plus de 6 fois par an

4.2 Lors du choix de destination, avez-vous tendance à vous orienter vers des pays membres de l'Union européenne ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Remarque 6

Si vous le souhaitez, justifiez la réponse donnée à la question précédente : Lors du choix de destination, avez-vous tendance à vous orienter vers des pays membres de l'Union européenne?

4.3 Lors du choix de destination, avez-vous tendance à vous orienter vers des pays dont vous maîtrisez la langue ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4.4 Lors de voyages à l'étranger, pensez-vous qu'il soit important de tenter de communiquer avec les résidents dans leur langue ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

#### Remarque 7

Si vous le souhaitez, justifier la réponse donnée à la question précédente : Lors de voyages à l'étranger, pensez-vous qu'il soit important de tenter de communiquer avec les résidents dans leur langue?

4.5 Pensez-vous qu'il est possible de voyager dans n'importe quel pays lorsque l'on maîtrise la langue anglaise ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4.6 Quelle est la probabilité pour vous de partir vivre à l'étranger ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4.7 Si vous avez répondu positivement à la question précédente, pour quelle raison principale envisagez-vous de vous installer dans un autre pays ? (En quelques mots)\*

Réponse courte

4.8 Si vous avez répondu négativement à la question précédente, pour quelle raison principale n'envisagez-vous pas de vous installer dans un autre pays ? (En quelques mots)\*

Réponse courte

4.9 Si vous avez répondu positivement la question précédente, quel pays choisiriez-vous et pourquoi ? (En quelques mots)\*

Réponse longue

## 5. Marché de l'emploi

### 5.1 Pensez-vous pouvoir facilement trouver un emploi ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 5.2 Pensez-vous que les compétences linguistiques constituent un atout afin de trouver un emploi dans votre domaine d'études ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 5.3 Pensez-vous devoir améliorer vos compétences linguistiques afin de trouver un emploi ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 5.4 Seriez-vous prêt à améliorer vos compétences linguistiques si vous ne trouvez pas d'emploi ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 5.5 Pensez-vous que davantage de formations linguistiques devraient être fournies aux travailleurs et/ou demandeurs d'emploi ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 5.6 Souhaiteriez-vous travailler à l'étranger ?\*

- Non
- Oui
- Sans opinion

### 5.7 Pensez-vous qu'il soit facile de partir travailler dans un autre pays de l'Union européenne ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 =  
complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

#### Remarque 8

Si vous le souhaitez, justifiez la réponse donnée à la question précédente : Pensez-vous qu'il soit facile de partir travailler dans un autre pays de l'Union européenne?

### 5.8 Pensez-vous qu'il soit facile de partir travailler dans un autre pays (hors Union européenne) ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 =  
complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

#### Remarque 9

Si vous le souhaitez, justifiez la réponse donnée à la question précédente : Pensez-vous qu'il soit facile de partir travailler dans un autre pays (hors Union européenne)?

## 6. Identité et citoyenneté

### 6.1 À quelle classe sociale pensez-vous appartenir ?\*

- La classe ouvrière
- La classe moyenne inférieure
- La classe moyenne
- La classe moyenne supérieure
- La classe supérieur
- Sans opinion



6.2 Voici une liste d'identités possibles. Pouvez-vous pour chacune des identités indiquer à quel point vous vous y identifiez ? Vous pouvez l'indiquer sur une échelle allant de 1 à 5.\*

1 = pas du tout / 5 = beaucoup

	1	2	3	4	5
Belge					
Flamand(e)					
Francophone					
Wallon(ne)					
Bruxellois(e)					
Germanophone					
Européen(ne)					
Chrétien(ne)					
Musulman(ne)					
Juif/Juive					
Athée					

6.3 Vous voyez-vous... ?\*

- Belge uniquement
- D'abord belge et ensuite européen(ne)
- D'abord européen(ne) et ensuite belge
- Européen(ne) uniquement
- Autant belge qu'européen(ne)
- Aucun
- Sans opinion

6.4 Selon vous, existe-il une identité européenne ?\*

- Non
- Oui
- Sans opinion

6.5 L'identité européenne pourrait-être une association de l'ensemble des identités nationales des États membres de l'Union européenne ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 6.6 Selon vous, quels éléments peuvent constituer l'identité européenne ?\*

	Complètement en désaccord	En désaccord	Sans opinion	D'accord	Complètement d'accord
La monnaie unique					
Les valeurs de démocratie et de liberté					
L'histoire					
L'hymne européen					
Les langues					
Le drapeau européen					
La géographie					
La devise de l'UE : « Unité dans la diversité »					
La culture					
Aucun					

### 6.7 Vous sentez-vous citoyen européen ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1            2            3            4            5  
               

### 6.8 Comment renforcer le sentiment de citoyenneté européenne ?\*

	Complètement en désaccord	En désaccord	Sans opinion	D'accord	Complètement d'accord
La généralisation de la reconnaissance des diplômes					
Le droit de s'installer dans n'importe quel pays de l'UE après votre retraite et y toucher directement votre pension					
Une carte d'identité européenne en complément de la carte d'identité nationale					

Le droit de voter à toutes les élections dans l'État membre où l'on réside même si on n'en est pas le citoyen					
L'obligation d'inclure dans la formation scolaire l'apprentissage d'au moins deux langues européennes étrangères en plus de sa langue maternelle					
La création d'un cours d'éducation civique européenne					
Aucun					

### 6.9 Quelle importance accordez-vous à la culture européenne ?\*

1 = pas du tout important / 2 = peu important / 3 = sans opinion / 4 = important / 5 = très important

1            2            3            4            5

○            ○            ○            ○            ○

### 6.10 À quel point vous considérez-vous ouvert(e) aux autres cultures ?\*

1 = pas ouvert(e) / 2 = peu ouvert(e) / 3 = sans opinion / 4 = ouvert(e) / 5 = très ouvert(e)

1            2            3            4            5

○            ○            ○            ○            ○

## 7. Union européenne

7.1 Dans quelle mesure portez-vous de l'intérêt pour la politique en général ?\*

1 = pas du tout concerné(e) / 2 = pas concerné(e) / 3 = sans opinion / 4 = concerné(e) / 5 = très concerné(e)

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7.2 Dans quelle mesure portez-vous de l'intérêt pour la politique européenne ?\*

1 = pas du tout concerné(e) / 2 = pas concerné(e) / 3 = sans opinion / 4 = concerné(e) / 5 = très concerné(e)

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7.3 Souhaiteriez-vous participer davantage au débat politique européen ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7.4 En utilisant cette échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous en savoir sur l'Union européenne, ses politiques, ses institutions ?\*

1 = ne sait rien du tout / 5 = en sait beaucoup

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7.5 Pensez-vous recevoir suffisamment d'information sur l'actualité de l'Union européenne ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7.6 Pensez-vous recevoir suffisamment d'information sur vos droits et devoirs en tant que citoyen européen ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7.7 Participez-vous à des activités directement ou indirectement liées à l'Union européenne, ses institutions, sa politique ou autre ?\*

- Non
- Oui
- Sans opinion

7.8 Si vous avez répondu positivement à la question précédente, veuillez préciser le type d'activité.

Réponse longue

7.9 De manière générale quelle image avez-vous de l'Union européenne ?\*

1 = très mauvaise / 2 = mauvaise / 3 = sans opinion / 4 = bonne / 5 = excellente

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7.10 De manière générale, pensez-vous que le fait pour la Belgique de faire partie de l'Union européenne est... ?\*

1 = très mauvais / 2 = mauvais / 3 = sans opinion / 4 = bien / 5 = excellent

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7.11 Vous sentez-vous attaché(e) à l'Union européenne ?\*

1 = complètement en désaccord / 2 = en désaccord / 3 = sans opinion / 4 = d'accord / 5 = complètement d'accord

1	2	3	4	5
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 7.12 Que représente l'Union européenne pour vous ?\*

	Complètement en désaccord	En désaccord	Sans opinion	D'accord	Complètement d'accord
L'euro					
La paix					
La liberté de voyager et travailler partout dans l'UE					
Une voix plus importante dans le monde					
La diversité culturelle					
La prospérité économique					
La démocratie					
La diversité linguistique					
Un gaspillage d'argent					
La bureaucratie					
Pas assez de contrôles aux frontières extérieures					
Le chômage					
La perte de notre identité culturelle					
La tolérance envers l'autre					

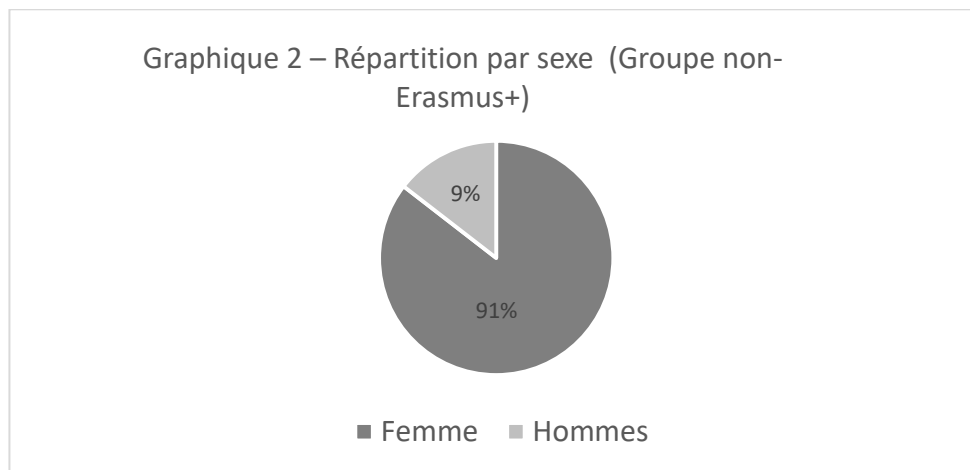
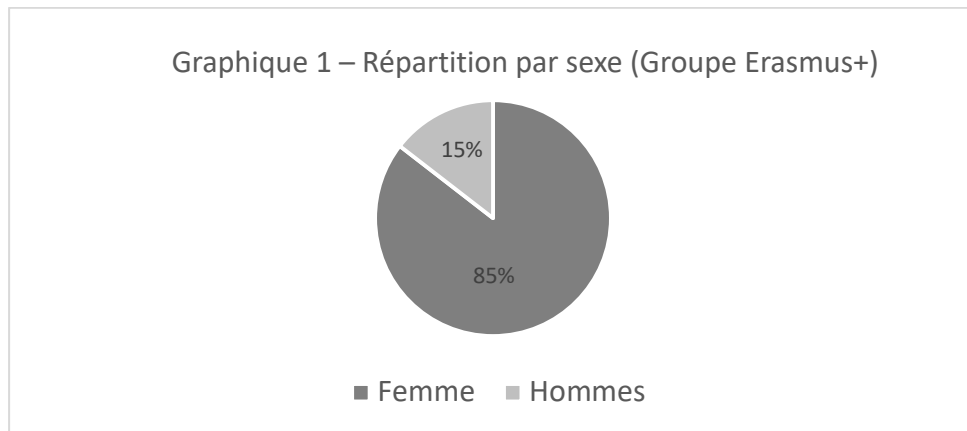
### 7.13 Parmi les propositions suivantes, quel est, selon vous, le résultat le plus positif de l'Union européenne ?\*

- La libre circulation des personnes, des biens et des services au sein de l'UE
- La paix entre les États membres de l'UE
- L'euro
- Les programmes d'échanges d'étudiants (dont Erasmus+)
- L'influence politique et diplomatique de l'UE dans le reste du monde
- Le pouvoir économique de l'UE
- Le niveau de protection sociale (soins de santé, éducation, retraites) dans l'UE
- Sans opinion
- Autre...

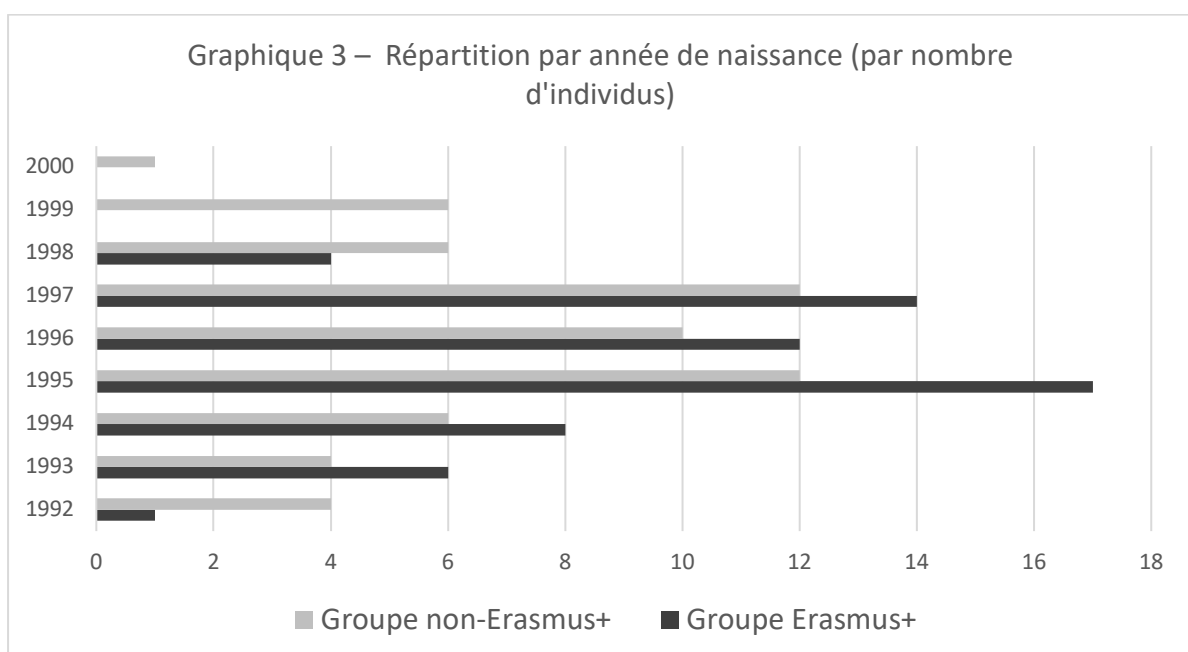


## ANNEXE 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ECHANTILLON

### 1. Sexe

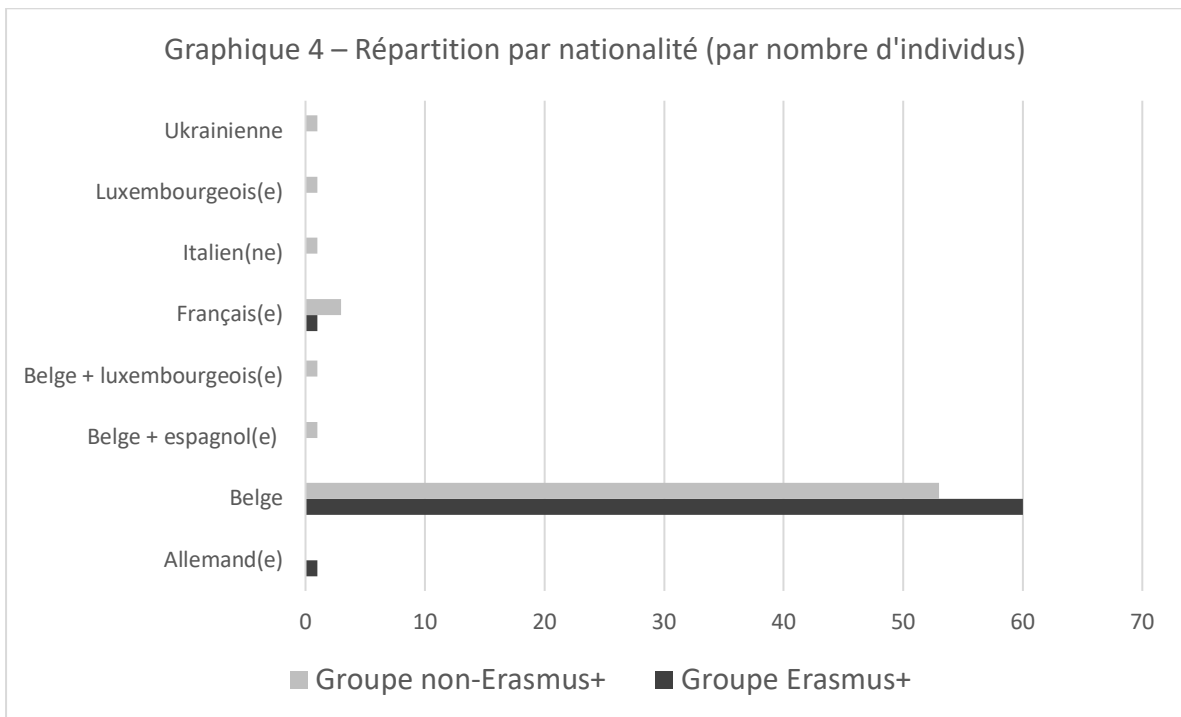


### 2. Année de naissance

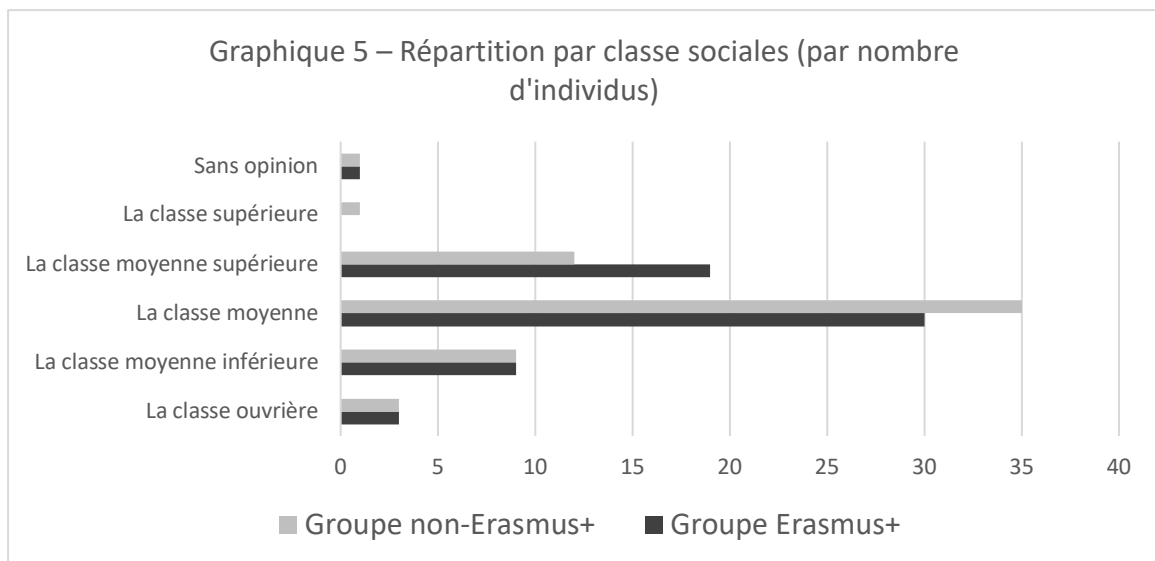




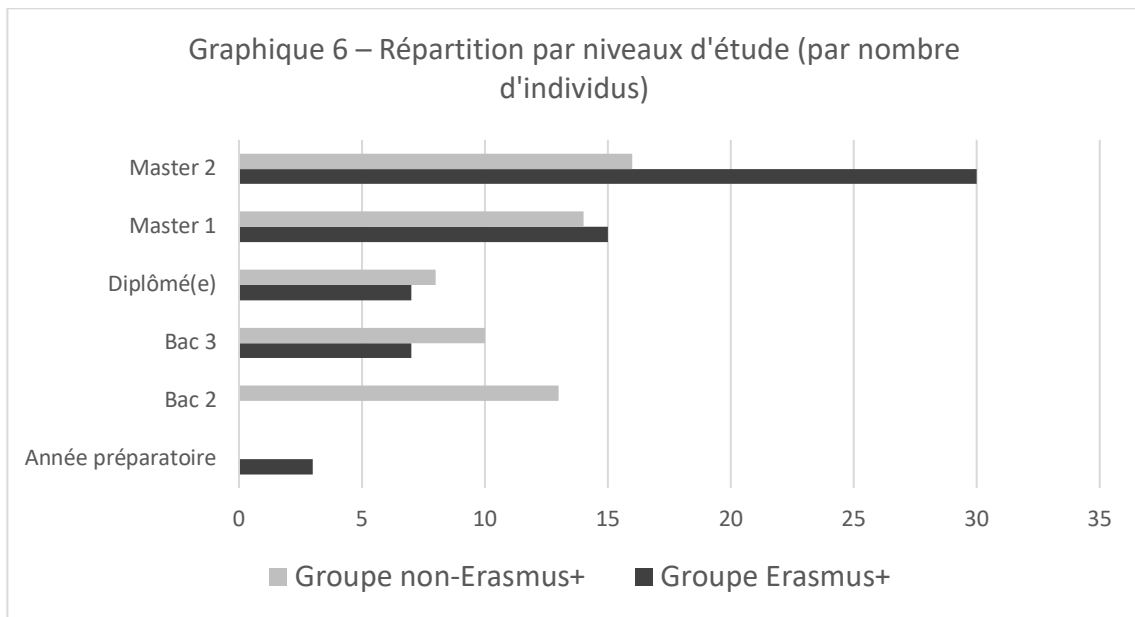
### 3. Nationalité



### 4. Classe sociale



## 5. Niveau d'étude



## 6. Faculté

